

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PAUL

Commune de LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à : l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichement et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

Registre  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, une autorisation de défrichement et une mise en compatibilité du PLU sur le territoire de la commune de Saint-Leu, présentée par la SCPR

**Commission d'enquête :**

Monsieur Philippe GARCIA (président)

Madame Nicole MAILLOT

Monsieur Armand POTHIN

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public

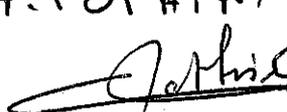
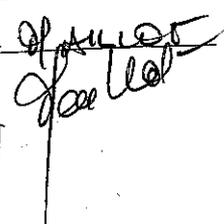
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(voir arrêté joint)

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

  
Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. POTHIN  
  
N. MAILLOT  


le 26/06/18 de 08 heures 00 à 12 heures 00

AV-1

1 - Observations de M. AUGUGLIARO

Je réside à Bois Blanc en amont du projet, j'entends la houle de chez moi! Envisageant la dégradation du paysage, l'impact des nuisances sonores, des émanations de poussière sur l'écosystème et sur ma santé, le risque d'explosion de stockage de nitrate d'ammonium, la dévalorisation de mon habitat.

Je m'OPPOSE à ce projet de carrière à Bois Blanc.

*[Signature]*

AV-2

2. Observations de M. RICHOUX Denis

Je réside sur la commune de Aulnay depuis 30 ans - Tout le monde le sait ce projet est une affaire de "gros sous" - la face cachée de l'histoire "Carrière Bois Blanc" c'est avant tout faire un gros trou pour enfouir les poubelles et faire un incinérateur. Des roches il y en a assez dans les terrains agricoles et certains ravins "Rivière de Pomports" entre autres. Pourquoi faire une digue de la Poste à la grande Chaloupe alors que le ruisseau avance à grand pas.

M. le président de Région n'a pas le courage de dire aux habitants et concassiers qu'il ne reste plus de roches mais plutôt de nouveaux piliers pour continuer le ruisseau. Face aux nuisances environnementales je m'oppose donc au projet de cette carrière de Bois Blanc.

*[Signature]*

AV-3

3. GARNIER Benoit

seu acquit publique ... danger ... Tout a été dit...

Continuons à résister

AV-4

M. BERNARD

Je m'oppose totalement à ce projet inepte. Le respect de l'environnement est aujourd'hui une donnée incontournable à l'échelle des citoyens mais aussi de l'Etat voire d'autres instances supranationales. Dans ce projet tout est bafoué: nuisances sonores, pollution de l'air, destruction de la nature. Ne parlons pas de flore qui entoure les sites de cette carrière, de nombreux "brevets" sont aussi importants que ceux des explosifs, circulent: préservation de la carrière, insécurité.

*[Signature]*

AV-5

M. BONNET Cédric

Résident chemin de la Porte à Bois Blanc, je m'oppose fermement au projet d'exploitation de la carrière de Bois Blanc, au nom de:

- la préservation de ma santé et de celle de ma famille (poussières)
- les nuisances sonores (proximité immédiate)
- la dévaluation de la valeur immobilière de mon logement
- l'impact paysager de cette zone littorale de cette zone que je parcours AU QUOTIDIEN.
- l'augmentation du trafic sur la route des souffleurs lors des carpiques de la route des tamards
- du stockage de matières explosives à proximité immédiate de mon lieu de résidence
- de l'endommagement de ma case dû aux vibrations / des tirs de mine

AV-6

Mme HASELWANDER Simone Je réside aux Aynon et je m'oppose à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc. En effet, la dangerosité du site m'effraie. Le stockage des produits chimiques (nitrate d'ammonium)

P.6

entre autres) représente un risque majeur (cf. ce qui s'est passé à Tmhuse en sept. 2001 sur un site rompu aux exercices de sécurité et à la gestion des risques chimiques). La carrière jointe des zones d'habitat densément peuplé et est mettre la vie des riverains en danger que de lancer l'exploitatio d'une carrière à cet endroit.

Par ailleurs, cette exploitatio génère l'émission de poussières particulaires polluantes. Je suis moi-même atteinte d'une maladie respiratoire (D3) et est aggravé mon état que de respirer ces particules en permanence, au air vif.

De plus, l'exploitatio de cette carrière générerait, Tmhuse compte tenu du fait que ce zone est densément peuplé, l'augmentation du trafic routier, déjà en constante augmentation, quelque soit la commune concernée: Etg Sale, les Avisons, Pity St-Luc, St-Luc.

En outre, sur le plan écologique, des espèces en danger sont répertoriées sur le site. Que dit-on de l'activité touristique de cette partie de l'île? L'exploitatio de cette carrière viendrait défigurer le littoral. C'est une des plus belles routes de la Réunion!!! Il est clair que l'impact sur les activités économiques liées au tourisme des communes concernées serait désastreux.

Pour toutes ces raisons (et bien d'autres encore) je m'oppose fermement à l'exploitation d'une carrière à Bois Blanc.

06 observations faites sur ce registre n°1 avant l'ouverture de la permanence du 26 juin 2018

R.G.

2° Permanence de la C.F. 26 juin 2018 de 08h00 à 12h00

AV-7 Je m'oppose à la création de la carrière Bois Blanc pour des raisons écologiques (bruit, faune, flore, poussières). Par ailleurs les encombrements routiers causés par le transport des pierres. Le réseau routier étant déjà largement saturé comment peut-on envisager une telle cadence de transport de pierres. Envisager de bloquer la route des Tamarin quelques minutes par jours me semble irresponsable. Comment peut-on permettre le bruit causé par un tel chantier à proximité d'écoles et de résidences?

Laere Dalle  
résidente aux Avisons -  
16 de Caplaud  
LDalle

AV-8 Je suis évidemment contre la création de la carrière Bois Blanc pour des raisons écologiques, et d'avenir.

Le Projet d'Intérêt Général ne peut pas être éviqué tant qu'on ne maîtrise pas l'impact sur le long terme.

Des espèces animales et végétales, quel avenir? quel paysage laisse-t-on à nos enfants et nos petits-enfants? une nature portaise de notre passé et de notre futur sans cesse détruite aux points d'exploitation, mais aussi avec le vent les écoulements dans la mer, la construction de route, de béton, goudron...

De plus, des écoles et des enfants stressés avec du bruit, d'engins, une situation de guerre avec des explosions, des poussières, ...

R.G.

Enfin cela fait trois fois que le projet est proposé.  
La démocratie est un Droit de tous Français, toutes  
fois qu'en sa présence majoritairement contre,  
Va-t-on être entendu cette fois ? est-on encore en démocratie ?  
ou cette consultation n'est elle faite que pour être vite oubliée ?

Paul Dalle  
Résident AVIRONS

AV-9

M<sup>r</sup> ROUVILLÉ Xavier, résident aux Avirons rue Edouard Sartre.

Je suis contre ce projet, l'étude pour l'approvisionnement des  
roches aurait dû être faite en amont du Projet de la NRL.

Les conditions d'utilisation de cette carrière est une aberration :

- coupure de la circulation sur la route des Tamarins
- Tris de mines à proximité des habitations
- Risque de dégradation des ouvrages d'arts sur la route des Tamarins
- Risque Environnementale : Pollution, Dépassement du site
- circulation augmentée sur les routes dû aux camions.

La route du littoral NRL aurait pu être réalisée en viaduc.

Je doute qu'on a un cadre de bien être pour mes enfants.

Par expérience pour avoir vécu à proximité d'une carrière en Métropole  
(à vol d'oiseau 300 mètres) j'ai vu les conséquences de l'exploitation  
d'une carrière alors une mega carrière : je n'en veux pas.

le 26/06/18

AV-10

Madame Laxenaire Marie, habitant les Avirons, je suis  
à tout à fait CONTRE ce projet de carrière.

*M. Laxenaire*

AV-11

Mme Payet Carole

J'habite aux Avirons. Cette commune est un exemple pour  
les Départements : Tranquillité, Sérénité, les gens se côtoient et  
s'entraident, les enfants sont portés par des projets pédagogi-  
ques, c'est un honneur pour moi et ma famille de vivre  
en toute quiétude aux AVIRONS.

Mais pour combien de temps encore ?

Nous allons respirer de la poussière de roche, nos enfants  
sont en danger.

des détonations des explosifs vont stressés les  
enfants, les bébés, les animaux.

Je suis triste que la Région refuse d'écouter la  
population.

Je suis CONTRE CE PROJET DE CARRIÈRE.

Pour nos jeunes, ces futurs adultes, écoutez-mous  
et accompagnez nous vers notre mieux vivre  
ensemble.

AV-12

M<sup>me</sup> ALMA Lorraine j'habite à proximité de la  
Carrière. Je suis contre pour mon habitation de santé  
et tout le trafic alors je suis contre la Carrière  
Pour les cyclones il y avait des routes emportées.

M<sup>r</sup> ALMA Jean Hugues je suis contre la Carrière  
pour la santé, pour le trafic et mon Habitation  
comme je suis tout près.

AV-13

ERIC LAMBLIN 38A CHEMIN N°1 LES AVIRONS

A l'heure où l'on parle d'injustice l'écologie dans la Constitution  
comment peut-on être à ce point insouciant de notre  
environnement et de notre santé ?

Nous avons déjà repe- du - nous à deux reprises !

Des questions :

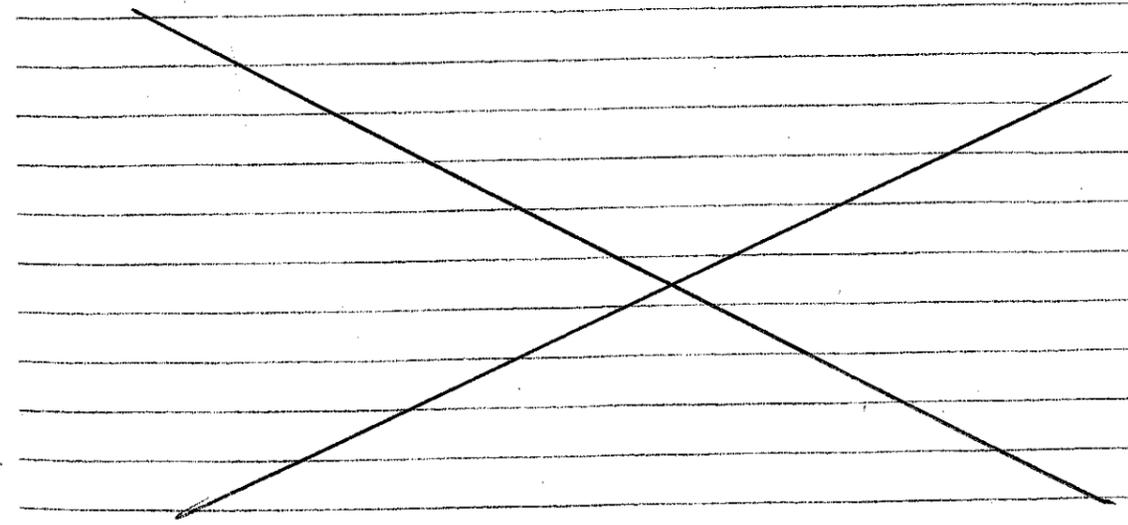
- \* l'impact des poussières est-il même aux abords des habitations sur un large rayon ?
- \* la direction et force des vents a-t-elle été étudiée sur une année ? quid des poussières par vent de nord ?

- \* Pourquoi l'impact sur les cétacés - est pas évalué sur le long terme par des adaptations en organismes ? (Globice, le veau Marin)
- \* Comment sera surveillée la qualité des eaux de mer aux abords de la carrière ?
- \* L'étude M2 est prévue pendant les 6 premiers mois d'exploitation. L'étude sur les cétacés et autres animaux marins devrait être effectuée pendant toute la durée d'exploitation. Les dauphins sont présents toute l'année !!
- \* Les vents de nord (l'été et par rebond de côté lorsque le vent de sud bat et au large) amènent des poussières sur étang salé, sur la forêt.  
ONF (Office National des Forêts) a-t-il été consulté sur l'impact des poussières dans la forêt communale d'étang salé ?
- \* L'impact touristique a-t-il été évalué ? Car la zone S'leu - les Avinon - Etang Salé accueille beaucoup de touristes et fait vivre de nombreuses personnes

*[Signature]*

AV.14

- la réunion est déjà suffisamment abimée. L'urbanisme a été pris en compte bien trop tard & certains sites sont déjà visés & fermés.
- Il est de notre responsabilité de préserver l'environnement pour les générations futures.
- Mais surtout que l'exploitation de la carrière de bois blanc va générer énormément de POUSSIÈRES que l'on voit NEFASITE par la route de TOS.
  - La circulation de camion va occasionner énormément de trafic dans une ville déjà saturée par les véhicules.
  - Je souhaite que l'on protège les monuments historiques et les sites naturels. Je suis opposé à un trou béant en plein milieu d'un lieu d'exception.
  - Ce trou serait peu apprécié des touristes de plus en plus nombreux.
  - Zone naturelle reconnue et visitée régulièrement par les balades - MILIEU MARIN DÉFA EN DANGER le site est trop proche du littoral - DANGERS liés aux exploitations.
- BENABES Cécile



Moi je me présente Monsieur LUCAS Thierry je suis  
quelque'un des AVIRONS, je ne comprend pas qu'on puisse  
faire une CARRIERE au Avirons, alors pourquoi je  
suis contre cette carrière.

- des plantes endimiques, <sup>exotique</sup> vous en fait quoi
- des animaux (lizard, chamuc souris et autres)
- les produits chimiques et les explosifs)
- dans des explosions, toutes ces poussières nocifs, et autres

- tous  
dans des fortes pluies les poussières vont tomber à la mer.  
quels sont les conséquences pour tout le monde marin et  
pour l'homme. (Destructions du monde marin, et l'humain)

Tous les personnes qui abitent a proximité  
leur habitation, tirain, santi, se sont les plus  
vulnerable.

Et après la carrière il font faire quoi de ces deux  
grand trous, les bouchés avec quoi, moi je pense  
c'est que ça va devenir une décharche a ciel ouvert.

*Lucas*

18 observations faites sur les registres 1, 2  
et 3 durant la permanence du 26 juin 2018

17 Pour une bonne information

① je demande l'établissement d'une carte de la  
zone de Bois blanc au des cordes de 1, 2, et  
3km autour du site permettrait de  
permettre de localiser les habitations en  
fonction de la distance du site de la carrière  
cette carte (1m x 60cm) sera affichée dans chaque  
maison participant à l'E.P.

② je demande que sur une carte identique soit  
indiquée les zones susceptibles de se déposer  
en prenant en compte les vents alizés de S.E  
d'une vitesse de 60km/h.

③ je demande que l'on établisse une liste  
l'exhaustive des matériels qui seront en activité  
sur les 2 sites de la carrière. Camions, pelle, chargeur  
tombereau, unite de tri, groupes électrogènes, marteau  
pneumatique, buse roche, concasseur etc. en vue de  
déterminer un diagramme sonore et le matérialise  
sur une carte (1m x 60cm) avec des différentes couches  
de pondération suivante

- 1 zone A de 0 à 55db
- 1 zone B de 55 à 85db
- 1 zone C de 85 à 130db

pour ce qui concerne la partie terrestre et son équivalent  
sous marin.

*Lucas*

Je suis opposé à la mise en service de cette carrière car les études effectuées par les sociétés BIOTOPE et QUÉBÉCOISE. Quant à ces sociétés dont leurs parties redevances dépendent en majeure partie des crédits de la Région Réunion.

AV 26

Madame HOAREAU Sylvie. J'habite dans le quartier Buisson/Lotobor, dans un rayon entre 1 à 2 km d'une éventuelle carrière, Chemin Bois de Nèfles CABET.

Je suis CONTRE la création des carrières. Pourquoi?

Pour l'impact environnemental: bruit, poussières, destruction de la faune et de la flore.

En outre, en ce qui concerne la flore et tout le milieu naturel, je suis CONTRE la modification du PLU qui modifie la zone agricole et CONTRE la demande d'autorisation de défrichement.

Je ne souhaite en AUCUN CAS, la multiplication des dépôts de poussière chez moi. Agent occupé la construction de la route des Tamarins, je sais que les poussières sont emportées jusqu'au quartier Bois de Nèfles CABET où j'habite. A mon avis, ce sera pire avec une carrière.

De plus, les dépôts de poussières dans la mer est inadmissible.

Pratiquant le sport en plein air, avec Airons et à l'Étang Sate les baignes, je refuse de respirer ces poussières.

- Vibrations des explosions: A ce jour ma maison est saine, je ne souhaite pas qu'il y ait le moindre risque de fissuration à cause des explosions et des vibrations. Je prendrais des photos si il le faut. Au vu du plan affiché "carte de situation du projet" à l'échelle 300 m, j'habite dans un rayon de 1 km de la carrière. Je suis donc au plus proche pour subir les vibrations, la poussière. Je fais parti de la

population la plus impactée par ce projet. Je REFUSE de perdre en qualité de vie et risquer ma santé et celles de mes enfants.

Je prendrais des photos de ma maison à l'état actuel et ferais venir un huissier pour constater de son état et aurait un recours à faire en cas de problèmes causés sur mon habitation.

- Pour l'impact sanitaire: Je refuse de prendre le risque que ma santé et celles de mes enfants se dégradent avec la propagation des poussières que nous respireront.

- Pour l'impact sur le bien-être aux Airons: Avec les micro coupures prévues sur la route des Tamarins, beaucoup d'autos passeraient par le centre-ville des Airons. Une route de centre-ville déjà encombrée et non adaptée pour recevoir plus de voitures et autres véhicules.

Je reviens sur tout ce qui est bruit, vibrations, poussières car tout cela me semble inadmissible et insupportable à vivre.

- Pour l'impact sur le paysage: Modifier et transformer en si beau paysage côtier qui se verra depuis le Bassin Pirogue de l'Étang Sate - Les Bains. NON!!! et NON!

- Pour l'impact sur les habitants et les enfants: mettre en danger la population et leur santé. NON!

- Pour la sécurité: la présence d'explosifs sur le site. Tout risque d'attentat ~~de~~ ne peut être exclu dans un lieu où est stocké des explosifs, même fermé à clé et sous surveillance vidéo. Il est inadmissible de prendre un tel risque.

Je suis CONTRE les carrières, la modification du PLU et la demande d'autorisation de défrichement pour toutes ces raisons. Il est temps d'écouter la population et trouver d'autres solutions.

Madame HOAREAU

Sylvie Hoareau

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

~~Voir registre n° 15  
Les Aviron~~

R.G.

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

35 observations faites lors permanences sur les registres 1 à 6, avant la permanence du 9 juillet 2018

6° permanence le 2 juillet 2018 de 13h00 à 16h00

AV-60

Contre cette carrière de Bois-Blanc : nuisances sonores et environnement dégradé

REFUS de CASPAR Les Aviron

AV-61

Contre la carrière de Bois-Blanc, il faut arrêté de détruit la nature. Pensons à nos enfants et au futur.

Nuisances sonores et dégradation de l'environnement

REFUS Mme Dupuis

AV-62

Contre la carrière de Bois-Blanc, car les nuisances sanitaires liés à la poussière et aux bruits occasionnés par les explosions ainsi que les engins de chantier de type concasseur peuvent nuire à la santé des personnes fragiles habitant dans une zone de 1 km.

Je serais très inquiet de l'absence des (2) enfants atteints de la maladie et des personnes BPCO dans cette zone.

- Je suis très sceptique sur les études faites R.G.

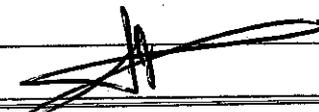
sur les vibrations émises lors des explosions et des conséquences sonores de l'explosion pour les habitants du quartier du Ruineau, du Plateau et des écoles de ces quartiers.

- Je suis étonné sur les dates de mise en place des avis publiques.
- Pourquoi ne pas nous avoir prévus avant l'ouverture du chantier de la route du Libéral-
- Risque important sur la circulation routière sur la route des Roumiers avec l'arrêt de la circulation pendant 20' plusieurs fois entre 13h et 16h.
- Nécessité de la flore et de la côte, impacte touristique non négligeable.
- Impact sur la Zone du quartier du Ruineau avec le centre médical (pharmacie, médecin, sage femme, kiné, diététicienne, PMI).

Roger LAURENT - Kinésithérapeute. Les Armons.



5 observations faites sur les registres  
1, 2 et 3 - Les Armons. le 09/07/2018



P.G.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

2

Commune d LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à \_\_\_\_\_

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Registree  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

— Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A. Perrin

[Signature]

P.G.

le 26/06/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

AV. 16

Observations de M. DELLWALI MADON LES AVIRONS

19 26 juin 2018

CONTRE LA CARRIÈRE DU TROU BITE DE BOIS BLANC

- 1) NUISANCE SONORE : EXPLOSIONS - CRISES BRUITS  
ROCHES
- 2) DÉFIGURATION DU SITE NUISANCE VISUELLE
- 3) ATTRAIT TOURISTIQUE DE CETTE ROUTE  
ENTRE ST LEU ET ETANG SALÉ QUI SERA  
FORTEMENT IMPACTÉ
- 4) NUISANCE ÉCOLOGIQUE : QUANTITÉ DE  
ROCHES DÉGAGÉES, RAVINEMENT DES SOLS
- 5) NUISANCE SANTÉ : IMPACT DES POUSSIÈRES  
SUR LA POPULATION, NOTAMMENT LES ENFANTS  
AVEC LES ÉCOLES ENVIRONNANTES
- 6) NUISANCE CIRCULATION : RONDE INTENSIVE DES  
CAMIONS SUR LA ROUTE DES TATARINS
- 7) NUISANCE FINANCIÈRE POUR LES HABITANTS  
DU VOISINAGE  
BASSE DE L'ATTRACTION DE CETTE ZONE  
NOTAMMENT SUR LA VENTE DES DARGONS

AV. 17

Avis de M<sup>s</sup> SIDIQIAN AURELIEN le 26/06/18

20

Ce projet est une aberration, autant de consultation pour devoir toujours dire NON ! Bel usage de l'argent public !

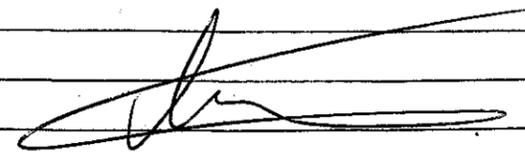
Habitant le haut du chemin pavé avec 1 enfant de 4 ans et 1 de 15 mois, comment ne pas être scandalisé par l'étude d'impact sanitaire bactérienne basée sur une méthode d'extraction avec un rythme jamais utilisé ailleurs ?

La période d'épierrage du terrain a déjà montré l'impact des camions sur la route, la circulation et pire : la qualité de l'air. Quid de quand il y aura des ~~explosions~~ explosions et plus de 450 camions par jour, sans compter les engins de chantiers...

L'implantation est de plus prévue sur un site exceptionnel bénéficiant d'un littoral protégé ! Un défrichage serait un pur désastre ! INACCEPTABLE !

Enfin la zone de risque définie est bien trop restreinte, je ferai appel à un huissier pour constater son état si nous ne sommes, à nouveau, pas écoutés. Il est hallucinant que faire passer les intérêts financiers avant le bien-être. Une carrière plus réduite et d'autres réparties ailleurs aurait eu plus de sens. Ravagé un tel site au péril de la santé de nos enfants est tout bonnement SCANDALEUX !!

Aurélien Sidiquian



AV-18

AVIS de M. Naury le 26.06.18.

Quand, l'intérêt de quelques uns et préfère  
à l'intérêt général, il faut commencer à  
se poser des questions.

A la lecture du document de synthèse  
le projet paraît en tous points idyllique.

Sauf que les études et le rapport en question  
est réalisée par le promoteur intéressé à  
la carrière, douteux comme impartialité.

Bizarre aussi qu'il n'y ait aucun site  
plus proche de l'ébauche pour trouver des  
rochers sur une île comparativement  
de rochers.

par Michel Naury

AV-19

22 Commentaire de LEAR Ghislain Aviron 26/06/18

Ce projet de carrière me semble inutile  
et très négatif, autant pour l'économie,  
le tourisme et la faune et la flore locale.  
Plusieurs espèces animales et végétales seraient  
amenées à disparaître définitivement du  
paysage local réunionnais.

En outre, l'économie locale déjà très  
affaiblie, s'en trouverait encore plus  
fragilisée. Ne connaissant aucun touriste,  
qui accepterait de rester en gîte ou en  
chambre d'hôte, situé près d'une carrière  
et de tirer de mines, le tourisme s'en trouverait  
directement impacté dans ce secteur de  
l'île, connu notamment pour sa plage de  
sable noir, le soufleur et son littoral très

P.G

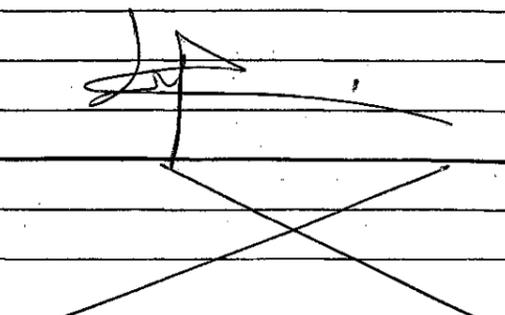
attractif pour les vacanciers.  
De plus, dans une île où les embouteillages  
est le quotidien des réunionnais, je ne vois  
pas l'intérêt dans créer d'autre encore  
plus important.

Les risques liés à l'activité de cette car-  
rière; dégagements de poussières, pollution  
sonores et visuelles, me semblent minimisés et  
très mal étudiés.

Ne trouvant aucun avantage pour la Réu-  
nion, dans ce projet, je suis défavorable à  
cette carrière qui n'apportera aucun bien-  
faits à la population réunionnais.

AV-20  
23

La carrière de Bois Blanc C'est une question de  
Sous quand on est petit les gros essaie toujours  
de vous rabaisser. Prenon d'exemple sur les  
les agriculteurs croyant bien faire on nettoya  
leur terrain en enlevant des roches. Voies  
le résultat forte pluie inondation  
glissement de terrain problème dans  
tout les domaines. On ne tien pas compte  
de la population, des espèces qui se  
trouves dans les roches, on vont perdre  
ses espèces. On ne respecte même plus  
personne. On se croit tout permis  
même le jugement de France il sans  
fou.



P.G

6 AV-21

Commentaire ① Antonia CADET

Je constate qu'il n'y a pas eu de bioévaluation des espèces floristiques depuis 2014. Hors, suite aux événements climatiques de 6 derniers mois, et l'année 2016 qui a connu des records pluviométriques sur le bassin SUD-OUEST de la Réunion; cette situation floristique a forcément changé! L'évaluation doit être refaite, c'est évident.

AV-22

ERIC LABBIN 38A CHEMIN N°1 LES ANILONS

Les besoins d'encrochement ont considérablement diminué.

Cette carrière est-elle nécessaire aujourd'hui? Peut-on envisager une large diminution des prélèvements et donc du périmètre de la carrière?

26 AV-23

Commentaire ② Antonia CADET

Sur la note non-technique de février 2018, la SEPR justifie son projet d'ouverture de carrière pour un besoin d'encrochement (à fin 2017) de près de 5 Mtonnes dont 1 Mtonne de roches massives > 1 tonne.

Au premier trimestre 2018, le groupement Digue annonce un besoin de 3,85 Mtonnes dont 0,71 Mtonnes de roches massives > 1 tonne.

En 3 mois, ces besoins ont diminué de près d'1 tiers. Ces informations étant données par 1/ le pétitionnaire et 2/ un groupement filiale du pétitionnaire, nous demandons que la Région Réunion se penche sur ces besoins réels.

18 observations faites sur les registres 1 2 et 3 durant la permanence du 26 juin 2018

P.G.

27 AV 27

Auj dim Niveau: j suis contre l'ouverture de cette carrière car en quatre ans:

→ 3000 Tonnes de Nitrate d'ammonium vont être utilisées.

la décomposition de ce N.A en

Acide nitrique HNO3

Ammoniac NH3

Proxide d'azote N2O

ne sont pas pris en compte, au surplus passés.

AV 28 Galat Marguier 12 Sentier Zaquel Is Durion

Pourquoi faire une route à 6 voies au lieu de 4 on aurait du étudier les matériaux avant de commencer on est sur une île, on ne peut pas la détenir. Quand les touristes viennent c'est pour le dépaysement par rapport à la métropole, ils viennent voir une île pas une métropole. Arrêtons de défigurer notre île! et on pense aux gens qui vivent sur les Hauts sur la ravine des Durions? il y a un village au dessus! Arrêtons le massacre.

AV 29

Jean-Charles Jean Claude 12 Sentier Zaquel Is Durion  
Non à cette carrière! notre île n'est plus ce qu'elle était.

Jean-Charles

P.G.

Brigitte des Anions - Je suis totalement et farouchement opposée à ce massacre environnemental.

1) Etant une habitante de la zone concernée, je ne prétend pas subir et respirer en continu de la poussière qui à la longue causera des soucis de santé à la population et plus particulièrement aux enfants des écoles environnantes.

2) Les bruits incessants des brises roches et des tirs de mines causeront des problèmes d'anxiété et de nervosité sur la population.

3) Faire une carrière sur un site aussi magnifique est tout simplement un crime contre la nature.

4) Sur cette route côtière bon nombre de touristes y passent et s'y arrêtent pour admirer et prendre en photos le souffleur, les baléines, pour aller visiter le musée du sel.

- Pour faire du sport à vélo ou à pieds entre Flang-salé les bains et St Léu.

Et bien tout cela ne sera plus possible à cause de toutes ces nuisances.

Les vibrations causées par les tirs de mines causeront des dégâts (fissures) aux habitations qui de ce fait feront chuter la valeur immobilière des terrains et des habitations.

5) Tous les déchets qui se feront en mer seront catastrophiques pour la réserve marine. Une réelle catastrophe écologique nous attend si l'on fait cette carrière.

6) La population à montré farouchement par 2 fois leur opposition à ce projet de carrière à Bois Blanc et il semble que l'on veuille quand même passer outre leurs avis. Il semble que l'on méprise la population en ne prenant pas en compte son avis et celui de la justice. Sommes-nous encore dans

P.6 un pays de droits? Je pourrai en écrire très longuement mais je vais m'arrêter là en

réitérant mon opposition total à ce projet de carrière à Bois blanc.

Notre sérénité de vie, notre santé et celle de nos enfants, la beauté de site priment sur le profit que veulent faire les multinationales. NON et définitivement NON à la carrière de Bois blanc.

*Joseph B*

31 AV 31

Quelle soit donc ces forces (Si ce n'est celle de l'ARRS) qui peut capoté de remettre en cause une décision rendue il y a peu à la CA de Bois Blanc? NON à cette carrière, NON à cette aberration qui consiste à modifier le PLU en fonction du vent du vent et qui fait évoluer le bassin au rocher au gré des tendances.

Ce projet de remplir la mer n'est que la traduction de menaces de carrières qui au nom de l'emploi et de l'emploi à la destruction de notre Ile (un jour pour les bons de vieilles rénovées?) et veulent aliéner les gens.

Pourquoi ne pas avoir alors prévu la construction de la route qui se crée actuellement, en viaduc?

Pourquoi modifier le bouage normale, allant de 8 à 1,6?

Pourquoi cette carrière si ce n'est pour le seul profit de la SHIC qui n'a alors à même dans l'avenir de profiter de son bébé, cette carrière.

Où cherche à freiner la rénovation pour des raisons. Non non et non à ce projet inopérant.

Cette carrière n'est pas utile, ni maintenant et ni et surtout plus tard.

JEORVERNER

P.6

Emilie Veronique je travaille dans une école je pense que les enfants ne peuvent pas vivre dans autant de bruit, de poussière et il y a des enfants qui font de l'asthme, les personnes qui prennent des décisions ne tiennent pas compte de la santé des humains et pourtant il aura des personnes des vieux qui sont déjà très malades dans le quartier du ruisseau toutes ces vibrations que nos maisons vont subir, on nous donne un exemple sur le cyclone de Fakir qui a détruit les Routes, les maisons qui débordent c'est l'homme qui est entrain de tout détruire en faisant des choses pas normales, si cette carrière se fait se serait une très grosse erreur de la part des personnes concernées à qui profiterait cette carrière on a demandé de déviner la flore et faune de la Réunion est inadmissible. C'est la honte avec vous prêtre des médecins des pneumologues cardiologues pour tous ces personnes qui seront malades, et pourquoi aller à l'encontre de la décision de la cour d'appel de Bordeaux du 29 mai 2016.

Quel est le réel but de cette carrière on se demande.  
Je dit un grand NON à cette carrière.

P.G.

Bonjour, je suis TOTALEMENT OPPOSÉE A LA CARRIÈRE. NON à cette carrière si proche des habitations. Comment pouvez-vous envisager un tel projet si proche des habitations, des établissements scolaires et des crèches? Vous écrirez dans le rapport que les risques sanitaires sont "jugés acceptables" au regard de mesures, suivis et statistiques. Cela me paraît inacceptable, le risque sanitaire doit être de zéro. Je suis opposée à ce qu'une carrière s'ouvre avec des zones comportant des crèches avec bébé et aussi femmes enceintes dans le site. Les personnes âgées également ont une santé plus fragile. Les poussières contenant de la silice seront toxiques pour les populations alentour et les ETM aussi dont la concentration est plus importante à la Réunion. Il y aurait également des nuisances sonores importantes avec les tirs de mines, le travail intensif d'engins, le passage continuel de nombreux camions, une surcharge du trafic routes, copines de la RN1... Je suis également opposée à tout cela. En plus de ces nuisances sonores et sanitaires pour les populations alentour, la carrière provoquerait une pollution supplémentaire, aurait un impact très négatif sur la ressource marine, fragiliserait le lagon de St-Jeu, aurait un impact négatif sur le tourisme, entraînerait la disparition de paysages et serait une venue sur ce beau paysage côtier. A cela s'ajoute la mise en danger d'une nappe phréatique majeure, le gaspillage de terres agricoles, de graves problèmes d'érosion à venir et qui vont se répercuter sur la côte et le lagon de St-Jeu, probablement une majoration des phénomènes d'inondations dans les bas dans la zone avoisinant la carrière en cas de cyclones et tempêtes tropicales. Je dis NON à cette carrière qui en plus de mettre en danger sanitaire la population aurait un impact environnemental très négatif!!! Et comment peut-on envisager des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations, établissements scolaires et crèches? Je suis choquée que ce projet soit présenté une 3<sup>e</sup> fois!!! Je ne veux pas de la carrière de Bois Blanc. NON ACE PROJET!

Florence Jépe

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 15  
Les Aviron

P.G

AV-63

6° permanence le 2 juillet 2018 de 13h00 à 16h00

Bonjour, je suis totalement opposé à cette carrière à Bois-Blanc. Cette carrière est nocive pour la population autour - la SEPR veut détruire un espace unique. Je vis à Bois Blanc construite ce trou étant autour de ces habitations. Pourquoi ? - Ris de dynamite, poussières, destruction d'un espace unique. Pourquoi ? Que veut-on faire à notre quartier - Ne vote dans ce projet une autorisation donnée à la SEPR un prétexte à un groupe de l'enrichi rien de plus - L'avenir de la vie - Je pense qu'il y a d'autres choix de carrière - LAVAREL, Fred - Bois-Blanc - ~~judiciaire~~ Aujourd'hui on détruit pour construire NON à cette carrière.

5 observations faites sur les registres 1, 2 et 3. Les Aviron. le 02/07/2018

~~Signature~~

AV-68

4 juillet 2018

ROCHEFELILLE Véronique.

Je m'oppose aujourd'hui encore à la création de cette carrière à Bois Blanc. Pour tous les dommages et impacts au niveau de l'environnement mais également au niveau sanitaire. Les risques ne sont pas négligeables pour les plus vulnérables d'entre nous, nourissons et personnes âgées ou personnes porteurs d'un handicap respiratoire. Les poussières qui en résulteraient impacteraient également la santé de nous tous dans le futur. J'ai peur pour la RÉUNION j'ai peur pour

P.G

nos enfants. L'année 2018 a illustré des inondations spectaculaires dans le secteur de St Jean Etang Salé les hauts. A destabiliser les terrains agricoles en vue de récupérer ces terres et augmenter les risques au lieu de sécuriser nos terres ainsi que notre sécurité. Se trouve cela honteux au vu des politiques et tout l'argent qui graille pour cette NRI.

Bien sûr vouloir détruire la terre de nos ancêtres pour détruire le futur de nos enfants et leur priver des pros de la plage et de la nature. Les nuisances sonores ne sont pas l'image et la ressource de notre maloya.

Alors non je dis **NON** à cette saubie. Il ya encore beaucoup à dire et nous ne relâchons pas le combat pour notre terre et notre peuple.

*[Signature]*

AV-69

COUPEL Yannick

le 04/07/18 2

Je viens juste de m'installer aux Avirones pour le calme et son bien-être.

Je suis contre la carrière de Bois Blanc

*[Signature]*

BRISARD Pascal AV-70

le 04/07/18

Je suis contre l'exploitation de la carrière

Bois Carole AV-71

04/07/18

Je suis contre la carrière.

AV-72

04/07/18

Bois Vincent

Je suis contre la carrière

P.G.

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

*[Signature]*

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV-73

Je suis CONTRE LA CARRIÈRE et le MEC PLU 5  
 Pauline RABASSA LAFABRIQUE 06/07/18

CAULTER Charlotte

AV-74

Je suis contre la carrière Bois Blanc, contre la pollution et la destruction de notre environnement aussi bien pour notre cadre de vie que pour le développement durable de notre île bien-aimée.

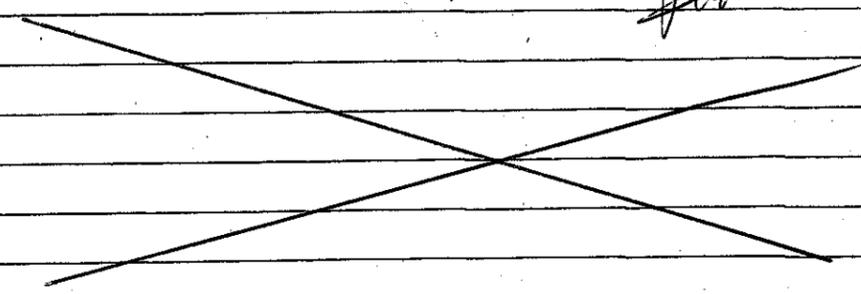
*[Signature]*

50 observations faites sur les registres 2 à 7  
 entre les permanences des 2 et 7/7/2018

10° permanence le 7 juillet 2018 de 08h00 à 12h00 - Les Avirones

AV-115

51 Raymond Pichet les Avirones projet insensé et allant contre tous les principes de l'impact environnemental et écologique qui tiennent fondamentalement à son intérêt propre.



P.G.

7 juillet 2018.

AV. 116

MEZIANI Willy

Au vu des réponses de la SCPR concernant  
l'avis de l'autorité environnementale, je  
sous serment expose à la réalisation d'une  
carrrière sur le site de Bois Blanc.

Tant sur le plan environnemental  
humain sanitaire qu'économique cette carrière  
ne semble ne pas constituer un projet d'intérêt  
général mais au contraire un projet dans le  
seul intérêt des entreprises privées présentes.

D'autre part deux enquêtes publiques  
ultérieures ont conduit à l'opposition très  
nette et populaire vis à vis de ce projet.

Il s'agit ~~par~~ donc d'un déni de démocratie.

Je suis donc contre ce projet inutile, dangereux,  
anti-démocratique.

M. MEZIANI  
Citoyen des Ardennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

3

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à \_\_\_\_\_

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registree  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

— Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/2018 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

N. MAILLOT  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
A. POTTIN  
\_\_\_\_\_

P.6

2  
AV-24

2<sup>o</sup> Première journée :

le 26.06.2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

34

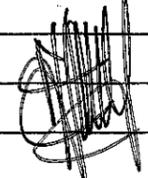
1 - Observations de M.

Observations de M. Jourcy Jean, 1 Bis chemin Barouty 97425 les Airois

Une troisième rédaction afin d'exprimer mon opposition à l'implantation d'une carrière à Bois-Blanc pour les motifs suivants:

- Nuisances sonores et olfactives.
- Destruction d'un site naturel afin de satisfaire la cupidité d'entrepreneurs privés.
- Implantation d'un site de stockage d'explosif et les rejets éventuels de substances chimiques dans la réserve marine.

En Bref un non ferme et définitif à l'implantation d'un projet non nécessaire à la Réunion et qui ne respecte pas la volonté et le désir des habitants!

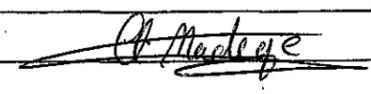
Jean Jourcy 

18 observations faites sur les registres 1, 2 et 3 durant la permanence du 9-6-jun-2018

AV 34

Je suis contre la carrière la carrière de Bois Blanc, je vis à LOTROBOR quartier du Ruisseau aux Airois donc en amont de cette idée de carrière. Je dis un grand NON à cette carrière, j'ai des enfants qui grandissent, j'ai eu vent de tous les impacts environnementaux que cette "idée" de carrière aura sur NOUS humains et faune et flore. Donc arrêtez une fois pour TOUTE

35



7.6

AV 35

3

Je viens déclarer mon mécontentement au sujet de la carrière de Bois-Blanc. J'habite aux Airois et y travaille et j'ai cru que les déplacements sont importants par notre santé et celle de nos enfants et par notre environnement et sur la biodiversité. Notre mécontentement a été manifesté à plusieurs reprises et pourtant l'annonce de cette carrière est encore aujourd'hui d'actualité alors qu'il a été clairement prouvé que les impacts sont dangereux. Notre quotidien en serait fortement impacté (bruits, poussières, problèmes de transport) et l'avenir en serait inquiétant.

Nous n'avons pas besoin de ce projet ici et nulle part à la Réunion, les intérêts économiques ne doivent pas être prioritaires sur la santé et l'environnement. Je dis NON à ce projet partout en tous points!

36



AV 36

Je suis contre la mega carrière de Bois Blanc, il est plus qu'impensable de prévoir Tolérer une telle situation dans notre commune, dans notre Ile. Je vis aux Airois depuis plus de 20 ans dans le quartier du Ruisseau, il est intolérable de penser que nous devons subir tous les désagréments autant sanitaire (dispersion de poussières et des roches au gré des vents) autant à la qualité de vie que nous avons (chemin des balades, promenade à vélo...) Et que dire du bruit, et que dire de la gêne occasionnée sur la route!!! C'est une de plus de plus intolérable! Protégeons notre environnement, protégeons les générations à venir, protégeons notre patrie.

JE DIS NON A LA MEGA-CARRIERE DE BOIS BLANC!  
Anne Cossec & Allée Celeste Les Airois 

37

7.6

38 Je suis contre la carrière de bois blanc, contre la demande de désignation de l'interdiction de défricher, contre la modification du PLU, la zone doit être agricole.

Je souligne que la SCPR a payé les études liées à cette carrière et elle est une filiale de Bouygues principale entreprise de la construction de la route du libéral. Il y a conflit d'intérêt! Il existe d'autres solutions.

La cour d'appel de Bordeaux a annulé le projet, pourquoi passer outre les lois?

\* Agriculture: la carrière est sur une zone agricole le PLU interdit l'exploitation de ces terres.

L'eau utilisée pour le nettoyage des camions et pour l'exploitation de la carrière est en grande quantité, il y a un impact écologique par rapport nous sommes en sécheresse et en restriction pour l'arrosage des jardins. la carrière va t-elle s'arrêter?

pourquoi utiliser la captage et ne pas payer l'eau alors que nous citoyen la payons?

Les poussières qui vont retomber sur 30 km à la ronde et se déposer sur les feuilles bloque la photosynthèse et la respiration dans la campagne.

La SCPR prévoit de remettre de la terre sur 50 cm c'est une réhabilitation au rabais, ce n'est pas suffisant la bonne terre n'est plus là!

La terre ne serait pas restituée aux mêmes paysans peut-être redistribués par un organisme.

\* Flore: 23 espèces protégées dont 23 indigènes (adanthum 2 espèces de fougères, bois rouge, bois blanc, bois d'ortie) des chenilles sont sur ces plantes, le papillon est menacé. la SCPR parle d'impact modéré!

Les mouvements de terre vont déplacer des espèces envahissantes.

\* paysage: des cocotiers vont être rasés, le paysage est totalement modifié alors que nous sommes sur un site dont le paysage a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO!

\* Faune: 27 espèces protégées, 2 espèces de chauve souris, des carabons, papillon valaize bourbon, pétrel dérangé par l'éclairage. la loi interdit le dérangement de ces espèces!

Les cétacés sont dans la zone impactée, il y aura des poissons dans l'eau et des vibrations liées aux tirs.

\* Urbanisme: la carrière n'est pas d'intérêt général. Il n'y a pas de garantie financière pour la remise en état des maisons, des terrasses et des parcelles agricoles. Le raccordement à la voie principale traverse un lotissement privé qui n'a pas donné son autorisation. La distance carrière / maison n'est pas juste.

\* Problématique humaine la cadence d'extraction est plus grande que la plus grande carrière au monde.

Les nitrates d'ammonium stockés à côté des hydrocarbures alors que le risque d'attentat est au plus haut! la SCPR s'est rapproché du rectorat et des pompiers pour limiter les risques d'explosion incendie évacuation dans les écoles? 500 camions et augmentation du trafic l'on nous parle de microcapures ce qui va élarger des bordons. Les gens passent par les autoroutes alors que la ville est saturée! Le rond point d'étang nahi les bords sera saturé aussi. Demons aux cyclistes aux joggeurs!

L'accès par la bretelle augmentera le niveau acoustique et l'usure prématurée de la route, elle n'est pas prévue par cela. L'explosion de roche entraine une friabilité de la roche alors qu'il y a une fosse en dessous et 1 au dessus de la route il y a risque d'éboulement. Il y a fragmentation de 2 ponts (laine de verre) et ravine du trou.

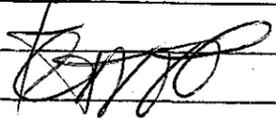
\* Santé: le niveau sonore des tirs de nuit est supérieur à 100 db qui est le niveau "Risque sérieux" pour l'audition. L'impact est plus fort dans un milieu confiné par l'onde de choc. A-t-on pensé à nos enfants dans les écoles? Détonation peur d'un tremblement de terre, d'un éboulement... Les tirs électroniques augmentent la pression acoustique c'est générique de bruit. la SCPR n'a aucune expérience dans le tir de nuit. Le nettoyage de camions la nuit en génère du bruit. Il y a dégagement de Silice avec ces tirs et cela sera déplacé.

par le vent. Unge de Silicos (cancer), dégagement de métaux lourds fer, aluminium, plomb, arsenic. Je parsie engendrent toux, compactule, asthme. Je suis Kire'sille'se et tous les jours des problèmes respiratoires. Ils vont augmenter.

\* impact professionnel les citoyens ne déposeront plus de enfants chez les assistantes maternelles du secteur ni dans les écoles, il y a un parti par les commerçants.

\* TOURISME: La plage d'étang site est la plus spectaculaire du nord. Il y aura une vue directe sur la carrière, poussière au la piste cyclable, sur la route. Le site d'escalade sera fragiliser, on ne pourra plus faire le sport à cause de la poussière, la pêche va être perturbée, l'hotellerie, le cache de vie.

AV 38



39 Je suis contre la carrière de Bois-Blanc, je rétiens pour la 3<sup>ème</sup> fois redite mon mécontentement face à l'obstination que l'on fait pour ce site. Vivant à proximité du site je ne me vais pas vivre avec le bruit d'engins, de camions de buses roches de 05h à 19h00 suivi de l'entretien des engins de 20h00 à 05h00. percuter de tré de mines et de pannes. Vous semblez ne pas tenir compte des riverains alors je ne parle même pas de la faune et de la flore mais vivons sur une île et votre projet de méga carrière en impactera le charme et le tourisme. Je dis NON à la carrière de Bois Blanc.

PAYET Frédéric 24 chemin de la lante  
Les AVIRONIS



AV 39

40 Je suis contre la carrière de Bois Blanc

Cl-Pascal

AV 40

Bonjour, je suis contre la carrière de Bois Blanc et bien évidemment celui de la Ravine du Trou. Vous, qui ne vivez pas dans ces secteurs ne pouvez pas comprendre la crainte de ceux qui y vivent. La peur au niveau des risques et dangers multiples tels que les effondrements, les dissements de terrains et inondations encourus en cas de forte pluie. C'est surtout le GRAND DANGER pour la population et notamment les jeunes, les enfants, nos enfants! Mettez la vie et la santé de vos enfants en jeu si vous le souhaitez mais ce ne sera pas mon cas!

De plus, tous les risques allergènes que provoquerait cette acte est inimaginable et inconsidérable. Mon enfant a déjà ce soucis d'allergie et un problème auditif, je ne permettrai pas que cette atrocité ce fasse aux vos des risques bactériologiques et sonores. Le bruit, la poussière et les secousses en prime. La crainte, la peur et des réveils en sursaut pour nos enfants! NON NON et NON.

PAS de CARRIÈRE POUR MOI.

41

ABDULBAR Christelle

AV 41

Bonjour, je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je suis contre la carrière de Bois Blanc.

FAITES SAUTER une partie de la Route des li-Hon Ale est récupérer les Roches.

FUHEZ LA Route 2 SEMAINES Fini.

Je suis contre la méga carrière de Bois blanc.

42

AV 42 43

Pourquoi tant d'acharnement à vouloir ouvrir la carrière à "bois blanc" - "ravine du trou" ?

3<sup>ème</sup> enquête publique ! malgré la décision de la cour d'appel de Bordeaux qui a condamné le Projet de la Réunion pour le non respect des procédures liées à l'environnement.

Non, nous ne voulons pas de cette carrière !

Il serait grand temps de nous dire la vérité, pourquoi sacrifier la faune la flore, pourquoi détruire le banc corallien pour des roches inutiles à la construction de la route du littoral.

Nous avons longuement épilogué précédemment sur les dangers qui en découlent.

et qui concernent tous les habitants de St Paul l'étang salé et les Avirons

C'est donc un très grand NON pour la carrière

Simone Andrieu Brun

AV 43

Résident à Etang Salé, travaillant sur les communes des Avirons et d'Etang Salé, je m'oppose à l'ouverture de cette carrière pour les inconvénients qui découlent de son installation.

Je ne souhaite pas subir les nuisances de bruit, Je ne souhaite pas perdre sur mon temps de vie personnel et familial à cause d'une augmentation du trafic des véhicules de transport des roches.

Je ne souhaite pas être exposé à des produits qui peuvent avoir un impact sur ma santé ou celle de mes enfants.

P.G. Je ne souhaite pas voir les paysages de ces espèces défigurés par une carrière

et voir des populations mises en danger par les modifications géographiques réalisées.

Aucune garantie ne nous ayant été faite sur l'ensemble de ces points ~~sur~~ sur les conditions futures d'exploitation, je m'oppose donc vivement à toute modification du PLU et à l'ouverture de cette carrière -

44

Patrick Billaud-Hotel, Etang Salé les Avirons

AV 44

Je soussigné Jean-Philippe GEORGIOPOULOS, déclare être contre l'ouverture de la carrière dite de "bois blanc".

Les raisons sont multiples : l'impact sur la santé des habitants (poussières, nuisance sonore), risques d'explosions.

Impact sur la faune et la flore (y compris aquatique), défrichement.

Risque de pertes d'emplois dans les secteurs liés notamment au tourisme. Dépréciation de la valeur des habitations.

Impact sur le trafic routier : embouteillage, risques accrus d'accident... Modification du PLU dommageable pour l'agriculture.

Cette carrière va, plus généralement, abîmer le paysage côtier et rendre la vie des habitants pénible et dangereuse.

ET par quelles raisons un tout petit groupe de personnes veut-il l'ouverture de cette carrière alors ?

Nous savons que elle n'est pas indispensable techniquement à la construction de la N16, ni même à la construction de quoi que ce soit d'autre.

Je n'ai aucune bonne raison d'être pour.

45

Jean-Philippe Georgopoulos Les Avirons

P.G.

AV 45

Pourquoi je suis contre cette carrière ?

On m'a toujours appris que les roches servaient à filtrer l'eau sur un terrain. Si nous les enlevons, le terrain sera ~~plus~~ vulnérable et aux prochaines grosses pluies toute la population vivant à proximité sera inondée et en plus avec le trafic des camions la route sera fragilisée et les habitants de Bois Blanc souffriront des nuisances de la poussière et tout les désagréments. Pourquoi vous arrêtez, il y avait tellement d'autres solutions à exploiter

46

Robert Sylviane Séclaire / Les Aviron

AV 46

Tout simplement, NON à la carrière de Bois-Blanc. Toucher à l'environnement si majestueux d'une si petite île, faisant partie du patrimoine mondial de L'UNESCO, abîmer la nature par l'homme, nous sommes tous des animaux, alors gardons cette île sans commettre de dégradations. Le climat lui seul peut déjà tout renverser en un cyclone, alors surtout ne détruisez pas cet endroit majestueux.

Il y a tant d'argent en jeu pour une minuscule de personnes et d'entreprise, je serais très fâché voir plus que cela, si cela venait à se faire. Le préfet ne respecte pas les procédures liées à l'environnement malgré la décision de la cour d'appel de Bordeaux. J'ai 2 enfants et en aucun cas ils verront cette île carrière horrible qui n'existera.

47

Chauveau Patrice Les Aviron

P.G.

AV 47

Par la troisième fois, je me déplace en mairie pour dire NON au projet de la carrière sur le site de Bois Blanc.

Et ceci pour plusieurs raisons: La santé des habitants des trois communes est mise en jeu. Des enfants présents dans des écoles, des collèges, des lycées, des crèches sont à proximité du site. Les poussières émises par la carrière seront néfastes et destructrices pour l'organisme humain. Peut-on réellement laisser nos enfants se faire empoisonner sans se prononcer contre ce projet. La santé sera également impactée par le bruit en continu (tirs de mines et les engins qui vont travailler sur le site).

Il ne faut pas oublier que d'ouvrir la carrière est synonyme de l'augmentation du nombre de camions sur les routes. Les conséquences seront malheureusement une augmentation du nombre de morts sur les routes, d'accidents, mais aussi de dégradations du réseau routier.

Il est également important de mettre en avant l'instabilité des sols. Sans roches comment retenir la terre. On peut penser que lors de la saison des pluies, il y aura encore plus de dégâts que cette année. L'île est mag. figue, pourquoi vouloir la dénaturer en en faisant un gravier.

Ce projet ne doit pas voir le jour, il en va de la vie des habitants des Aviron, Ekang Soté et St Lou.

48

Isabelle AUGIZEAU Les Aviron

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

~~Voir registre n° 15  
Les Aviron~~

6° permanence le 2 juillet 2018 de 13h00 à 16h00

AV-64

J'habite aux Aviron avec ma famille (2 garçons de 4 et 7 ans.) et j'exerce le métier de médecin généraliste. La qualité de vie y est excellente, nous nous en rendons compte chaque jour. Forêt, plage, peu de circulation, calme.

Je suis contre la campagne de Bois Blanc comment penser à un tel projet si proche d'habitation ? C'est inhumain. D'autant plus qu'il y a d'autres solutions pour cette question de route du littoral au départ de la possession mais qui ne convient pas aux habitants de la Réunion. C'est malheureux de faire passer d'abord le profit capitaliste et l'intérêt d'une autorité et d'oublier la santé d'un grand nombre. De plus, en lançant cette enquête au début de vacances scolaires, c'est le meilleur moyen de ne pas avoir beaucoup de mobilisation.

Merci de ne pas laisser ce projet voir le jour.

5 observations faites sur les registres 1, 2 et 3. Les Aviron - le 02/07/2018

AV-65

Le 3 juillet 2018

Je suis contre la MEC du PLU car : 1

les opérations d'élaboration d'un tir de mines seront longues et obligeant par la m des coupures de circulation sur la route de Tamarin

- Evacuations des personnes sur zone
- Mise en place des cotyons de système de mise à feu
- Remplissage de 95 foratiers par la UFMF
- bourrage des 95 foratiers
- Protocole de ralentissement et arrêt de la circulation sur la route de Tamarin

- Amorce du tir par le boulet feu puis raccorder la ligne de tir à la console électrique  
 raccorder la ligne de tir à la console électrique  
 vérification de la connexion  
 raccorder etc page 47 Tome 3  
 étude de danger.

Persone n'a estimé le temps de coupure de la circulation sur la route de Tamarin.

Pas de

MEC du plu

AV- Je suis contre la CARRIERE de Bois Blanc et le MEC PLU  
66 Louven Rabassalagabriele 06/07/2018

AV- Je suis contre la 3eme Bois et malgré les modifications du projet  
6 initiale; je m'oppose au projet de cette carrière pour  
P.G. raison de santé

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

10° permanence le 7 juillet 2018 de 08h00 à 12h00. Les Aviron  
 50 observation faites sur les registres 2 à 7 entre les permanences des 2 et 7/7/2018

Le 7/07/18

AV-117

Je suis contre la carrière de Bois Blanc, d'autant de la nécessité de roches ou de l'ajout d'une digue pour la route du littoral. Et de toutes déviances possibles, pour reboucher le trou. Toucher ainsi à l'écosystème présent en ce lieu me paraît aussi évident.

Le 07/07/2018

AV-118

Je soussignée Gail Thibaut demeurant au centre ville de Aviron. Mes 2 enfants sont scolarisés sur la commune de Aviron - Je suis enseignante dans le secteur également -  
 Je suis CONTRE LE PROJET DE CARRIERE DE BOIS BLANC et je tiens à le redire pour la 3eme fois !!! Je suis contre une installation de tri de matériaux, contre une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, contre un défrichement par dérogation et une mise en compatibilité du PLU de St leu.  
 Et pourquoi suis-je contre ? Et bien pour de

P.G.

Trop multiples raisons :

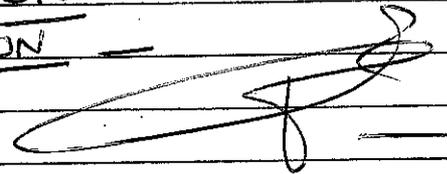
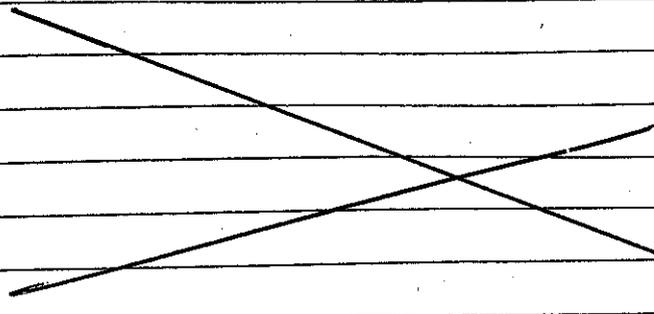
- les cétacés
- l'agriculture
- la faune terrestre
- la flore
- l'habitat humain
- le paysage
- la rupture du profil d'équilibre
- le trafic routier
- l'urbanisme
- la géologie et la pollution
- les impacts sanitaires
- les tiers de mines et stockage

Dois-je en rajouter ?? les risques sont énormes !!!  
 Des risques d'accidents de la circulation, des  
 risques sanitaires dus à la dispersion des poussières,  
 des risques hydrologiques liés à la pollution de la  
 nappe phréatique, des risques de pollution des sols  
 et de l'océan, des risques liés aux tiers de mines,  
 des risques écologiques et environnementaux. Et  
 l'impact sur le tourisme !!!

NON, je souhaite pour ma famille, conserver la  
 qualité de vie d'aujourd'hui et notre  
 santé.

Pourquoi vous acharnez-vous ? Cela fait 3 fois  
 que la population dit NON

Alors NON, NON ET NON -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

4

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à \_\_\_\_\_

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Registre  
complet*

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/18 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

voir arrêté joint au dossier

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

W. JACQUES  
N. HALLOT

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

A. ROTHIN

[Signature]

le 27/06/2018 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

1 - Observations de M. AV 48

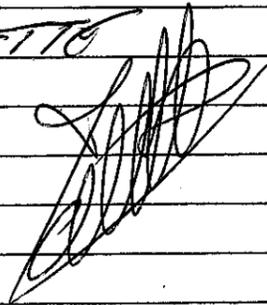
Je soussigné Monsieur MARIETTE Landry demeurant au 12 B chemin de Bellecombe 9416 Les Avirons, faisait part de mon opposition à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes : détérioration de la faune et la flore, dégradation de l littoral nuisances sonores dues aux tiers de mines, importantes poussières de silicium → nous par notre santé ainsi que celle de nos enfants. Forte augmentation du trafic routier notamment celle des poids lourds sur nos routes et surtout sur celle des Tamariis environ une quarantaine de kilomètre du point d'extraction à celui de dépôt.

Je plus compte tenu du peu de rails qu'il reste à extraire, d'autres points d'extraction peuvent être envisagés (dans les barines, les andains et autres carrières déjà existantes)

Je vous prie de prendre en compte pour une énième fois l'opposition de la population à l'égard de l'ouverture de cette carrière inutile.

Cordialement

M. MARIETTE



50 AV 49

Je m'appelle donc Mme Mariette, j'ai 42 ans

Parce que la carrière de Bois Blanc est une mauvaise idée. Même si sur la route présente cause beaucoup de dégâts comme (les éboulements...) Les poussières les bruyances peuvent avoir de très gros problèmes comme

Des gens qui font depuis leurs enfants de l'asthme parce qu'ils empêchent de respirer...

P.G.

de le faites pas. Ça serait bien pour toute la commune, pour toutes les villes.

Merci.

Mariette

51 AV 50

Je soussignée M<sup>me</sup> D'EXPORT Edwige Violette demeurant au 11 Boulevard Troen Traversée fait part de mon opposition à cette mega carrière sur le site de Bois Blanc St den. Je n'ai pas envie de me retrouver en zone inondable (exemple des andains enlevés et des terrains devenus inondable ex: Maisons avec 2 décès, France)

L'humain est en danger si la carrière ouvre, si la carrière ouvre ce sera de la non assistance à personne en danger et le coupable ce sera la région.

Je suis une personne âgée, ayant des soucis de santé (asthme et malvoyance), savoir que je vais respirer de la poussière sera dangereux pour ma santé et si la carrière est validée nous serons endettés jusqu'au cou et nous tous ensemble.

Les réunionnais ont dit oui à la NRE, mais d'une autre manière. Pourquoi avoir choisi la porte Digue qui apporte beaucoup de contraintes? alors qu'il y avait d'autres solutions (tunnel, montagne...)

Nos avis n'ont jamais été entendus.

Faire une 3<sup>e</sup> enquête publique, montre que les réunionnais ne sont pas entendus, et on a la sensation que les Grands ont toujours le dessus.

C'est honteux d'utiliser l'argent public pour refaire une 3<sup>e</sup> enquête publique alors les 2 1<sup>ères</sup> ont conduit à un NON MASSIF de la part des réunionnais.

Pourquoi à la Réunion on ne suit pas la loi, une que Bois Blanc a été éliminé du schéma des carrières.

NON Bois Blanc NON NON

Edwige

P.G.

Je remercie M<sup>r</sup> Jean-Darc Maillot, exploitant agricole à Stella. Depuis 10 ans j'ai pu développer mon exploitation, ça vient grâce aux fonds investissements de l'Europe et du Conseil départemental ou le Département des Taxes d'Etat ou Ouch.

Cette eau précieuse coûte très chère aux exploitants agricoles. Dans le dossier de la SCPR (tome 6, page 18) le pétitionnaire va utiliser l'irrigation publique pour les besoins en eau nécessaires à redonner les pourrières.

Je voudrais savoir à quel titre une entreprise privée puisse utiliser ainsi cette ressource publique en eau ? Quel est le prix du m<sup>3</sup> d'eau que la SCPR devra payer. Par ailleurs, je ne partage pas la pertinence de la révision du PLU alors que le Comité d'Etat, la Com d'apl de Bordeaux et la NRAE ont mis en évidence nombreuses incidences sur ce projet de carrière sur l'axe du Trou. Il n'y a jamais eu de concertation et de communication objectives de la part de la SCPR auprès de la population d'administrations, n'a jamais voulu et n'est toujours opposé, lors des réunions de PLU à adapter la réglementation permettant aux agriculteurs de continuer leur habitation sur leur lieu d'habitation, notamment pour les élevages. Pour ces raisons, je suis contre le projet de carrière de Ravine du Trou et farouchement opposé à la révision du PLU.

J.-D. Maillot Stella

~~MMH~~

Ghislaine Seguin : NON

Il y a un moment où il faudra bien accepter d'arrêter de ravager cette zone ; les lagons sont épuisés, les forêts primaires et souffrent sous les pestes végétales toute la ceinture entre 200 et 700 m de dénivelé à la monoculture de la canne industrielle le littoral quasi fini de bétonner... stop aux projets éternels !

02/07/2018

Lundi 02 juillet de 8h30 à 10h : il y a une réunion des agents communaux DANS la salle d'enquête. Suivie par un gaffer Francaillard. Impossible d'étudier les documents, qui ne sont d'ailleurs ni surveillés ni protégés - (et je ne

parle pas des va et vient des ouvriers) - Les agents papotent au milieu des tomes de la SCPR, réglent leurs comptes de façon parfois véhémente ! Tout va bien - Je repars sans autre avis que celui-ci -

Je suis très inquiet quant à la possibilité d'ouvrir une carrière sur le site de Bain Blanc. Et je me questionne sur sa réelle utilité au regard des besoins à ouvrir cette carrière.

Il est question évidemment de tirer de mine 2 par jour. Dont la détonation se fera entendre à 4km à la ronde où se trouvent en plus d'habitation, 8 écoles. Il manque dans l'étude préalable l'impact dans la zone urbaine de ces lieux.

Quant est-il également des poussières émises lors de ces lieux et du trafic routier généré par cette activité sur la santé des riverains ? Les particules fines émises. Aujourd'hui on sait formellement que la pollution de l'air est la 1<sup>ère</sup> cause environnementale de décès prématurés dans le monde. Pour éviter de grossir cette statistique, je m'oppose à l'ouverture de la carrière de Bain Blanc.

le 02/07/2018

O. Desvante habitant Les Auviers

AV 55 56

Je soussignée Doana BÉCHE-CAPELLI, habitant au 68 chemin de digne, aux Ansons, fait part de mon opposition au projet de la carrière de Bois Blanc. Cette carrière va amener énormément de camion à circuler sur la RN1A, de plus, son impact sur l'environnement de la zone ne peut être négligé: cette carrière aura un impact sur le littoral et la réserve naturelle marine, et donc, par conséquent, sur la faune et la flore présente sur la zone. Ce projet va détruire encore plus la Réunion et son paysage que l'Homme a déjà beaucoup trop exploitée sur cette petite île. En plus des tirs de mines quotidiens durant l'exploitation de la carrière, et de l à la fin du projet celle-ci servira de centre d'enfouissement? Pour toutes ces raisons j'exprime fortement mon désaccord avec ce projet destructeur.

de 02/07/2018

*[Signature]*

AV 56 57

Mme soussignée Chantal Lambert, demeurant au 37, impasse Volange Rivière aux Ansons, à côté du groupe scolaire et du lycée, déclare être réellement contre la carrière de Bois Blanc, aux motifs suivants:

Un bien commun ne peut être dilapidé au profit de qu'un.

- de par d'ensachements qui serviront à la digue (5 à 7%) sont à 140 m de profondeur. L'extracteur va occasionner un dommage durable à l'environnement à la faune, à la flore, aux milieux aquatiques et aux habitats (école...)

Le reste (~ 95%) sera utilisé et vendu par et par des entreprises privées, pendant une durée qui durera tant qu'il y a de franchises disponibles. Le risque est grand d'extension dans le temps du permis d'exploiter.

P.G.

Le dommage de longue durée au bœuf mais aussi aux grès de facies (dome/à la faille) et très pénible.

- Solidité des ouvrages d'art (Route de Tamariou) lorsque le sol est miné, désolidifié, raviné par les pluies -- Quels risques? - Circulation routière -

En résumé, pour un petit gain en roches on ouvre une boîte de Pandore. Ce projet est le début d'un mal commun et à haut risque humain, environnemental, pour le bénéfice de quelques privés.

*[Signature]* le 2.07.18.

AV-75

Je soussigné Calixte PATINOT demeurant au 88 Chemin Bazanal Haut des Ansons, marié, père d'un petit garçon de 5 ans, m'oppose à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc. En effet, cette exploitation de la carrière représente un risque majeur pour la santé et le bien-être des habitants de la commune de St des Ansons, Etang Salé mais aussi une menace pour la faune et la flore. Pour ces raisons, je vous exprime mon désaccord.

*[Signature]* le 03/07/18

P.G.

AV-76

3/7/18

Bruits, poussières, vibrations, explosions, embouteillages seront notre quotidien pour de nombreuses années.

Mais les conséquences de cette carrière sont encore pires:

- Dégradation de la faune et de la flore terrestre et marine  
Destruction

- Pathologies respiratoires à cause des poussières, mais aussi toutes les pathologies causées par les différents stress qui seront quotidiens (Bruits, vibrations, explosions, embouteillages.)

- Négatifs sur les habitations et les ouvrages de la Route des Tamarins (Géogéologie) à cause des explosions et des vibrations

- Dégradation de la route des Tamarins à cause des 900 camions par jour qui vont la fréquenter en plus de la circulation habituelle.

- Embouteillages quotidiens à cause de ces 900 camions et de la fermeture régulière et quotidienne de la route des Tamarins en fonction des besoins du chantier

- Un trou béant qui s'agrandira indéfiniment pour entretenir cette partie déguisée de la NRL puisqu'il faudra la renforcer en permanence et à vie contre l'assaut des vagues (alors qu'il serait bien plus simple, et plus rapide et moins coûteux de faire un pont comme pour la partie Grande Chaloupe - St Denis).

Pour toutes ces raisons, je suis CONTRE cette méga-carrière de Bois Blanc.

SV 2

le 3 juillet 2018 AV-77

Je suis farouchement contre la MEC du PLU de la commune de St LEU car:

Le risque de transport de matière dangereuse (TMD) est largement sous dimensionné en effet

Pour chaque tir de mines un TMD sera opéré depuis le dépôt d'explosifs du Cap la haussaye et empruntera la route des tamarins.

Chaque tir de mines dans la fourchette haute définie comprendra:  
95 forations dans lesquelles seront insérées 95 systèmes de mise à feu extrêmement sensibles. ~~ce qui peut être~~  
Dans aucun documents de la SCPR les chiffres concernant ces explosifs ne sont fournis! 2Kgs, 10Kgs, 50Kgs? plus?

la SCPR estime à 800 le nb de tir de mines à réaliser en 4ans d'exploitation.

Il y aura dans 800 transports de matière explosive en 4ans d'exploitation. augmentant considérablement les risques d'accident majeur sur cet axe stratégique de la Route des Tamarins.

Pas de MEC du PLU.

le 3 juillet 2018 AV-78

Je suis contre la MEC du PLU de la commune de St LEU car :  
 les risques liés aux tertionnes planiques à la Réunion sont avérés. Il y a cent radicales fichés S à la Réunion, et le départ le plus part de matière dangereuse cause les systèmes de mise à feu nécessaires aux trit de mines sont des objectifs prioritaires de ces personnes.

Le risque terroriste n'a pas été pris en compte dans  
 PAS de MEC du PLU

le 4/07/18 AV-79

GALAIS Genard

Je suis totalement contre ce projet de carrière en accord complet avec les propos tenus dans ces registres dénonçant les impacts écologiques environnementaux et les nuisances sonores et écologiques pouvant impacter la santé des Réunionnais. Un projet SCANDALEUX, de plus !

AV-80

le 5 juillet 2018 MARAIS Florie

Je voulais vous faire part d'un épisode de ma journée, qui risque d'être quotidien, en tout cas régulier si la carrière et ses 1/2 échangeurs ouvrent. A 11h40, ce jour, je me suis dirigée à St Paul, par la route des Tamarins.

Un accident s'était déroulé au niveau de la bretelle de sortie & voie d'accélération pour rentrer sur la RDT) = un poids lourd renversé (au niveau de l'axe du tabac). C'était un poids lourd chargé de gros rochers (andalous). Le véhicule allait prendre la route des tamarins en direction de la NR1.

Des rochers (et non des petits cailloux) sur la route, un embouteillage monstre !

Non écoutant Radio freedom, nous avons pu entendre un transporteur qui témoignait sur le fait qu'ils étaient fatigués car le nombre de rotations était en augmentation et que cela n'était pas évident pour eux... Que c'est le 3<sup>e</sup> accident en très peu de temps !

A mon retour, sur la route des tamarins, mais cette fois dans le sens St Denis St Pierre, j'ai pu admirer un embouteillage conséquent de plus d'1 km 500. Et il était 13h30 passé !  
 Ce qui m'amène à vous poser la question ou plutôt les questions suivantes :

\* Dans la 1<sup>ère</sup> enquête publique, la SEPR avait fait plusieurs propositions concernant les itinéraires A/R des camions. Celle qui avait été choisie fut la RN1a, car l'autre proposition = les fameux 1/2 échangeurs étaient trop dangereux, accidentogène sur la Rdt.

Dans la 2<sup>e</sup> et maintenant celle-ci, la SEPR préconise les 1/2 échangeurs (le danger avait disparu !!)

→ Alors en réalité, restons sérieux et respectueux vis à vis de la population, est-ce que ces 1/2

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

VAR registre n° 15  
Les Aviron

échangeurs ne vont pas plutôt entraîner une augmentation significative d'accident en sortie de bretelle sur la voie d'accélération? (comme dans l'exemple du jour anti.)

\* En lisant les dossiers à milliers de pages, la PPR certifie que les camions seront correctement chargés (pas en surpoids),

→ les camions sont aux transporteurs et non à la PPR, quelle assurance avons nous concernant l'entretien des camions? (roues usagées, mais pas changées, freins usés, ...)

Les camions sur une route, telle que la fdt, sont des "engins de mort" pour les automobilistes (nous avons en l'exemple malheureusement, il y a plusieurs mois au niveau de St Paul)

Je tiens à préciser, et il ne faut pas être aveugle, sur nos routes, on l'a tous vu. Aucune de ces camions sont baches! avec sur nos pare-brises des petits mirochets de premières et de petits cailloux! Et nos assurances la plupart du temps ne veulent pas prendre en charge les dégâts!

\* des transporteurs le disent eux-mêmes, le nombre de rotations est en nette augmentation, ce qui entraîne une fatigue chez les routiers!

Si la carrière devant s'ouvrir, nous allons rajouter 530 rotations / jour sur plus de 50 km (1060 camions par jour)  
→ que va t-il alors se passer

A travers ces lignes, j'espère que vous aurez compris ma position sur les échangeurs et les rotations. Cela aura un impact sur les routes, sur la vie socio économique sanitaire...

Cordialement,

contre l'ouverture de cette carrière sur le site, contre la modification du P.U, contre le déficit sur Bois blanc.

AV-81

Je suis contre l'exploitation de cette carrière. On donne toujours des raisons non satisfaisantes et incroyable. Quand j'envisage de construire une maison, je commence par m'assurer des matériaux et coût des travaux avant de décider. Les riverains n'ont pas à souffrir d'un manque d'anticipation ou de préparation.

Un Riverain engagé  
Pauline Le Gasse  
des ateliers

AV-82

04/18

Je suis contre ce projet:

- poussières de gerances
- bruit
- dangerosité du matériel stocké
- impacts sur faune et flore
- désastre pour le paysage

*[Signature]*

50 observations faites sur les registres 2 à 7 entre les permanences des 2 et 7/7/2018 Les Aviron

le 07/07/18.

AV-119

Je suis CONTRE ce projet. Je vis aux AVIRONS depuis 1998, Mes enfants sont scolarisés dans cette même ville. Je suis soucieux de la dégradation de notre qualité de vie et des paysages environnants de la commune. Les contraintes sont multiples, tant environnementales (bruit d'explois, poussière, hydrologie, stabilité du sol et sous sol) que sur la sécurité routière (Nombre de camions / jour empruntant la route des Tamans, comme de cette même

P.G. route à certains mineurs pour exploit. chikhla TRIBAUT

*[Signature]*

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces

*[Signature]*

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV-120

le 07/07/18

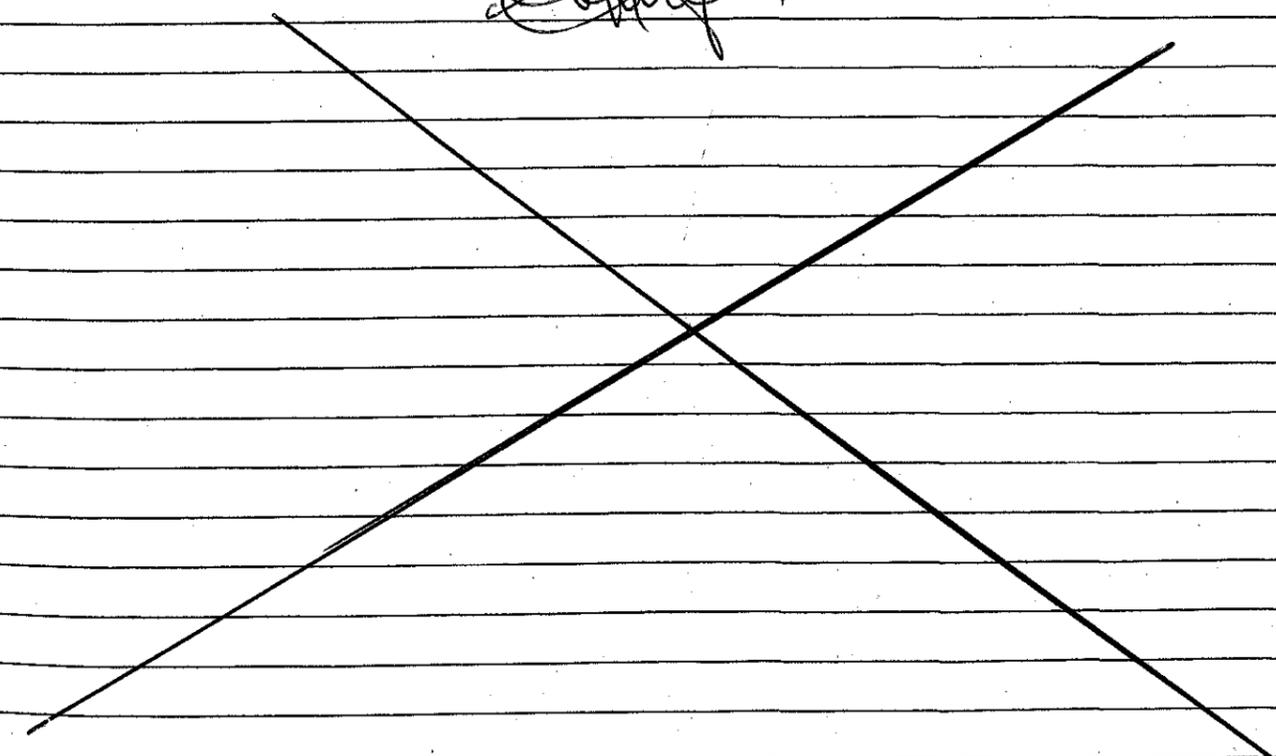
En tant que citoyen des AVIRONS et être vivant qui aspire à des conditions de vie respectueuses de notre santé tant physiologique que psychologique, je me prononce CONTRE ce projet.

Nous habitons dans le périmètre très proche du projet (1Km et 100m).

Le principe de précaution qui devrait prévaloir à l'établissement de tout projet n'est pas respecté de part toutes les nuisances que cette carrière va occasionner (bruit, poussières, ondes de choc, pollution, mappe phréatique à conserver...)

Alexandre THORE

*[Signature]*



P.G.

Je suis CONTRE . AV. 121 ~~07/07/18~~

La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout sur notre santé !!

Comme le précise l'Autorité environnementale, voici quelques uns des risques majeurs :

- risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (-et des camions bennes!!!!)
- risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches (au gré des vents, TOUTES les communes limitrophes de la zone seront impactées !!). Cela sera principalement nuisible aux personnes âgées, aux enfants notamment en bas âge, aux personnes souffrant de problèmes respiratoires... PITON ST LEU : 4800 habitants, Les AVIRONS : 10100 habitants, L'Etang Salé : 13530 habitants, ST LEU : 30000 : Plus de 50000 habitants de la micro région Sud Ouest risquent de voir leur santé se dégrader...C'est inacceptable !!
- risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique
- risques de pollution des sols et de l'océan
- risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations...
- risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables

Et que dire de l'impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin :

- La route nationale qui relie l'Etang Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées.
- C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable.
- C'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.

7 observations faites sur les registres 2, 3 et 4 durant la permanence du 7/7/2018  
Les Avirons ~~St~~

REPUBLIQUE FRANÇAISE

5

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avironns et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 07/07/18 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*Voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



*A. POTHIN*

*[Signature]*

*[Signature]*

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

AV 57

1 - Observations de M. BÉCÉ Laurant

Je suis contre le projet de carrière dit "carrière de Bois Blanc" et ceci pour plusieurs raisons : la proximité de la côte et de la réserve marine me semble constituer à lui seul un argument largement suffisant. Malgré les bassins de rétention d'eau, un épisode météo de forte intensité comme ceux que nous vivons chaque année, serait de nature à saturer ces bassins, ce qui conduirait à un débordement inévitable en mer, et aurait un effet dévastateur sur la faune et la flore situées en contre bas, mais aussi sur le lagon d'Etang Suli, exposé du fait de la courbure de la côte.

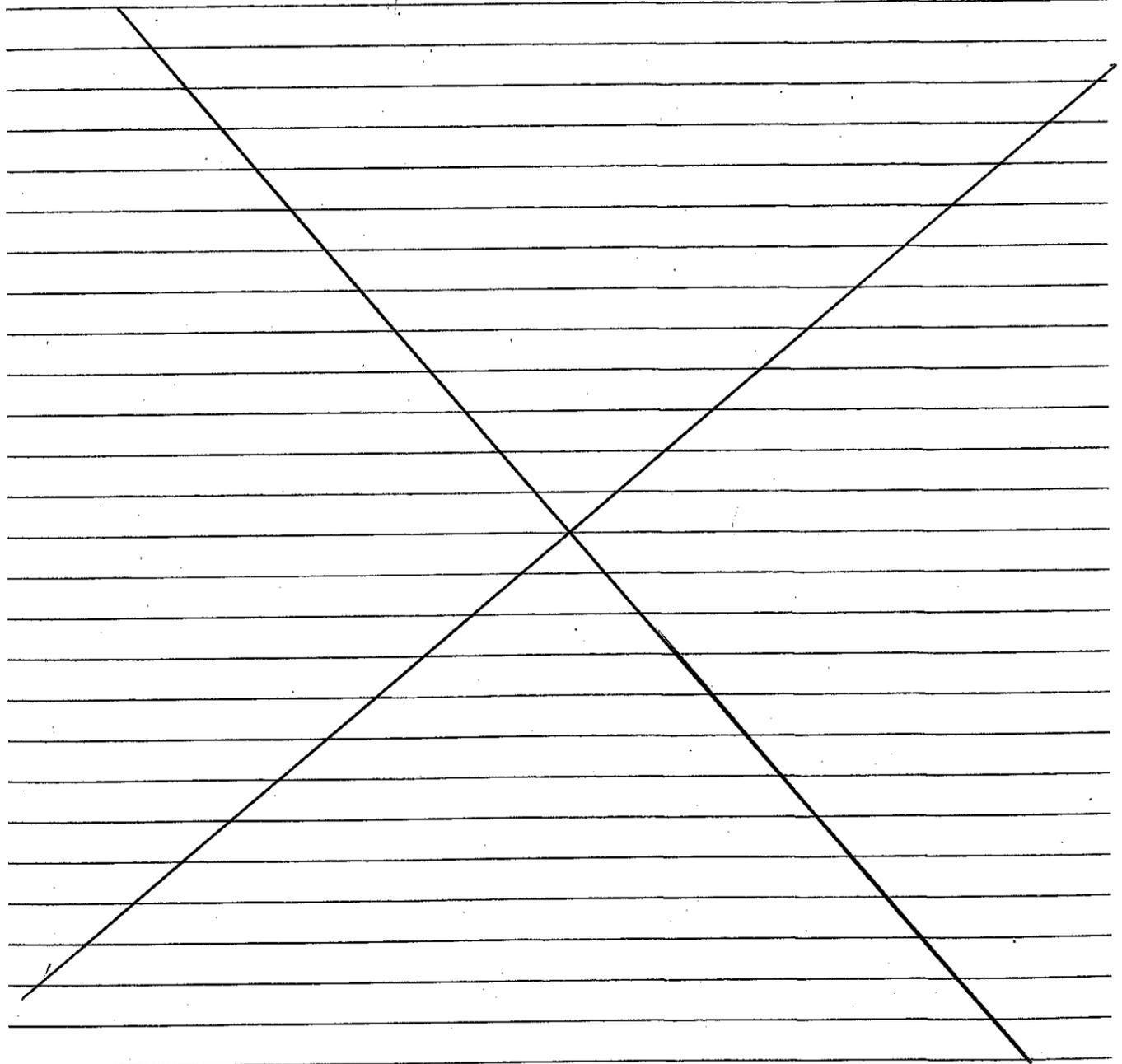
Un autre impact néfaste sur la faune serait dû aux tirs répétés de mines, dont l'impact serait catastrophique pour les mammifères marins utilisant les sons à très basse fréquence. Qui dit tir de mine dit explosifs, les quantités de stockage de produits dangereux type nitrate d'ammonium me paraissent énormes et des stockages bien moins importants ont par le passé créé des drames comme à Toulouse. De plus les chocs et vibrations dus aux déflagrations vont à coup sûr, déstabiliser ou fissurer bon nombre d'édifices.

L'exploitation de la carrière posera à coup sûr des problèmes sanitaires dus aux poussières en suspension qui, malgré le arrosage, envahiront les alentours. La très forte augmentation du trafic routier aussi bien sur la RN1A que sur la route des Tamarins, va créer de graves problèmes de sécurité : l'expérience montre que faire rouler nombre de camions sur une voie rapide fait grimper le nombre d'accidents. Faire rouler de grandes quantités de camions sur la RN1A conduira très certainement à des accidents par les nombreux cyclistes qui fréquentent cette voie si agréable aujourd'hui.

A l'heure où l'eau devient un bien si précieux, il n'est pas concevable de mettre en danger une nappe phréatique stratégique, et de ce fait importer les générations

futures. Concernant l'utilisation future du site, une fois l'exploitation achevée, le centre d'enfouissement en usage conduira obligatoirement à la pollution de la nappe et à la perte des terres agricoles. Nous n'avons moralement pas le droit de laisser à nos enfants le soin d'assumer le poids de nos erreurs.

Laurant BÉCÉ, 38 chemin de Ligro 97425 La ANIROIS



Mme SARRE SOPHIE  
18 ter route des Poivriers  
97425 LES AVIRONS  
Tél : 06 92 36 37 35

AV 58

59

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les Avirons, le 2 juillet 2018,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes quant à la perspective de la mise en place de la méga-carrière de Bois Blanc. En effet, le site retenu se situe à quelques mètres des premières habitations et à quelques centaines de mètres des villes des Avirons, de Saint Leu et d'Etang Salé. Les conséquences environnementales, sanitaires et vis-à-vis des infrastructures et habitations existantes sont considérables et largement sous évaluées.

#### 1. Problèmes liés aux poussières :

- Emission de poussières de silice avec risque majeur de silicose pulmonaire non seulement pour les habitants voisins mais aussi bien au-delà, car le site est situé dans une zone côtière très exposée aux alizés durant six mois de l'année, d'où une dispersion des poussières de silice jusque dans des zones densément peuplées. Piton Saint Leu centre se trouve alors à quelques centaines de mètres sous le vent de la carrière.

- Emission de poussières diverses dans des zones où se situent de nombreux établissements scolaires entraînant des risques d'inflammations pulmonaires accrues sur des populations jeunes ou fragilisées (asthme, bronchite chronique, mucoviscidose).

- Emission de poussières en zones côtière avec retombées importantes en mer dans une zone de réserve protégée incluant une zone sanctuaire avec le lagon d'Etang Salé. Sans oublier le récif corallien de la pointe des Avirons qui sera rapidement étouffé par les poussières et les boues émises via les ravines avoisinantes.

- Emission de poussières dans une zone contiguë à une voie rapide avec des risques accrus d'accidents de la route liés au manque d'adhérence des revêtements.

AV 58 suite 1

#### 2. Problèmes liés aux détonations et tirs de mines :

- Troubles importants pour le voisinage immédiat et inconfort pour toutes les communes avoisinantes, les détonations étant audibles à plusieurs kilomètres.

- Risque de déstabilisation des bordures et falaises des Ravines du Trou et des Avirons avec des zones habitées qui seraient exposées à des risques accrus de glissements de terrain et d'effondrements (cf plan de prévention des risques naturels révisé récemment sur la commune de Saint Leu).

- Risque direct pour les constructions environnantes. Les terrains voisins sont constitués essentiellement de sable, il y a donc un risque majeur de déstabilisation des constructions existantes, fissurations, effondrements, bris de vitres...

- Risque de déstabilisation des ouvrages d'art existants de la voie rapide (pont de la ravine du Trou et de la ravine des Avirons), situés au voisinage immédiat du site.

- Risque vis-à-vis de la circulation sur la voie rapide ou sur la route côtière avec effet de surprise chez les conducteurs et risque accru d'accidents de la route. On notera également les risques liés aux projections d'éclats de roches qui peuvent se faire à plusieurs centaines de mètres. L'idée d'une interruption de la circulation sur cette voie très fréquentée reliant le Nord et le Sud de l'île, est complètement aberrante et entraînerait des bouchons énormes ainsi qu'une déviation de la circulation sur la voie littorale et le centre de Saint Leu ...!

- Terrain sous-jacent constitué de roches et de coulées volcaniques, avec de nombreuses cavités et tunnels exposant au risque d'explosions majeures.

- Risque de perturbation des populations d'espèces naturelles protégées nichant pour certaines dans les falaises des ravines des Avirons et du Trou, mais aussi sur le site (chauves-souris, papanges, pailles en queue, lézards...) sans oublier les espèces marines qui ressentiront-elles aussi les vibrations (poissons, mammifères marins...).

#### 3. Problèmes liés à la production de boues (arrosages volontaires des poussières ou épisodes pluvieux) :

- Risque majeur de pollution de la nappe phréatique située à quelques mètres sous le site.

- Risque majeur de pollution des eaux de mer via l'évacuation volontaire par les ravines ou le ravinement naturel.

- Risque majeur de pollution du lagon d'Etang Salé avec conséquences sur les populations indigènes marines et sur le corail (courant marin principal allant du nord vers le sud, toutes les poussières déposées et boues iraient directement dans le lagon et sur la barrière corallienne!).

#### 4. Problèmes liés à la circulation des nombreux camions de roches et de sable :

AV 58 - suite 2

-Nuisances sonores par le passage incessant de camions tout au long de la journée.

(beaucoup de cyclistes dans la zone du site...) mais aussi aggravation des problèmes de circulation sur la route du littoral. Nous déplorons déjà un mort...

- Risques d'émanations et diffusions de poussières tout au long du parcours des camions.

- Risques de détérioration rapide des chaussées utilisées par les camions transporteurs (route des tamarins et routes avoisinantes au site).

**5. Problèmes liés à l'installation d'une usine de concassage sur le site aggravant les nuisances sonores et d'émissions de poussières.**

**6. Problèmes de modifications majeures et irréversibles d'un paysage littoral dans une zone naturelle réservée à l'agriculture.**

Monsieur le Commissaire, cette liste est déjà longue mais pas exhaustive ... Dans ces conditions, comment soutenir un projet qui ne fera que détériorer la qualité de vie des habitants, l'environnement et l'économie de toute la région sud-ouest de l'île.

Il est d'ailleurs incompréhensible qu'un tel projet ait pu être envisagé sur ce site remarquable. Sinon, de penser que des lobbys intéressés (transporteurs, société de concassage, entreprise de travaux publics...) aient pu faire pression sur la préfecture ou des élus de la Région pour faire avancer le dossier...

En espérant que l'action des citoyens des communes avoisinantes saura faire prendre conscience aux décideurs de la catastrophe majeure que représenterait cette carrière sur ce site.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Me Sarre et ses enfants

AV-83

le 3 Juillet 2018

Je suis contre le projet de la Méga Carrière à Bois-Blanc pour les raisons suivantes :

Protection des cétacés : lors de mines 2 fois par jour, les cétacés sont sensibles aux basses fréquences

L'agriculture : Le SCPR va utiliser 4 3000 m<sup>3</sup> pour les besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 ha de champs de cannes pendant 5 ans ! Inadmissible. Nos rivières sur un petit territoire où les terres agricoles se font rares.

Axi faune et faune terrestre : 7 espèces indigènes sur le site protégées

L'Habitat humain : Aucune informations sur les démolitions ou expropriations à proximité du site.

Paysage : Le conservatoire du littoral classe en priorité 1 la partie aval du site classé hautement touristique. Ne détruisons pas notre île, préservons-la !

Traffic routier : augmentation du trafic 930 passages entre 5 heures et 19 heures

Les poussières : danger pour la santé beaucoup d'écoles et de crèches au P.G.

Avions seront directement impactées. Pensez à nos enfants!

Impacts Sanitaires : Le bruit, 2 fois de mines par jour, risque anxigène pour les enfants vivant à côté.

Monsieur le Commissaire, la liste est encore longue. Comment soutenir un tel projet qui va détruire, cabimer, salir notre belle côte située entre Etang - Solé et St len.

Veuillez agréer Monsieur le Commissaire mes salutations distinguées.

De ALCARON Anouk  
29 Chemin Camille Roche  
97425 Les Avirons.

Le 3 juillet 2018.

AV-84

Non à la carrière de Bois Blanc  
3<sup>ème</sup> Enquête Publique!!!

Trop d'impact au niveau de l'environnement et de la SANTÉ publique!

Je suis en accord complet avec ce que décrit la personne précédente!

Les habitants sont furiés car notre parole n'est pas entendue!!

Monsieur le Commissaire nous attendons de la clémence de votre part!

Veuillez agréer Monsieur le Commissaire mes salutations distinguées.

FERRERA Valérie

P.G. 7 sentile Nénel  
97425 Les Avirons.

AV-85

Avirons le 3-07-2018

LUCAS Olga 1 Impasse Volange Rivière 97425 Avirons  
je dis non à la carrière de Bois Blanc vu les nuisances que cela va occasionner à court terme : bruit, problèmes de santé, et à long terme : destruction du site.  
je dis non non et non à cette carrière.

3

AV-86

Les Avirons, le 3-07-2018  
Habitant des Avirons, ayant choisi de vivre ici pour la tranquillité, je suis contre la carrière de Bois Blanc pour les nuisances sonores mais aussi environnementales qu'elle va occasionner (pollution, poussière...). De plus, travaillant à St Paul je suis présent tous les jours sur la route des tamarins et refuse d'y voir une multitude de camions qui ne font qu'amplifier un trafic déjà très chargé. Les habitants doivent avoir leur mot à dire mais aura été entendu! DARRA Valérie

~~NON~~

11 rue Marguerite Hammer  
97425 Les Avirons

4

AV-87

Les Avirons, 3/7/18

Benjamin, je souhaiterais savoir si les travaux ont commencé sur Bois Blanc. En effet toute la journée d'hier nous avons entendu des bruits de travaux hier sur le site, et nous avons aussi vu des engins de chantier.

Sont-ils entrain de débiter le défrichement alors même que l'autorisation n'a pas été donnée?

Le bruit était assourdissant (malgré la pluie et le vent) je ne veux pas imaginer si la carrière se fait.

Pourriez vous, vous renseigner

un habitant pl Bois Blanc

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Var registre n° 15  
Les Aviron

50 observations faites sur les registres 2 à 7 entre les permanences des 2 et 7/7/2018  
Les Aviron

Le Mardi 10 juillet 2018, AV-1221

le document Tome 3 étude de danger  
page 32 5,2,1,2

spécifier que le site de Bois blanc n'est pas une cible pour des malveillances.

- Considérant les quantités de matières stockées N.A, Carburant, matériel etc

- Considérant la proximité de vie de 50000H

- Considérant le danger d'insécurité en France lié aux attentats islamistes.

- Considérant la présence de 100 radicaux fichés S suivis à la Réunion par les services spécialisés.

Ce projet est manifestement une cible potentielle.

d'autant plus que la SCPP a fait en sorte que l'ensemble de ses stocks de N.A, gelent liquide soit sans la limite de la nomenclature ICPE.

le principe de précaution doit prévaloir

Je suis donc CONTRE CE PROJET

TTH

AV-123

Mercredi 10/07/2018

J'ai parcouru les documents de la SCPR, notamment l'Addendum (p. 10). Comment peut-on parler d'impacts nets faibles voire nuls du bruit, de la poussière, des vibrations ? Et le paysage ?

L, le bruit, les vibrations : j'habite à 1 km à vol d'oiseau de la carrière (300 m d'altitude) et j'entends les vibrations s'accroître sur le littoral, même par temps calme. Bien sûr que l'impact sera fort et qu'on entendra et les tiers, et les camions, et les marteaux-piqueurs !

L, la poussière : comment les dispersions de particules fines peuvent-elles être d'impact faible ? Avez-vous pensé au vent qui souffle si fort et comme hiver ? Il est impossible de savoir jusqu'où peuvent aller les poussières ! Et quand bien même, quel va le vérifier dans la pratique ?

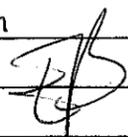
Je ne parle pas des camions qui roulent non bâchés, (personne ne les arrête pour les obliger à se bâcher alors que c'est interdit par la loi de rouler sans bâche), riches en équilibre, dispersant à tous vents leurs particules.

Parlons-en des camions : il y a quelques jours, je roulais vers Nord-Sud sur la route des tamaris. Vers Sud-Nord, vers St Jean, des km et des km de bouchons. La cause : un camion chargé de roches avait perdu le contrôle de son véhicule. Heureusement aucun blessé. L'accident avait eu lieu à 13h30. A 16h30, heure de mon passage, ce n'était toujours pas résolu.

Et pourtant un seul camion était impliqué et ce n'était pas l'heure de pointe ! Je les vois tous les jours, les camions qui font la descente du viaduc bloqués dans les bouchons, on les voit descendre à toute vitesse, dépassant allégrement les 60 voire 40 exigés !

Alors NON, non merci ! Pas de carrière, pas de camion. Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc.

Merci de votre attention



P.S. : et au fait, il vaudrait avoir combi d'export "publique" pour en même projet ?

Mardi 10/07/2018

AV-124

Impacts écologiques, sanitaire, sur le littoral, sur le trafic routier, sur le tourisme et l'économie, risque de pollution des sols et de l'océan, la liste des

P.G.

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion

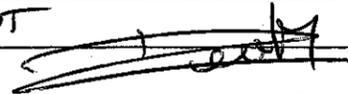
(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

effets néfastes et longue et me cessera de s'allonger...

Merci de prendre en compte mon avis - 3

M. ROULLOT



Mercredi 11/07/2018

AV-125

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour des raisons écologiques : destruction du paysage, de la faune locale fréquentant le ravin du trou (j'y habite, je sais de quoi je parle = présence de pangolins, faucons, chouettes, souris quotidiennes qui risquent fort de disparaître), pour des raisons de santé publique (poussières bruit à 1 km à vol d'oiseau aucune étude réelle n'a été réalisée dans mon lotissement en situation

qui sera forcément impacté, que des études théoriques !!! Sachant qu'un scooter des mers ou un tracteur d'agriculteur provoquant une gêne sonore, on peut imaginer le bruit de l'exploitation d'une carrière, la mise en culture des champs à provoquer beaucoup de poussière et on veut nous faire croire qu'en arrosant la carrière, nous ne serons pas impactés ? !!!

Pour des raisons économiques, saturation de la route de Tamaris par les convois de camions. Et pour des raisons de démocratie populaire = 2 fois NON cela ne suffit pas, alors 3 fois NON, NON, NON !

Ce joint un autre argumentaire de bon sens, de citoyen responsable rédigé sur feuille blanche, et celle sur ce registre... 5

P.G.

AV. 126

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Pour la troisième fois nous sommes appelés à donner notre avis sur l'ouverture de la carrière de roches massives à Bois Blanc. Force est de constater que ce projet suscite de la part de la population concernée par les nuisances potentielles une opposition très importante. Le président de la première commission d'enquête m'avait d'ailleurs indiqué que jamais au cours de sa carrière, il n'avait vu d'opposition aussi marquée à un projet. Il est tout aussi évident que le projet de la nouvelle route du littoral est indispensable à la réunion et les opposants éventuels ne peuvent qu'avancer des arguments farfelus.

La seule question qui vaille est : l'ouverture de la carrière de Bois Blanc est-elle la meilleure solution pour terminer ce chantier ?

La réponse à cette question demande d'évaluer les solutions alternatives de façon indépendante

Elle demande aussi de s'assurer que la carrière fournira bien les roches massives promises. De ce point de vue et comme indiqué en page 8 de l'Autorité Environnementale, nous n'avons aucune certitude. Vous pouvez certainement imaginer l'effet désastreux que produirait l'exploitation d'une carrière sur ce site, avec une opposition forte et un impact environnemental fort, si celle-ci ne venait pas à remplir le résultat escompté. On espère bien entendu que cela ne se produira pas, mais si cela devrait être le cas, il sera attendu que les différents responsables, à tous les niveaux, rendent des comptes pour tout ce gâchis !

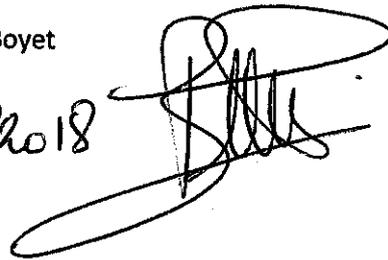
Si une étude complète du BRGM, dont les résultats seraient rendus publics, montrait que le site est vraiment apte à fournir les 0,65 Mt de roches massives et qu'une étude indépendante montrait qu'il s'agit de la meilleure solution, alors l'acceptabilité du projet serait bien plus importante.

Malheureusement nous n'avons pas avancé sur ces deux points depuis deux ans, ce qui est indigne des autorités publiques compte tenu des enjeux.

Enfin si les deux points ci-dessus étaient établis, il faudrait étudier dès maintenant s'il n'y a pas une alternative, par exemple le transfert maritime par barges, pour le transport des roches. En effet la route des Tamarins est déjà saturée le matin en semaine en arrivant sur Saint-Paul, sur plusieurs kilomètres et cela entraîne des embouteillages interminables pendant plusieurs heures. Cela a d'ores et déjà un coût considérable pour notre économie. L'impact de plusieurs centaines de camions de fort tonnage en circulation rendra la situation quasiment insupportable et entraînera de plus des risques élevés d'accidents graves.

Pascale Boyet

le 11/07/2018



REPUBLIQUE FRANÇAISE

6

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registree  
complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/18 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



*A. POTHIN*  
*[Signature]*

*N. P. [Signature]*  
*[Signature]*

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

1 - Observations de M.

07/07/2018 AV 59

Nous témoignons aujourd'hui Mélanie Aaron et Nadège Aaron car nous sommes contre la carrière, Pourquoi ? et bien en vue de notre santé car oui la poussière qui sera causée par les explosions des aux bombes ne fera que nuire à cette air pur que nous avons, ne parlons pas du bruit qui va nuire à la possibilité des personnes âgées familles aux alentours.

Moi Mélanie je suis avironnaise depuis toujours, je connais tous les écoles, des personnes que nous croisons tout les jours croyais vous qu'une carrière fera plaisir à nos enfants, ou chaque jours dans leurs salle de cours ils attendront les mines explosés ou encore le bruit des camions qui n'aimeront la poussière qui avait été une terre remplis de culture, d'animau et...  
Moi ça ne me plaît pas !!!

Contre oui je le suis depuis l'annonce de cette affaire, je vis avec le stress de voir cette carrière. J'ai vraiment peur de voir mon île être détruite moi qui aime me balader sur le bord de mer admirer l'océan, la saison des hélices, et aussi peur pour mes proches qui emprunte la route des Tamarins tous les jours pour aller travailler à Saint-Denis le nombre de camions qui vont augmenter le risque d'accident.

L'impact sur la santé est grande (Poussière, bruit stress...)

Nous sommes tous concerné ! Non à la carrière de bois blanc nous tenons trop à notre littoral, à notre santé, à notre quiétude, ne chercher pas la facilité et trouver un moyen sans nous nuire.

Mélanie Aaron et Nadège Aaron, Avironnaise et surtout aimante de notre île.

3/07/18.

AV-93

En ce temps où on nous parle de préservation de la nature, l'environnement, respect de la faune et la flore;

je ne comprend pas pourquoi l'état ne montre pas d'exemple...

les conséquences de ce projet sont dramatique pour la région.

les conséquences sont à tous les points de vue.

environnementale: destruction de la faune et de la flore  
médicale: tous les problèmes (poussière  
touristique: ça forme envie de se baigner à moins de 3-4 km  
use-pollu

une pollution: transport de matériaux, estuère - circulation

car on ne peut en compte la population

on ne peut pas faire ce genre de projet, si on comprend pourquoi ce la est fait.

A qui profite tous cela? ce comme le port de la

Rivière St Etienne" trop de maquette

pas prise un peuple, c'est mésest de faire

une route à ce prix là pendant que le révisionnais  
une en de sous du seul de pauvreté.

Bois Juliet

le 03.07.18

AV-94

- Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc
- CONTRE la destruction de notre environnement
- CONTRE la pollution que ce projet produirait
- CONTRE la mise en danger de notre santé, et celle de nos enfants
- CONTRE le préjudice à notre qualité de vie
- CONTRE les nuisances provoquées par les innombrables tirs de mines
- CONTRE les perturbations du trafic routier chaque jour / à cause du flux de camions, et des coupures privées sur la route des tamariis pendant les tirs.
- CONTRE la dévaluation de nos maisons, de nos terrains, pour lesquels les acquéreurs ne se bousculent pas.
- CONTRE le non prise en compte de l'avis de la population locale, car ceux qui veulent la carrière n'en subissent pas les conséquences
- CONTRE le fait que les profits d'une minorité sont davantage pris en compte que le bien-être général
- CONTRE ce trou géant dans notre belle île, c'est la porte ouverte à d'autres projets destructeurs, et non réfléchis

Bref, pour la 3<sup>e</sup> fois, puisqu'on essaie d'avoir la population à l'usure  
NON à ce projet de carrière !!!  
 Mrs Vandenberghe - Les Avirons

AV-95

Etant habitante des Avirons, je suis CONTRE la future carrière de Bois Blanc à la Prairie du Trou. Mais avons une belle île la carrière nous détruira et réduira si magnifique qui aux yeux des réunionnais et des touristes ne sera plus qu'un trou béant qui fera du mal à la faune à la flore.  
 CONTRE les nuisances sonores et visuelles.

P.G.

contre les pollutions occasionnées par l'extraction des roches qui d'après le BRGM ne seront pas bons pour l'issue de ces roches massives soi disant.

- CONTRE les tirs de mines qui occasionneront des fissures dans les maisons alentours
- CONTRE les bruits qui perturberont les écoles, les particuliers ect...
- CONTRE les bouchiers qui sont paillés sur les différentes parts aux alentours.
- CONTRE la dévaluation des prix de terrains et vente de maisons.
- CONTRE le Président de la Région qui veut nous faire croire qu'il agit pour les RÉUNIONNAIS alors que c'est plutôt un lobbying financier et surtout qu'il aurait promis aux différents gros transporteurs Réunionnais du travail. Les derniers ne sont pas à fan dans leurs cotisations sociales et leurs IMPOTS. Que pensent le peuple alors qu'il marque ses travailleurs

CONTRE LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC elle fait la 3<sup>e</sup> enquête publique que veut la RÉGION.

NOUS NOUS BALTONS car la RÉUNION est une Belle Île et que les Réunionnais et les touristes veulent profiter d'une île saine et non des énormes trous qui défigurent ce beau Paysage.

Messieurs les enquêteurs publics pensez à l'avenir de NOTRE ÎLE

CONTRE Pensez aussi à la santé de NOS ENFANTS ce sont eux l'avenir de la RÉUNION.

LJZ

P.G.

le 3 juillet 2018

AV-96

Je suis contre la modification du PLU

(MEC du PLU) car dans le cadre nuisances et pollutions, il y a l'impact sonore et très basement sans dimensionner en effet :

qui connaît le nb de marteau pneumatique de brise roche de camions géants de concasser etc etc

en service en un temps de 3<sup>h</sup> le matin à 20<sup>h</sup> le soir, et les opérations de maintenance effectuées de nuit

Tout ceci générera des nuisances sonores inacceptables à la population -

PAS de MEC du PLU 4

AV-97

le 03 juillet 2018

Noy à une carrière sur Bois Blanc St Jean. Ce serait la défiguration d'un paysage environnemental naturel. Ce serait aussi une menace pour la région phénicienne d'ici pollutions à court terme de l'océan.

Noy à cette carrière située près d'un village, elle provoquerait beaucoup de dégâts et va à l'encontre de la protection de la nature.

Raymond Lucas, Président de l'APN (Association les Amis des Plantes et de la Nature)

P.G.

Objet : Enquête publique de la carrière de la Ravine du Trou

AV-98

A l'attention du Président de la commission d'enquête

Monsieur, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos observations, réclamations et désaccords sur le projet d'ouverture de carrière soumise à autorisation Préfectorale.

Ces observations et réclamations sont basées sur les documents disponibles dans le cadre de l'enquête publique.

1e observation : Les conséquences sur la route des Tamarins.

Conséquences des vibrations sur la route des Tamarins :

Partant du constat que la carrière est très proche des ponts de la route des Tamarins, nous sommes en droit de nous inquiéter quant à l'impact des vibrations sur les pylônes soutenant les ponts de la Ravine des Avirons et de la Ravine du Trou.

En effet, ces pylônes ont été dimensionnés pour supporter les déformations élastiques engendrées par les conditions extrêmes de la réunion (Cyclone, microséismes dus au volcan du Piton de la Fournaise). Mais ont-ils été dimensionnés pour subir, en plus, 1 à 2 tirs de mines /jour pendant plusieurs années ?

Aucune étude sur ce sujet n'apparaît. La seule chose qui soit écrite est une référence à un arrêté :

L'arrêté du 22/09/94 relatif aux exploitations de carrières et installations de premier traitement fixe le seuil à 10 mm/s à ne pas dépasser sur les bâtiments voisins des carrières, cette vitesse particulière étant pondérée en fonction de la fréquence de la vibration.

La même limite est retenue pour les ouvrages d'art de la Route des Tamarins, franchissement de la Ravine du Trou et de la Ravine des Avirons. Il est donc évident que seule une extrapolation a été faite à partir de l'arrêté du 22/09/94. Aucune prise en compte de la fréquence des tirs de mine, croisée avec les conditions météorologiques extrêmes de notre île (Pluies diluviennes des cyclones (rappelons-nous le pont de la Rivière St Etienne qui s'est écroulé pendant le cyclone Gamède) n'a été menée.

Un constat contradictoire avec le gestionnaire des ouvrages d'art de la Route des Tamarins.

Chaque tir fera l'objet d'un contrôle de vibration sur la ou les structures les plus proches. La société SCPR disposera de 2 appareils de mesures lui permettant de contrôler par phase 4 structures susceptibles d'être soumises aux vibrations des tirs.

Si un constat par huissier et des contrôles sont nécessaires, c'est bien une preuve de plus que les exploitants de la carrière ne sont pas sûr de l'impact des vibrations sur les ouvrages de la route des Tamarins.

Si les appareils de mesure montrent que les ouvrages d'art sont atteints, que va-t-il se passer ? On condamnera la route des Tamarins pour passer par les routes des plages ? N'est-on pas en train de sacrifier la route des Tamarins ?

La rupture de profil :

L'exploitation de la carrière amène une rupture de profil de part et d'autre de la route des Tamarins.

En effet, la carrière de Bois Blanc sera creusée de chaque côté de la route des Tamarins. Ainsi, deux falaises creusées par la main de l'Homme, de 15m de hauteur, entoureront cette nouvelle route des Tamarins. Ceci aura donc pour conséquences une rupture de profil de chaque côté de cette route. Cette rupture de profil aura pour conséquence bien connue une infiltration des roches par les eaux de pluie, puis un pourrissement des roches et enfin un effritement de ces falaises. Cet effritement aura plusieurs conséquences :

Pour la falaise surplombant la route des Tamarins, des roches se détacheront et risqueront de tomber sur la route des Tamarins. Ce phénomène est bien connu puisque c'est ce qui arrive régulièrement sur la route en Corniche qui relie la Possession à St Denis et qui oblige à construire la Nouvelle Route du Littoral. Est-il judicieux de répéter les erreurs passées ?

AV-98 suite 1

Pour la falaise en aval de la route des Tamarins, le sol sur lequel la route est assise sera lui aussi creusé sur une hauteur conséquente. Cette assise sera donc fragilisée. Lors de la construction de la route des Tamarins, les fondations ont-elles été prévues pour une fragilisation du sol ? Aucune étude n'a été faite.

2e observation : La sécurité routière.

La carrière est prévue d'être construite autour de la route de Tamarins, axe routier très fréquenté.

Tout d'abord, il est à noter que cette route sera beaucoup plus fréquentée, et par de gros engins. Or, l'augmentation de la circulation est à elle seule un facteur aggravant quant aux risques d'accidents.

Ensuite, il faut prendre en compte le facteur poussière :

Cette carrière est un terrain nu non végétalisé, subissant des vents qui soulèvent des poussières.

De plus, de nombreux gros engins circulant sur cette carrière, soulèveront eux aussi de la poussière.

Enfin, les tirs de mine journaliers eux aussi soulèveront de la poussière.

Ces quatre facteurs ne vont-ils pas provoquer des nappes de brouillard de poussières sur la route des Tamarins, et être susceptible de provoquer des accidents et devenir très dangereux pour la sécurité routière ?

Il est dit qu'il y aura de nombreuses coupures de la Route des Tamarins lors des tirs de mine, sans doute afin d'assurer la sécurité des automobilistes. Ces coupures dureront 20 min, les embouteillages provoqués par ces coupures seront énormes, la vie économique en pâtira et le bien être des travailleurs, les livraisons pour les magasins, les ambulances, les pompiers, tous les véhicules d'urgence seront donc dans l'obligation d'attendre la résorption des embouteillages. Bien sûr, il existe un itinéraire bis, mais la route des Tamarins n'a-t-elle pas été construite car cet itinéraire bis est largement sous dimensionné ?

3e observation : Les conséquences sur la santé :

Le transport des particules par les courants d'air ascendants :

L'étude des vents susceptibles de transporter les particules prend en compte uniquement les Alyzés.

Alors, qu'en est-il des données de météo France sur les courants d'air ascendants existants à la Réunion ? En effet, d'après Météo France, il existe de forts courants d'air ascendants tout au long de la journée. Site Internet météo France : <http://www.meteofrance.re/climat/pedagogie/nuages> : « ... Sur l'océan Indien, la température de la surface de la mer et l'humidité sont suffisantes pour entretenir des mouvements convectifs tout au long de la journée dans les basses couches de l'atmosphère. ... »

- a) Le matin, le soleil réchauffe les pentes et les premières ascendances se forment ;
- b) Les ascendances donnent naissance à des brises de pentes...
- c) A la mi-journée, le réchauffement devient plus important et renforce les ascendances et les brises de pentes. Les cumulus grossissent ;...

En conséquence, les poussières nocives à la santé produites par la carrière seront transportées tout au long de la journée par les courants ascendants vers la commune des Avirons, ses 8000 habitants et ses 6 établissements scolaires (soit 1 700 enfants), ainsi que vers le Piton St Leu.

L'école du Ruisseau a-t-elle été prise en compte dans l'EI ?

AV-98 suite 2

Ces courants ascendants n'ont pas du tout été pris en compte dans cette étude.

Les modélisations réalisées dans le cadre de l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires réalisée par le bureau d'étude Technisim, ont permis de montrer l'absence de risque sanitaire quel que soit le scénario d'exposition et quelles que soient les conditions météo.

Cette EI a-t-elle pris en compte les conditions de très forts vents des Alyzées, à l'arrière des fronts froids et les conditions de vent cyclonique ?

A cela, il faut ajouter que les mesures de la qualité de l'air ont été faites sur un terrain végétalisé, qui retient la poussière. Qu'en sera-t-il lorsque la végétation ne retiendra plus la poussière ? Aucune extrapolation n'a été faite.

Les particules dangereuses pour la santé :

D'après la Directive pour la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe du 21 mai 2008, tout citoyen européen a le droit à un air pur et non nocif pour la santé. Paragraphe 11 du préambule : Les particules fines PM 2,5 ont des incidences négatives importantes sur la santé humaine.

Or, deux facteurs n'ont été étudiés que partiellement dans cette E.I.

D'après la Directive pour la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe du 21 mai 2008, il est écrit : Paragraphe 11 du préambule : Les particules fines PM 2,5 ont des incidences négatives importantes sur la santé humaine.

Aucun pourcentage précis quant à la quantité de particules de taille inférieure à  $2,5\mu\text{m}$  n'est noté. Les mesures ont-elles été faites quand à la taille des particules qui pourront être émises ? Il semble indispensable d'avoir le pourcentage exact de microparticules de taille inférieure à  $2,5\mu\text{m}$  lors de l'exploitation, en raison du défrichage mais aussi des rotations d'engins de chantiers et des tirs de mines.

Il est donc anormal qu'aucune étude précise sur la quantité de particules de taille inférieure à  $2,5\mu\text{m}$  n'ait été menée et qu'avec cette étude, l'ARS puisse enfin donner son avis.

Il est à noter qu'aucune étude détaillée sur la propagation de métaux lourds dans l'air et leurs conséquences sur la santé n'a été menée.

En raison des vents ascendants existants sur l'île et susceptibles de transporter des particules nocives, il semble évident que l'exploitation de la carrière représente une future catastrophe sanitaire pour les communes environnantes.

4e observation : l'impact sur les établissements scolaires :

9 établissements scolaires, soit 2 500 enfants sont concernés par la zone d'influence de la carrière de Bois Blanc.

Le maximum de propagation des ondes sonores se fait entre 500m et 4km. Or, ces neuf établissements se trouvent dans la zone concernée par la propagation des ondes sonores des tirs de mine et des sirènes annonciatrice des tirs. Les élèves étant présents dans les écoles de 7h30 à 16h30, il est donc évident qu'au moins 1 tir de mine/jour sera effectué lorsque les enfants seront en classe. Or, le bruit est devenu un véritable enjeu de santé publique, puisque générateur de stress. Ce facteur a-t-il été pris en compte quant au bon déroulement de la scolarité des élèves des 9 établissements scolaires environnants la carrière pour les 10 prochaines années ?

Aucune étude quant à l'impact du bruit sur le bon déroulement de la scolarité des élèves n'a été menée.

5e observation : la fréquence des tirs de mine

AV-98 suite 3

Une question se pose : au vu du temps de préparation d'un tir de mine (forage, pose de sismographe enregistreur...), la fréquence de 1 à 2 tirs de mine/jour n'a-t-elle pas été surévaluée ? La sécurité n'a-t-elle pas été sous-évaluée ?

6e observation : Impact touristique :

Cette carrière sera exploitée sur la « route des plages » entre les deux stations balnéaires que sont l'Etang-Salé les bains et St Leu, sur un terrain à vocation touristique ». Or, les carrières sont tout simplement interdites sur des zones touristiques.

De plus, il est à noter que :

L'impact sur le paysage est évident.

Les bruits engendrés par les tirs de mine n'inciteront pas les touristes à venir se reposer dans les infrastructures hôtelières de ces stations balnéaires, ni à se reposer sur les plages.

La perturbation de la migration des baleines, l'étouffement des coraux et donc la destruction des lagons en réserve marine par les eaux douces, une augmentation de la population de requins bouledogues sont des scénarios possibles qui n'ont pas été pris en compte pour l'impact sur le tourisme dans le SO de la Réunion.

Les embouteillages éventuels, dû aux trop nombreux camions transportant des pierres, les fermetures régulières de la route des Tamarins lors des tirs de mines ne faciliteront pas le déplacement des touristes.

L'impact financier pour les professionnels du tourisme, mais aussi pour toutes les entreprises des communes environnantes n'a pas été pris en compte.

Il nous semble nécessaire que le pétitionnaire propose une étude quant à l'impact économique sur le tourisme dans le Sud-Ouest de l'île de la Réunion.

7e observation : la faune

Les colonies de Molosse, vivant sur ce site, sont une espèce protégée. La solution proposée dans cette étude est de les déplacer, mais cela est interdit pour une espèce protégée. Que va-t-il advenir des colonies de Molosse ?

En l'état actuel du dossier, au vu du préjudice susceptible de nous affecter et des insuffisances manifestes relevées, nous sommes opposés à ce projet.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de notre haute considération.

Mr et Mme Geslin

29/10/2018.

AV-99

Ce jour, mercredi 4 Juillet 2018  
monsieur le ministre dévoile les premières mesures  
de son plan Biodiversité

Monsieur le ministre Nicolas Hulot, ministre de la  
Transition écologique déplore le déclin des  
espaces naturels et des espèces vivantes

40% auront disparues au milieu du siècle  
si l'on ne fait rien, c'est pourquoi la  
carrière de Bois Blanc Ravine du trou ne  
doit pas voir le jour!

Pour toutes les raisons maintes fois exprimées  
lors des précédentes enquêtes publiques, il  
n'est pas acceptable que la faune, la  
flore, et la population soient mis en danger

la Réunion doit être protégée et non pas  
défigurée et abîmée, nous devons respecter cet  
environnement déjà beaucoup fragilisé!

nous devons protéger les écosystèmes, protégeons  
la Réunion. Nous disons une nouvelle fois

NON à la Carrière  
en votre âme et conscience!

SAAB

AV-100

04/04 Non à une carrière au Bois Blanc La Terre  
nous la devons à nos petits enfants que laisserons nous  
aux nôtres: que deux responsables n'ont pas réfléchis  
et voilà nous nous laissons une île soit disant  
classée au Patrimoine Mondial nue usée où la  
vie sera difficile. Il suffit de se remémorer les  
derniers événements pluvieux, les galets en nous  
à toujours dit réticement les sols. Nous devons  
craindre à l'avenir pour nos maisons, nos  
terres agricoles déjà en disparition, notre environ-  
nement. Qu'en sera t'il des animaux.

P.G.

poissons, qui sont en voie d'extinction et nos plantes  
endémiques, les poussières générées par les travaux  
impacteront la santé des citoyens les plus proches  
des bords des tiers. Ne parlons plus d'île  
paradisienne. Avant de construire même une  
niche il est de bon conseil de prévoir les matériaux  
Alors pourquoi cela n'a-t-il pas été pris  
en compte. Il faut arrêter la mégalomanie de  
certains, l'intérêt des habitants doit être  
la seule préoccupation de nos politiques?  
NON à LA CARRIÈRE.

le 05 Juillet 2018

AV-101

NON à une carrière à Bois Blanc!!!!

Notre île n'est pas un gruyère

Une carrière à Bois Blanc serait un désastre écologique  
pour l'île.

À la Réunion, avec notre climat (Pluie, cyclone et...),  
son relief et sa topographie, ce genre de carrière  
aurait un effet dévastateur sur les gens, la faune,  
la flore. Toute la biodiversité est en danger.

STOP à la destruction de la Réunion, de nos paysages  
de notre biodiversité.

Touché par tout rocher, Touché par tout péi!!!

NON à cette carrière.

F.L. du TAMON

AV-102

le 5 Juillet 2018.

Non à la Carrière de Bois Blanc. Et la  
protection du littoral réunionnais, on en tient  
encore compte. Et la santé de ses habitants?

Et accessoirement la beauté de notre île?  
Nous étions presque un exemple en matière de  
politique environnementale, mais là c'est du

P.G.

Grand n'importe quoi! Tout ça sous la pression de lobbies.  
 Historiquement Bois Blanc est un quartier de notre île reconnu, ses habitants y sont installés depuis des siècles. Ce quartier ne disparaître au nom de quoi? On veut aller tous ces gens.  
 La Nouvelle Route du Littoral a sa raison d'être vous êtes suffisamment spécialistes et techniciens pour trouver d'autres solutions.

24 Terrasse de Bois de Nèfles Camille BÉNARD  
 aux Avirons.

AV-103

NON A LA CARRIERE de BOIS BLANC!

Ce projet va nuire à la faune et à la flore exceptionnelles d'un île intense reconnue au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce projet met en danger les habitants de St-Leu, des Avirons, de l'Étang-Salé et de Bois Blanc. Pourquoi les politiques (M<sup>r</sup> Le Préfet) s'obstine-t-il dans une entreprise vouée à l'échec et allant à l'encontre de la volonté des habitants.

Avec cette 3<sup>ème</sup> enquête, M<sup>r</sup> Le Préfet oublie-t-il que La Réunion est autant une démocratie que la Métropole et que les réunionnais protégeront toujours leur magnifique île.

Pensons-nous aux tensions que cela va créer?  
 Pensons-nous à la santé des habitants?  
 Ce projet est une utopie!!

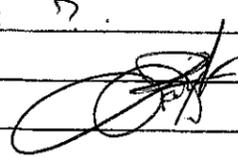
Je soussigné, BÉNARD François-Xavier, réside aux 24 Terrasses du Bois de Nèfles aux Avirons

P.G.



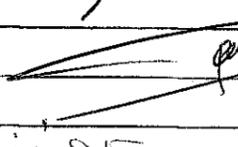
Bonjour. AV-104

Je refuse cette carrière qui ne prend pas en compte les conséquences économiques pour les particuliers et entreprises existantes  
 exemple: Mon locataire m'a averti qu'il quittera Le Pigeon en cas d'exploitation. Je n'ai pas les moyens de me passer de ce revenu et ne voit aucune procédure de dédommagement! Faut-il vendre Arcades et brader les Avirons?

 1. Grand chemin de l'Étang

AV-105

Je suis contre la carrière et la destruction de notre environnement.  
 A l'heure du développement durable, de l'écologie, ce projet est un non sens.  
 De plus, il est dangereux et générerait de lourds impacts sur la santé des habitants (bruit-poussière...)

 Solène Fauby

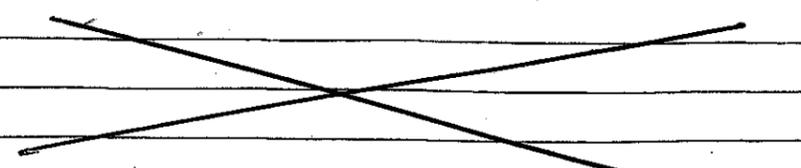
NON A LA CARRIERE

AV-106

L'ILE SERA RICHE

Camille M

• 50 observations faites sur les registres 2 à 7 entre les permanences des 2 et 7/7/2018 Les Avirons



P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 15  
Les Aviron

les Aviron le 10/07/2018. AV. 127

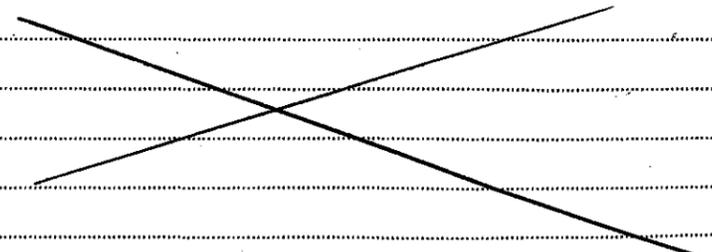
Il me semble, par deux fois déjà, avoir argumenté a propos de mon désaccord concernant cette carrière de Bois Blanc. Il est le suivant et le restera : destruction d'un site naturel, tir de mines, poussières et pollution de l'air proches de lieux d'habitations dont des écoles. Les conséquences de la pollution de l'air sur la santé humaine, y compris des populations les plus vulnérables comme les enfants, les femmes enceintes, les asthmatiques et les personnes âgées, sont aujourd'hui reconnues et elles sont graves.

Et qu'en est-il des centaines de camions qui circuleront quotidiennement sur une route encombrée. Chacun se rappelle ici le terrible accident de septembre 2017 qui a coûté la vie à une étudiante de l'UFR de sciences de St Denis et mettant en cause un camion identique à ceux prévus pour la carrière.

En août prochain, l'île de la Réunion fêtera les 8 ans du classement de ses pitons, cirques et remparts au patrimoine naturel mondial de l'Unesco.

On veut détruire ses paysages et sa biodiversité exceptionnels au profit d'enjeux financiers. On oppose le respect de la vie quelle qu'elle soit et l'argent. J'ose espérer que l'on fera le choix de la raison.

MLC



AV-128

les AVIRONS le 10/07/18

Je suis réunionnaise, profondément attachée à mon île, et cela constitue la première raison pour laquelle je suis contre ce projet destructeur de carrière. C'est une abomination d'imaginer détruire un si beau littoral, voisin de la Côte des souffleurs de la pointe au sel, attractif touristique et lieu de bonheur pour de nombreuses familles réunionnaises... Je ne peux l'accepter!

Je suis antennaise d'adoption depuis une dizaine d'années et je ne peux pas accepter l'idée que notre village si tranquille doive vivre au rythme des explosions voisines dans les années à venir. Quels seront réellement les impacts sur notre vie, notre santé mentale...

Je suis une maman et mes enfants sont vulnérables aux Airs. Qui pourra m'expliquer ~~par~~ que pour un "intérêt général" (plutôt l'intérêt de quelques uns...) je dois accepter d'exposer mes enfants aux risques sanitaires qu'engendrent ~~est~~ cette carrière? Particules fines dispersées dans l'air au gré des vents et nuisibles pour les personnes fragiles: les écoles étant situées à proximité directe! C'est NON! Nous les protégerons jusqu'au bout!

Que dire de la nappe d'eau stratégique directement menacée par l'exploitation de la carrière?

Que dire de l'augmentation significative du trafic routier et l'impact direct pour les villages alentours?

Quelles conséquences pour l'océan en aval lors des périodes de pluies qui entraînent des écoulements et des risques de pollution supplémentaires? Est-ce ainsi que l'on compte aider à résoudre la crise requin... eau saumâtre, pluies → requins bouledogues heureux!

En conclusion, notre île, notre région, notre village sont beaux. Nous disposons d'un cadre de vie qui mérite qu'on se batte pour lui. Je fais partie de ceux qui ne laisseront pas détruire notre environnement. Je suis contre, pour la 3ème fois je l'écris pour l'enquête publique. Non à cette abomination!!!

S. LEGRAS

Le présent registre ainsi que les (AV-98) 3 pièces  
volantes + 1 colle  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018  
à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

10/07/18

AV-129

Non à la carrière de Bois Blanc!

Nous aimons notre île et notre littoral. Nous ne voulons pas qu'il soit défiguré.

Mais nous ne voulons pas que notre santé et celle de nos enfants soient mises en danger par l'inhalation de poussières et substances émises par l'exploitation de la carrière. Nous ne voulons pas de nuisances sonores produites par les engins.

Merci de prendre mon avis en compte.

3

11/07/18

AV-130

Je suis contre la carrière de Bois Blanc.

Les arguments allégués dans ce dossier sont nombreux:

- destruction de cette partie du littoral protégé, avec impact sur le tourisme (la côte du nos souffleur et de balines). Dégradation de la côte avec les rochers de la poussière des carrières dans les rivières (impact sur le corail, sur la réserve marine, sur les activités nautiques encore autorisées).

- problème de santé publique avec la poussière générée qui impactera la commune environnante (écoles, crèche...).

- problème de circulation, avec la coupure de la route des Lamanis (l'axe principal de l'île) à chaque grande explosion.

- problème d'accident routier avec l'augmentation des camions roulant à 70 km/h sur la route des Lamanis.

- pollution sonore continue entre les explosions.

et les marteaux piqueurs.

- problème du stockage très important des produits exportés  
Problèmes ce qu'il reste de notre ile...

PATAU femme  4

(Le Tamping)

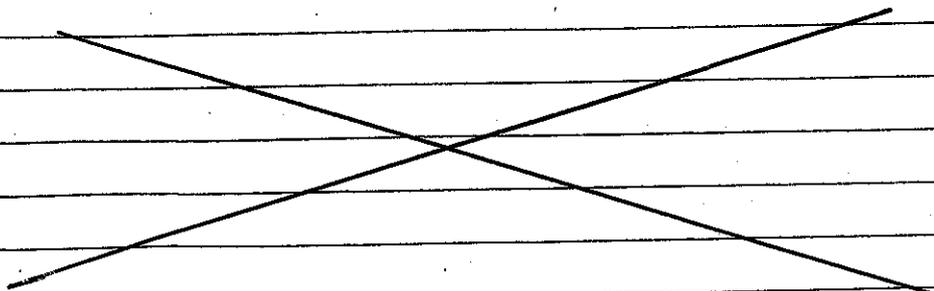
AU. 131

Les Anons le 11/07/2011

Je suis totalement contre cette carrière. J'étais chauffeur  
pendant très long temps. C'est ma spécialité.  
A cause du temps j'ai vu, j'ai appris et  
surtout faire des choses. J'ai eu l'occasion de  
voir une carrière d'origine au début c'était  
super (li ignorante fait parler) mais avec le  
temps les yeux, il n'y en a pas beaucoup,  
mais beaucoup d'inconvénients et bien sûr  
voir très très loin dans le temps. Déforestation  
pollution, suppression des espèces endémiques  
plus de chemin des Bahianes (N° le Président  
vous fait parti de l'IRI je crois) l'économie  
les dangers qu'on vous cache et la  
combustion... Dite la vérité, arrêtez de prendre  
des gens par des C... pour vos propres  
profits et même si vous désignez les autres...  
les achetés magiques et nos familles  
qui viennent en vacances!!! C'est ça qu'on  
voit les montagnes!!!

 5

A.F. VANWALS OAPPEZ (de TANBO)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

7

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avironns et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre complet  
1/1000-

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/18 au \_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



A. COTHIN

*V. Gauthier*

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

AV-107

1 - Observations de M.<sup>me</sup> CROSSE Annette 28 Rue du Stade 97425 LE ANNOY

Je suis résidente de la commune des Annoys depuis plus de dix ans. En tant qu'habitante de cette commune, et pour tous les habitants et plus particulièrement impactés par les crevaisons de cette carrière, je m'oppose CONTRE. Par respect des familles qui, et expérimentées, le compend pas que une seule enquête soit à nouveau demandée.

Les risques sanitaires, environnementaux, géographiques, géologiques sont identifiés, identifiables et précisables par la majorité d'entre nous.

Je ne peux imaginer qu'une telle activité sans conséquences nuisibles se développe. Une activité NUISIBLE pour :

① la santé des citoyens et habitants de communes alentours.

Quel impact de ces poussières sur nos citoyens ? devant nous attendre un scandale de santé publique pour réagir ! Il sera trop tard !

② la géologie de notre île.

Il y aura rupture du profil d'équilibre.

Il suffit juste d'observer et de réaliser ce qui s'est passé lors des passages de tempêtes Bergitta et Takir par imaginer la route lorsqu'un tron bécot aura pris la place.

Nous sommes actuellement dans une politique privilégiant l'écologie, comment envisager l'avenir de génération future comment envisager une telle "folie" en laissant s'ouvrir cette carrière !

③ la mise à mal de constructions et d'habitation pour laquelle

de citoyens ont économisé et travaillé de années.

Avez-vous pensé à vos "pairs" qui auront une maison insalubre car fibrillée, anarchie de parois ?

Pour les cas de personnes âgées et vivant dans des situations de précarité avancées mais en vous voyez vous en tant que citoyens ?

④ le trafic routier déjà tellement surchargé. Vous êtes prêts à répondre à tous les patiens d'urgence dont le salaire en plus d'être fatigué par le trafic, le impact des dépense, ne peuvent pas circuler de manière normale ?

Au sujet de la modification du PLU, concernant :

⑤ Une demande d'autorisation d'exploiter une carrière a eu lieu et se

introduit, convoquée présentée par la société de conchage et de pebbles (SPP) d la Réunion (SPP), je suis CONTRE pour le raisons évoqués

ci dessus

P.G.

- une demande de dérogation à l'interdiction générale de défillement présentée par la SPP sur le terrain de la commune de St Leu au lieu dit

« Bois Blanc (Ravin du Mou) » je suis CONTRE

- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de St Leu, je suis CONTRE.

Cette carrière n'a pas lieu d'exister ! NON A LA CARRIÈRE BOIS BLANC (Ravin du Mou)

Comment soutenir un tel projet en cette ère et commencer en faisant fi de la parole de citoyens qui se sont déjà portés à 2 reprises.

Comment soutenir un tel projet qui va détruire une territoire avec de conséquence irréversibles !

Salutations distinguées

*[Signature]*

le 5 juillet 2018.

AV-108

Je suis contre le projet de carrière.

Est-il réellement nécessaire de mener une troisième enquête publique par entendue et lire que la population est ici majoritairement contre ce projet.

Merci de prendre en considération notre avis mais aussi de respecter notre faune et notre flore.

Stop à ce projet destructeur.

NON A LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC !

*[Signature]* R.G. (des Annoys)

AV-109

Le 5 juillet 2018

Je suis contre le projet de carrière à Bois Blanc. Cette carrière n'a pas lieu d'être. Les réunions qui se sont déjà manifestés à 2 reprises contre la carrière, il paraît impensable de soutenir le projet, projet qui détruit la faune et la flore et qui pollue.

P.G.

des problèmes environnementaux énormes.  
Nous disons non à ce projet destructeur. C'est la  
destruction de tout un territoire, tout un  
patrimoine. NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC!  
Je soussignée BERNARD Apolline, résidant 24 Terrasses  
du Bois de Neplus aux Airois.

AV-110

Je m'oppose à cette demande d'autorisation d'exploitation  
d'une carrière à ciel ouvert sur le site de Bois Blanc  
faune du Tron. Mes arguments sont simples mais  
fondamentaux.

- défiguration du site et destruction des éco systèmes  
(terre, air, eau) environnants.
- Nuisances (bruits, santé, déplacements)
- choix arbitraire du lieu et non respect de la loi  
et décisions de justice.

Je suis donc CONTRE LA CARRIERE, MEC du PLU.  
Je soussignée, Christine RABASSA LAGABRIELLE 4 Imp.  
Volange Rivière les Airois le 06/07/2018 *falat*

AV-111

Je suis contre cette exploitation de carrière  
et je dis non à la pollution visuelle  
et sonore de ce lieu si magnifique!  
Combien d'enquêtes compte t on etre faire  
auprès du public qui y est hostile!

J'assume ce que j'écris.

Houique HEBERT, 54 Rue du stade

97425 LES AIROIS

AV-112

Je m'oppose au projet de carrière aussi bien pour des  
raisons environnementales (destruction du paysage,  
et pollution évidente de la nappe géologique) que  
pour des raisons de mise en œuvre et de sécurité  
exemple : qui applique quelle pénalité si les  
camions ne sont pas banchés ?

Patrick Carle  
14 rue des dattes  
Airois

AV-113

Pour la troisième fois NON à ce projet  
irrespectueux de l'environnement et de  
la santé des habitants!

le 06 juillet 2018

AV-114

Pour la troisième fois je m'oppose à cette carrière  
de Bois Blanc et ce pour les mêmes raisons que les  
précédentes :

- nuisances sonores, vibrations (percussions) et directes (protection  
toujours et dégradation d'un site naturel)
- dégradation du littoral (visuel) et des habitations  
proche à très proche qui risquent d'en ressentir les  
conséquences (micro-fissure par ex.)

- suite de témoignages de habitants ayant vécu proche  
des carrières, environnement dégradé et les explosions finissent  
par atteindre personnellement les gens

- Et puis certains pensent de ce projet comme des arbres  
comme la fermeture et la mort de tamarins parait  
pratiquement abîmé et irrécupérable - particulièrement

dans mon il où les difficultés de circulation sont préparées  
routier.

NON A CETTE CARRIÈRE, elle devrait induire !!!

50 observations faites sur les registres 2  
à 7 entre les permanences des 2 et 7/7/2018  
les Aviron

lundi 9 juillet 2018 AV. 132

Je réside sur les Aviron depuis 1997  
dans le quartier du Ruissseau à côté de la grande  
Ravine des Aviron, cette carrière est une aberration.

Je suis contre car l'environnement autour de  
ce projet va être très impacté :

problème d'érosion et d'inondation  
avec un impact négatif sur le bord de mer  
des tirs de mines quotidiens, alors  
que je travaille souvent la nuit et me repose en journée.

mise en danger sanitaire avec les  
poussières et rotations d'accusant des camions  
et autres engins extracteurs.

Bois Blanc sera défiguré à jamais  
et le tourisme local aussi.

Je suis totalement opposé à cette carrière  
et contre la modification du PLU  
et je reste mobilisé pour la 3ème fois.

Je Alain Collet avec Céline LES AVIRON

NON NON. NON.  
A CETTE CARRIÈRE.

9/07/18.

AV-133

M<sup>me</sup> MÉNORET chemin Andrine aux Aviron.

Je m'oppose formellement à la carrière de Bois Blanc.  
J'ai pris le temps de lire, et je constate qu'ils ont pensé  
à tout! On ne pourra donc pas dire qu'ils n'étaient pas  
au courant! Manifestement, l'argent a plus d'attrait que  
l'environnement! C'est bien dommage!

9/07/2018 AV. 134

M. SINGRE résidence Les Ananas Les Aviron

Les Aviron fait partie des communes précisées pour  
établir sa résidence tout comme les communes voisines  
du littoral. Ce sont les aspects environnementaux  
qui provoquent cet attrait.

Comment penser pouvoir maintenir cet attrait  
avec l'implantation d'un centre permanent de traitement  
de roches, activité industrielle polluante?

Ce projet va contre l'intérêt du secteur géographique.  
Ne parlons pas du tourisme qui figure parmi les principales  
activités économiques.

AV-135

09/07/2018

M<sup>r</sup> Lefèvre Thibaut résident sur la route des Vacoas Les  
Aviron. Je m'oppose formellement à la carrière de Bois  
Blanc.

Pour les raisons suivantes : impacte écologique, nuisance sonore,  
le transport, les poussières.

Protégeons cet environnement.

Thibaut Lefèvre

Mardi 10 juillet 2018, AV. 136 5

Je suis en train de dire non par la 3<sup>ème</sup> fois à la création de la carrière de B.B.

Lorsque le peuple, les médecins, les commissaires enquêteurs, les conseils municipaux, disent NON et que le préfet, le président de région, les industriels comment appelé cela ?

ON DENIE DE DEMOCRATIE !

Je suis contre les MEC au PLU car le risque engendré par le transport quotidien de matière explosive est largement sous-évalué par les études réalisées !

Je suis contre l'ouverture de la carrière car

la pollution sonore issue des engins travaillant sur le site de 5<sup>h</sup>00 à 20<sup>h</sup>00, n'a pas été quantifiée.  
Combien d'engins ?  
Combien de groupes électrogènes ?  
Combien de marteaux pneumatiques ?  
Combien de bennes rock ?  
Combien de camions géants ?  
Combien de vibreurs ?  
etc etc

Je suis contre l'ouverture de la carrière de B.B car les études ne parlent pas de la pollution générique par l'utilisation des 800 TIRs

P.G.

de mines de 3000 tonnes d'explosifs élaborés à partir du Nitrate d'ammonium, de fuel et d'autres produits chimiques.

A partir de ces 3000 tonnes de N.A

QUID de la acide nitrique de l'ammoniac du chlore du sulfate du protoxyde d'azote dégagés ?

- Sur les humains ?
- Sur les animaux ?
- Sur la flore ?
- Sur le milieu marin ?

le principe de précaution dont l'état fait un usage intensif dans le temps est bizarrement absent de ce projet !

ON se fait de nous, de notre santé de notre environnement pour le plus grand profit des industriels -

Mardi 10 juillet 2018 AV. 137 6

Essai au collège Jean Lafesse St Louis, il faut le bruit d'une première exploitation d'andards à 800m à 1km de l'école. C'est insupportable, les élèves le vivent mal. On prévoit une mega carrière qui va faire plus de bruit et de façon plus durable. C'est impensable surtout que l'école du Russeau est à 700m. La fille y est et je suis formellement contre cette carrière et cela pour la deuxième fois.

P.G.

Mardi 10 juillet. AV-138 7

Les effets additionnés :

- du bruit ambiant de la carrière de BB
- des tirs de mines journaliers
- des poussières générées par le chantier
- des polluants résultant des explosions
- de l'augmentation de la dangerosité de la circulation sur la Route tamarisienne

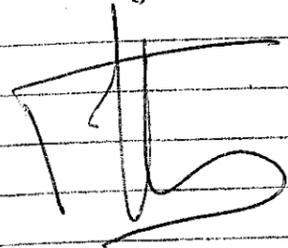
ne vont-ils pas créer, ~~augmenter~~ une situation de stress chronique pouvant être considérée comme étant pathologique.

Surtout chez des sujets très jeunes ou des sujets âgés ou présentant déjà des caractéristiques au vieillissement.

Ce n'est-il que la répétition de ces situations au vieillissement ultime mène à un état de Stress Post-Traumatique (TSPT).

Le principe de précaution doit s'appliquer pour protéger la vie des habitants de cette région (50 000 H.).

Je suis donc contre l'ouverture d'une carrière à BOIS BLANC



Mardi 10/07/18 AV-139 8

Je suis opposé à l'exploitation de cette carrière car elle détruirait un site naturel contenant des espèces animales et végétales importantes pour la biodiversité de la région.

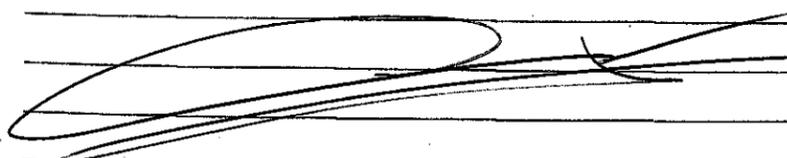
Cette exploitation générerait de nombreux tirs de mines à proximité d'habitation et d'écoles.

Elle produirait beaucoup de poussière créant un risque sanitaire pour les populations, essentiellement les enfants et les personnes fragiles.

Elle créerait une circulation importante de camions ce qui augmenterait les risques d'accidents de la vie quotidienne. Un accident mortel s'est produit avec un tel camion de roches il y a quelques mois à Saint Paul.

Je suis contre l'ouverture de la carrière

Yves CLAUDEL

 AV-140 9

10/07/18. Dans la note de présentation non technique du projet.

Je relève que le chantier de la route se situe à peu plus d'une centaine de mètres de la carrière et qu'il y a une proximité d'une infrastructure sensible de grande capacité à absorber le trafic poids lourds devant assurer le transport des matériaux.

J'espère et demande les commissaires, inutile de vous rappeler que le trafic est déjà intense et les bouchons qui commencent à plateau Carlier. L'enquête précédente a montré qu'on

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Var registre n° 15  
Les Aviron

travaillant 800 à 900 rotations de camions, la nouvelle enquête prévoit 400 à 530 rotations; soit entre 100 et 130 camions, pourquoi une telle diminution? Si ce n'est qu'on aboutit une perturbation possible du trafic.

Naturellement, on augmente le nombre de rotations et si on veut la même quantité de rods, on augmente forcément la durée d'exploitation et nous les usagers, en va subir le trafic en charge par les poids lourds.

Alors sur le trafic, j'ai été bouleversé lorsque j'ai appris qu'une jeune femme a perdu la vie le 06/11/19 après un chambolage dû à un transporteur de rods.

La femme venant de reprendre le travail après un congé maternité était juste à côté de son lieu.

Elle aurait pu être blessée, moi ou mes mêmes.

Alors oui, les accidents existent, le risque persiste pas, mais augmenter le trafic par les rotations de camions transporteurs de rods, augmente forcément le risque d'accident. On me disait que les camions seraient livrés, ce n'est pas vrai, j'ai déjà changé mon pare-brise à cause des petits cailloux qui tombent des camions transporteurs de rods.

Pour ces raisons, je suis formellement contre cette mesure, mais bon, je n'ai peut-être pas fait une photo de cette page, je n'ai pas de coller les mêmes arguments pour une prochaine enquête?

Cordialement

*[Signature]*

Bonjour,

AV. 141

10

je m'oppose à ce projet de carrière. Il y a diverses raisons à cela :

Je m'inquiète des nuisances sonores générées par les poids et par les activités

(camions etc). Je m'inquiète de la pollution générée par les poussières,

et par les rejets d'eau dans la mer. Je m'inquiète de l'impact

environnemental sur la mer, sur la nature, la forêt d'Étang Salé

toute proche. Et cela aura des retombées négatives sur l'économie,

le tourisme, le cadre de vie. Notre région, et notre île, a

besoin de développer le tourisme, et cette carrière va à l'encontre

de cela.

Merci de prendre mon avis en compte.

M. Simon Joyard

AV. 142

Bonjour,

J'habite aux Avirons depuis plus de 10 ans. La proximité de la mer, de la forêt, et le calme de ce secteur en constituent les raisons principales. Je m'inquiète, concernant la carrière, surtout particulièrement de l'impact environnemental (biodiversité, pollution maritime, pollution sonore, poussières). Tous ce projet modifierait considérablement la sérénité du secteur, la circulation que nous aurons à subir, et l'attrait touristique de la zone. Ces aspects impactent directement mon cadre de vie et le dégradent considérablement.

Merci de tenir compte de cet avis

J. GUIHARD

P.G.

Le présent registre ainsi que les

4 pièces

qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

04/09/2018

à M.

le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV. 143

12

Bonjour,

Je m'oppose à un désastre écologique de plus sur cette magnifique île, de plus les poussières générées que nous allons respirer sont inacceptables ! Le trafic routier étant déjà difficile, nous aurons des bouchons énormes sur la route - sans parler de la sécurité.

Cette carrière ne doit pas exister pour beaucoup d'autres raisons que je ne peux citer en quelques lignes.

Merci de prendre mon avis en compte. M. Loïc Frédéric

Je suis contre la carrière de Bois Blanc: AV. 144 13

- risque d'accidents de la circulation.

- risque de santé dégradation de notre santé avec la dispersion de poussières.

- risque de pollution des sols et de l'océan.

Merci de prendre mon avis en compte.

AV. 145

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour toutes les raisons écologiques, santé publique, augmentation trafic routier.

Merci de prendre en compte mon avis

Nathalie Rousseau,

P.G.

AV-146

Moi je suis contre l'exploitation de cette carrière  
~~MAZEAU~~ ~~MAZEAU~~ 11/07/2018

AV-147

Toutes les personnes qui veulent mettre en place cette carrière, ne vivent pas dans cette zone, c'est pour cela qu'ils ne voient pas les inconvénients à venir. La Santé et la tranquillité des gens seront impactées.

Qu'ils se mettent à leur place et nous verrons s'il ne changera pas d'avis.

JE SUIS CONTRE !!!

MAZEAU

MAZEAU

11/07/2018

LANTON Eudie

13<sup>o</sup> permanence le 11 juillet 2018 de  
 13h00 à 16h00

26 observations faites sur les registres 5, 6 et 7 entre les permanences des 7/7 et 11/7/18  
 Les Airois

4 courriers annexés au présent, remis par M. Cédric LA FAGE n° AV-148 à AV-151

Je suis tout à fait opposé à l'ouverture d'une carrière à Bois Blanc. Le projet ne devrait pas être maintenu car il n'aide pour la population du secteur, celle de l'ouest et de de Réunion toute entière ainsi que pour les touristes à venir que des conséquences négatives - Actuellement je rappelle les difficultés que les travaux de carrières ne manqueront pas de créer sur le parcours Carrière / Nouvelle route du littoral, la détérioration de la route des Tamarins et de ses ouvrages sur le site - Ravine du Trou / Ravine des Arizons que les tirs de mines occasionneront à terme puis l'impact des travaux dans cette carrière sur la santé de citoyens qui résident dans les environs (des centaines de médecins l'ont déjà souligné); enfin cette carrière mettrait de gros obstacles à un tourisme en expansion dans cette zone - A quoi servirait les pistes cyclables Etang - Salé - les bains - Saint Leu lorsque l'air sera pollué par des poussières de roches et par les tirs de mines nécessaires à l'exploitation? et que dire du devenir du littoral: Adieu aux baleines? Enfin, à terme il ne semble que les Réunionnais n'en tirent aucun bénéfice, les touristes non plus - au niveau économique ni au niveau de l'écologie et de la protection de l'environnement. Alors, pourquoi persistes dans le projet alors qu'il s'offre bien des fruits pour que la Nouvelle route du littoral puisse être achevée sans ouvrir la carrière de Bois Blanc -

D. Hauser

le 11/07/2018

AV-151

Danièle HAUSER - ST DENIS

eye suis hostile au projet d'exploitation de la carrière de Bois Blanc pour les impacts désastreux qu'il aurait sur l'environnement, sur la santé et sur la circulation.

- 1) Impact sur l'Environnement:
  - la route des plages (St-Eu => Etang selé les bains) sera défigurée alors qu'avec ses deux pistes cyclables elle offre un circuit qui évite de front de mer tout aux néoniciens qui sont nombreux touristes qui les parcourent.
  - des usines automobiles de la région de la Seine (des par ailleurs sous l'effet conjugué des excroissances et des explosions) - la pollution de la mer, le bruit que entre le royaume du thon et la région de Hyères rendra cette nappe inutilisable.
  - la concentration de poids lourds sur la route des plages et la route des Tamans augmentera la pollution de l'air.
- 2) Impact sur la santé de la population:
  - le bruit et mains puante

si les riverains seront directement impactés par le bruit, les vibrations et la poussière, les habitants des communes de St-Eu, des Hyères et d'Etang Sale

respirement les particules fines mineures transportées par le vent les particules sont à l'origine de complications respiratoires (en particulier chez les enfants et les personnes âgées). C'est-à-dire qu'un point essentiel sur le sujet a été attiré l'attention des autorités par une pétition de plusieurs centaines de médecins des zones concernées. Cette attention respiratoire n'éprouve non plus les sportifs qui évitent les pistes cyclables de la zone de plages qui ne tentent pas d'être complètement défectueuses.

3) Impact sur la concentration de poids lourds sur la route des plages qui sur la route des Tamans (sans parler des impacts directs existants de même). Et nous venons mentionner le nombre d'accidents graves.

fait avec Adrien Lafage le 14/11/78

## **Je suis vivement opposée à la carrière de Bois Blanc pour les raisons qui suivent :**

1- Les émissions de poussières sont hautement nocives pour ma SANTE et surtout pour celle de mes trois jeunes enfants.

2- Je suis propriétaire d'Edemya -Fleur de sel, un ensemble de meublés de tourisme qui se situe sur le littoral de la commune des Avirons, à un kilomètre de la zone d'extraction à vol d'oiseau. Si cette carrière voit le jour, non seulement je perdrai une grande partie de ma clientèle mais de plus mon bien, acheté il y a 5 années, aura perdu une grande partie de sa valeur et deviendra invendable.

3- Le paysage du littoral entre Saint leu et Etang Salé, qui fait partie de la touristique « route des plages » sera détruit.

4- La piste cyclable, que nous utilisons, mes clients et moi-même, avec beaucoup de plaisir perdra tout son attrait, la zone devenant très inhospitalière.

5- La circulation sur la Route des Tamarins deviendra difficile à cause des coupures dues aux tirs de mines. Les camions qui entreront ou sortiront par l'échangeur seront sources d'accidents.

Jeanne Sophie Lafont  
PETIT

## de nombreuses raisons :

- 1- Les émissions de poussières et de bruits seront nocifs pour ma SANTE et celle de mes trois enfants.
- 2- Je suis propriétaire d'une structure de tourisme sur le littoral de la commune des Avirons, donc à proximité de la zone d'extraction. Je sais que la proximité de la carrière aura un **impact économique désastreux sur mon activité**. Pour rappel, le littoral des Avirons est classé au plan local d'urbanisme, en zone NTO pour partie, c'est-à-dire zone réservée au tourisme.
- 3- Etant plongeur, je suis particulièrement inquiet de **l'impact du déversement des boues** générées lors des fortes pluies : les sites de la Pointe au Sel et du Bassins pirogue sont directement menacés. Les bassins de rétention prévus sur la carrière sont des dispositifs insuffisants.
- 4- Le **paysage sera défiguré** sur le long terme, sans retour en arrière possible.
- 5- Les **espèces végétales et animales protégées**, présentes sur le site (comme par exemple les chauves-souris et les caméléons), seront impactées, quelles que soient les mesures prises. Idem pour les baleines, actuellement nombreuses sur le littoral entre Etang Salé et Saint Leu.
- 6- La circulation sur la Route des Tamarins sera perturbée par les coupures dues aux tirs de mines. Les camions qui entreront ou sortiront par l'échangeur seront sources d'**accidents**.
- 7- Je pense enfin que la **durée d'exploitation** de la carrière ne sera pas de 4 ans et demi comme annoncé, mais de bien davantage, cette carrière ne servira pas seulement à alimenter le chantier de la route du littoral qui s'en est très bien passé jusqu'alors elle servira plutôt à permettre le maintien du monopole de la SCPR sur la production de sable et de granulat.
- 8- Cette carrière est-elle vraiment utile ? la quantité de roches massives nécessaire pour la construction de la Nouvelle route du littoral a grandement diminué, de 19MT de roches massives, annoncées lors de la première enquête publique, on est passé à moins de 6MT dans cette troisième enquête !! La route du littoral pourrait continuer à être approvisionnée en roche massive comme cela a été le cas jusqu'alors.

Cedric LAFAGE

Le 11/07/18



REPUBLIQUE FRANÇAISE

8

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

*Registre  
complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

— Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri  
— de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs,  
— de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité  
— du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les  
— communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du  
Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA  
ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir  
pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/18 au  
\_\_\_\_\_ les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

*voir arrêté joint au dossier*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR~~

*A. ROTHIN*

*J. M...*

*N. P. M...*

# 13° permanence . Les Aviron

Première journée :

2

le 11/07/2018 de 13 heures 00 à 16 heures 00

AV. 152

1 - Observations de M.

NATIVEL Jean François 11 juillet 2018 15h00

Secrétaire de l'association Océan Prévention Réunion.

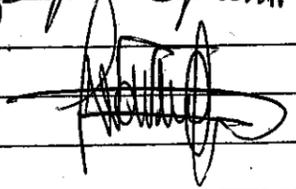
3 rue Hubert Delisle 97460 S<sup>t</sup> PAUL de la montagne

Je suis contre la carrière de x du trou pour plusieurs raisons :

- L'impact humain sur l'environnement est considéré comme la cause principale des attaques de requins (dégradation environnementale) pour les scientifiques autorités et écologistes. Dans ces conditions, il appartient absolument de soutenir un tel projet devant une zone balnéaire.

Des rotations de camions la poussière vont dégrader l'environnement marin, et nous sommes dans une réserve Marine.

Je suis pour la route du littoral, et pour qu'on prenne les roches au niveau de la route du littoral.



AV. 153

11/07/18. Pour la deuxième fois, je retire mon avis à la "maison couverte de bois blanc" pour les raisons suivantes :

- Pollution sonore : la nuit remonte. 9 habités dans une zone de 1 km de la carrière : (0-50 db) quotidiennement.

- Augmentation du trafic, augmentation du risque de bouchons et accidents (cf 06/07/18) : une jeune femme est décédée dans un carambolage dû à un camion transportant de roche.

- Pollution météorologique : nanoparticules, bien entendu.

16. D'après les études de la SCTR, toujours en service.

AV. 153 suite

3

du point d'acceptabilité. Mais quel est ce que cela veut dire ?

Quel est le point acceptable du nombre de cigarettes consommées avant d'avoir un cancer des poumons ?

Aucun mais pourtant, plus on fume plus on augmente les risques.

Il y a les dizes sur l'île et donc les écarts sont soumis à ces vents qui peuvent transporter des ETM (éléments traces métalliques) glavan en fait de 21 mois.

- Nuisance au paysage pour la plage d'été de Sale est. Les achats de plots aux (vets - golf) sont subis. Les conséquences de cette carrière.

Selon le vent, on sent les odeurs de la scierie, au golf, ce qui signifie que les vents transportent des particules sur de grandes distances.

6 observations faites sur les registres  
7 et 8 durant la permanence

AV. 154

12/07/18 Je retire mon avis contre la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes :

obstruction du paysage, nuisance sonore, pollution par rapport au trafic routier que va occasionner cette exploitation et cela pendant plus de quatre ans.

Lavrel Edith

P.G.

AV-155

12/07/2018  
 Je suis contre la carrière de bois blanc  
 d'habite non loin de ce lieu, 500m environ  
 je vais subir toutes nuisances sonores, la  
 dégradation de ce site avec la disparition  
 des espèces qui a sur le lieu *Cette*

AV-156

12/07/18  
 L'ouverture de cette carrière serait un non sens  
 - car la distance carrière chantier est grande  
 -> perte de temps, d'argent, l'encombrement  
 de routes déjà surchargées -> accidents  
 plus que de roches sont disponibles à  
 proximité du site -> pollution des transports?  
 - les plusieurs carrières à taille plus humaine sont  
 disponibles et diluent les nuisances  
 - car le NRH indispensable bien sûr, pourrait se faire  
 sans l'option "diluée" bien trop perturbant en roches  
 - car le pipontage du projet est en lui-même suffisant  
 dans une zone en zone industrielle et authentique  
 - car la côté Ouest vit avec du tourisme:  
 - achem balais, forêts, ballades à pied,  
 à vélo, roller, plaisir du poney à 5 km et Étang de la  
 -> sans ou le pon, qui souffre déjà de surfréquentation  
 -> survols des avions, les avions - et la  
 carrière => cherchez l'erreur!  
 - car l'impact sur la faune et la flore sera irréversible  
 - car située à proximité de 3 communes qui se  
 soucient de leurs populations - habitants qui  
 appartiennent tous à une aire d'habitation,  
 pourrière, nous de camion.  
 Par conséquent la qualité et les conditions de vie est  
 aussi un enjeu d'intérêt général  
 Pensez aux écoles, collèges, lycées - F.

P.G.

- car la sécurité sur le site sera mise à mal par le  
stockage de produits d'explosifs
- car ouvrir une carrière aussi pipontage devant  
à donner un choc en blanc aux "carriéristes"
- car l'ARS a rendu un avis défavorable à la  
fourniture enquête: quelles pressions lui ont fait  
tourner sa veste alors que le projet est presque définitif?
- car le conseil d'Etat a autorisé la deuxième  
enquête et le Préfet est-il au dessus des lois?  
Comment voulez vous donner ces conclusions que  
de faire qui s'ignore de la population de nos  
pays déclinants de l'ombrelle
- car en cette affaire sont mauvais for de  
tourisme politique

Le NRH est indispensable - Mais ouvrir une carrière  
à la Roche du Taux serait un acte absurde et  
malveillant - Un acte (un acte politique) aux  
conséquences irréversibles et aux dommages irréparables.  
Alors de grâce, Monsieur le commissaire, oublions  
les statistiques, les carriéristes et autres profiteurs  
de tous poils et préservons notre si belle île  
de ce chantier qui la défigurerait

*[Signature]*

JULES - les AVIRONS

le 12/07/2018 AV-157

Je suis contre l'ouverture de la carrière  
de Bois blanc pour les raisons suivantes:

- \* Risque pour la santé de la population  
environnante
- \* Trus de mines (Bouls, poissières,  
proximité des habitations)
- \* Bouls de Bois Roche toute la journée
- \* Pollution de la napp. phréatique
- \* Stockage de matières explosives

P.G.

- \* destruction d'un site sauvage magnifique ( destruction faune et flore )
- \* Risque accidentogène ( balai incessant de camions )

Mme WON-FAH-HIN en Lettre

le 12 juillet 2018 AV-158

je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour les saisons suivantes.

- \* Tirs de mines ( fragilisations de sous-sol - bruits - poussière, ondes de choc sur l'environnement )
- \* stockage de matière dangereuse
- \* pollution de la nappe phréatique
- \* pollution de la réserve marine et ses conséquences
- \* risque sur la santé de la population environnante
- \* destruction de la faune et de la flore.

M<sup>r</sup> WON-FAH-HIN vous

AV-159

le 12 juillet 2018

Moi habitante de Bois Blanc, pour la 3<sup>ème</sup> fois je dis Non à cette carrière, je viens dire NON à la destruction de notre littoral.

de sa faune et sa flore, des espèces protégées unique rares et remarquable ( bois d'ortie, Chauve souris, endormies, baleines ??? )

Non à la poussières dont métaux lourds, toxicité, irritations !!

Non aux passages de 800 @ 1060 Camions par jour, soit 1 passage toutes les minutes.

Non aux tirs de mines, Risques importants pour les habitations à proximité.

ET grand risques pour notre santé!

P.G.

M<sup>me</sup> de Tagatide

AV-160

le 12/07/2018

J'habite à Bois Blanc et je dis NON à la MEGA CARRIÈRE. C'est un PROJET désastreux pour L'ENVIRONNEMENT et notre SANTÉ.

Destruction de notre littoral, de sa faune et sa flore, des espèces protégées rares ( bois de Saïb, bois rouge, pétrel, phacébon à bec jaune, baleines ... )

Grand DANGER avec les tirs de mines vibrations répétées qui vont FRAGILISER les maisons.

Poussières dans métaux lourds, risques très important pour notre SANTÉ, toxicité, asthmes, risques avérés de maladies auto immunes, cancers ...

Il faut PROTÉGER nos enfants qui fréquentent les écoles qui se trouvent à proximité.

Pour la 3<sup>ème</sup> fois je dis NON à ce PROJET DESTRUCTEUR pour TOUS. C'est inacceptable

le 13/07/18

AV 161

Habitant des Aïmons (centre-ville) je suis contre le projet de mega-carrière à Bois Blanc pour plusieurs raisons:

- l'impact sur la santé des habitants et en particulier sur les enfants des Aïmons, et est de ce niveau de pollution, auquel s'ajoute la nuisance sonore quotidienne provoquée par une telle entreprise.

- l'impact sur l'environnement de l'ouest de l'île: destruction de plusieurs espèces végétales, disparition de nombreuses espèces animales, impact sur la faune et flore marine de la côte.

- l'impact sur la mobilité des Aïmonais sur la route des camioniers. Une telle quatre voies, devenue artère principale de l'ouest de l'île et déjà

P.G.

AV. 164

le 13.07.2018

Habitante des Airois, je suis contre la carrière de bois blanc par les raisons suivantes =

- pollution atmosphérique engendrant des maladies notamment respiratoires
- lirs de mines (bruit, poussière, fragilité des sols...)
- stockage de matières dangereuses (explosifs...)
- destruction de la faune et de la flore
- passages importants de camions poids-lourds
- détérioration de l'environnement

le 13/07/18

AV. 165

Je suis contre l'ouverture de la carrière de bois blanc.

le 13/07/18

AV. 166

J'habite les Airois et pour la 3<sup>e</sup> fois je viens déposer afin de dire non à la carrière de Bois Blanc et ses conséquences désastreuses.

Combien d'enquêtes publiques encore ?

le 13/07/18

AV. 167

Je suis contre la carrière de Bois Blanc car cela est dangereux pour notre environnement et entraîne de la pollution

le 13/07/18

AV. 168

Je suis fermement opposé à ce projet destructeur pour notre environnement

Louis

P.G.

AV. 169

le 16.07.2018.

Je suis toujours opposé à ce projet.  
Je crains un désastre écologique.

le 16 juillet 2018.

AV. 170

J'habite aux Airois, je suis tout à fait contre l'ouverture de cette carrière dans ce site.

- Mise en danger sanitaire de la population
- Danger pour la nappe phréatique (environnement)
- Grands problèmes d'érosion et d'inondation à Venin (Fekir)
- Impact négatif sur la réserve naturelle
- Terres agricoles spolées
- Trus de mine quotidiens près des habitations et des établissements scolaires
- Circulation bloquée par les camions transportant les pierres (déjà saluée sur la route des Farniers)
- Impact sur les constructions (Paisans, mais aussi sur les ouvrages de la route des Farniers, juste au dessus)

Thierry Dupont

le 16.07.18

AV. 171

Je suis contre le projet de carrière de bois blanc pour plusieurs raisons :

- \* Mise en danger de la population, de la faune et de la flore : lirs de mines, poussière...
- \* Usure des sols, et augmentation des trafics routiers qui représente un danger pour les usagers de la route

MR LANE UN

210 ch. CENDRINE

AIROIS

[Signature]

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

VAR registre n° 15  
Les Aviron

AV. 172

le 16/07/2018

Habitant aux Aviron, je suis contre la carrière :

- Danger sanitaire pour la population au niveau respiratoire, au niveau du bruit, du stress occasionné

- Danger d'érosion et d'inondation et le cas de FAKER

- Pollution du lagon par évacuation des boues dans l'océan

- Destruction du paysage alors que cette zone est notifiée comme route des plages !!

- Impact négatif sur le tourisme et donc l'économie de l'île.

- Un stressant pour les habitants et pour les établissements scolaires

- Impact sur la circulation alentours, passage fréquent des camions, risque d'accidents

- Danger de stockage de explosifs (Vigipirate)

Et ce qui est incroyable après 2 enquêtes, on rajoute une troisième car les 2 précédentes ont été négatives !! On n'entend pas la population!

AV. 173

le 16/07/2018

Habitant aux Aviron depuis plus de 50 ans je suis contre la carrière.

le 16/07/2018

Depuis 5 ans que j'habite aux Aviron, je suis contre la carrière.

AV. 174

Vano

Il est toujours étonnant, extravagant,  
 Intriguant devant de voir ce que  
 l'homme est capable de faire. (1) Retrouver un  
 Système écologique pour en faire un  
 profit économique. La construction de  
 route entraîne la vente de voitures. (2)  
 vente exponentielle à la Réunion 1<sup>er</sup>  
 park d'auto neuve de France.

(2) Pourquoi créer des axes routiers, afin  
 de les détériorer, de les bloquer.

- On va fermer plusieurs fois l'axe princi-  
 pale des tamariés afin de pourvoir un  
 prochain projet routier NRL.

Les bouchons occasionnés par les tris-  
 de mines. Axe principale traversant  
 en sont milieu le futur projet de  
 GARRIEN - blocage de la vie économique  
 sur une longue période.

P.G. (3) Retrouver un projet plus social.

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces  
 qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018  
 à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

" le train au profit de l'auto  
 l'automobile. (Assurance, Vente d'auto  
 neuve crédit ) de quoi faire tourner  
 un beau système capitalistique.

(4) Annoncer que ce futur projet  
 "NRL" est soit d'intérêt public,  
 alors qu'il cache une catastrophe sanitaire  
 écologique. Dévastation d'un milieu  
 National / Coupure d'axe prioritaire /  
 tris de mines (Niveau d'Annoncier).  
 j'étais à 800 m de l'usine Cereso d'AZF  
 lors de son explosion, j'annonçais donc  
 les tristes rigues. Usage de métaux  
 lourds, utilisation d'un énorme volume

d'eau. Afin de réduire les envols de  
 poussières dangereuses et et et...  
 Cela fait beaucoup de points négatifs  
 et catastrophiques pour un projet  
 d'intérêt "public". Quels intérêts  
 et pour qui dites moi réellement

AV. 175

le 16.7.18

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour  
 l'écologie, la santé de riverains, la faune et la  
 flore malgré les emplois que cela peut générer.

AV. 177

le 18/07/18.

JE SUIS CONTRE LA CARRIÈRE DE BOIS

BLANC NON AUX TIRS DE MINES.

NON AUX CARLOUS DE ROCHES NON AUX

EMBOUTILLAGES NON A LA POLLUTION  
 NON AUX ATTENTATS

NON AU BORD EL SUR LA ROUTE

NON AU NITRATE D'AMONIUM

OUI A LA NATURE PROPRE

OUI POUR VIVRE SAINEMENT

P.G.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
Complexe

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06 au 05/07/2018 au les observations du public

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

voir arrêté joint au présent

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

V. d'Arlet  
N. HALLOT

A. POTVIN

[Signature]

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

1 - Observations de M.

Mardi 11 juillet 2018 AV-178

Je suis contre ce projet de carrière car les chiffres donnés par la SCPR sont des estimations sans évalués faits.  
En voici un exemple.

Coupage de 20m de la Route des Tamaris lors des tirés de mines :

T0' / Le bonte feu donne le départ des opérations.

Les véhicules défilent rapidement et débloquent le réalumissement à partir du Portail et du R. Point de l'étang sale les bœufs.

T15' / Arrêt de la circulation dans les deux sens. On se rend au bonte feu.

T20' / Dernière vérification, évacuation des zones A et B du site, biquelant des capsules de mise à feu ou déclencheurs électroniques.

T35' / Mise à feu des charges.

T40' / Inspection du front de taille. Si pas de PB.

T45' / Début du nettoyage par les balayeurs.

Si 1 balayeur → 30' par les 2 sens  
Si 2 balayeurs → 15' par 1 sens.

T65' / Compte rendu de feu de nettoyage et évacuation de la R de T par les balayeurs.

T70' au T85' Réouverture de la R. des Tamaris à la circulation.

Ce scénario est plus plausible que le temps de 20' énoncé par la SCPR de coupure de la R. de T.

Chaque des informations données par la SCPR peut être rectifiée, combattue, amendée, démontrée comme fautive, erronée.

Nous le savons tous :

"Le diable est dans les détails."

- la duplicité de la SCPR, visible dans la détermination des stocks de produits chimiques,
- l'absence de chiffres non fondés, non démontrés par une sérieuse étude
- l'occupation possible de certains faits (dissimulation volontaire de la réalité)
  - nb de rotation de carrière
  - nb de tirés de mines
  - etc

⊕ l'impossibilité de vérifier et de contrôler les réalisations décrites provoque

SCEPTICISME, DEFIANCE, DOUTE, DEGOUT

J'espère que ces sentiments se ressentent chez les Commissaires Enquêteurs et que ceux-ci auront à un moment de donner un avis défavorable à ce projet HCT.

*[Signature]*

Le 17/07/2018

AV. 179

Je suis contre le projet de Carrière Basse du Trou pour les motifs suivants :

- Risque Sanitaire
- Risque Environnemental et surtout le SCPR ne peut permettre d'aucune expertise ~~sur~~ concernant l'exploitation d'une carrière dans un environnement comparable à celui de la Réunion.

Si le SCPR a-t-elle exploité une carrière sur un île volcanique tropicale ?

Si oui les mines extrêmes climatiques ? A priori nul part, donc aucune garantie sur les risques sanitaires et environnementaux

Aucune expertise, expérience similaire, aucune légitimité.

*[Signature]*

Le 17/07/2018

AV. 180

Je me permets de signaler que lors du basculement des eaux ~~est~~ est en Ouest, les tirs de mine qui ont permis d'ouvrir la canalisation qui traverse la zone des Airons plus haut que la source Marcel et au dessus de la route de Tomarins, ces tirs de mine ont provoqué des dépôts sur les toits des maisons de Bois Blanc. On peut facilement imaginer les conséquences sur l'importance du chantier.

② - Sur la zone il y a des puits et sources encore usables qui alimentent la nappe souterraine et vont disparaître.

③ - Louis de l'AE recommande la présentation d'une cartographie des secteurs (p3/25) touchés par les tirs de mine (entre 20 et 50 m) et danger.

P.6) tation avec les habitants - Qu'en est-il ? - Contre cette carrière

Le 17/07/2018

AV. 181

Je suis contre, lors des dernières pluies Bois-Blanc a été isolé pendant 2 à 3 mois coincé entre 2 coulées de boue.

Pont Mulla et le Radars ça va être comment dans les années futur quand les terrains vont être à nu.

Catastrophique pour l'environnement et pour les habitants.

Non à la Carrière!!!

AV. 182

Le 17/07/2018

Je suis CONTRE la Carrière de Bois Blanc!!

Après la 3<sup>e</sup> enquête publique j'espère que nos commissaires enquêteurs prendront en compte l'avis de ceux qui vont subir la dangerosité de cette carrière ouverte par la Région afin de combler la Nouvelle route du littoral. Alors que dans l'Est de la Réunion (St Ande...) il y a de quoi faire en roches massives avec l'aval de différents élus politiques, pourquoi s'acharner dans l'Ouest. Pensez à l'environnement faune et flore, aux tirs de mines qui seront prévus en grandes quantités, aux différents problèmes survenus cette année avec les différents cyclones qui ont laissé une île meurtrie car les digues antérieurs ont été enlevés de terrains agricoles à gros coups de camion qu'en pensez-vous ? glissement de terrain, inondation etc.

Pensez vous à nos enfants qui vont

subir les trois de mines,

NON A la carrière car nous REUNIONNAIS

pensons à l'avenir de nos enfants. NON AIONS

notre île alors la SCPR la Région nous

dirons NON A LA CARRIÈRE DE BOIS

BLANC

OUI A LA BELLE CÔTE DE

L'OUEST.

NON NON NON NON A LA CARRIÈRE

que dire de plus nous ne voulons

pas de CA

AV-183

Heureux habitant de la Réunion et des Avirons je suis contre la carrière prévue entre la ravine du trou et la ravine des Avirons. Non à la carrière, NON aux tirs de mines (bruit, poussières, impacts sur les constructions ...) Non au stockage et à l'utilisation d'explosifs, ainsi qu'à la pollution engendrée, NON aux coupures de la circulation sur la route des Tamarins à chaque tir de mine, NON aux bouchons et accidents liés à la circulation des camions transportant les roches, NON à la pollution de l'océan et des nappes phréatiques due à ce projet, NON à la destruction des écosystèmes de la région concernée, NON aux conséquences sur notre santé, NON à la destruction de notre cadre de vie. NON A CETTE CARRIÈRE!!

Plotin

AV-184

pour NOS enfants pour notre santé pour nos amis pour notre tranquillité pour le bien-être de notre ville pour nous pour notre maison pour nos amis pour notre avenir ...

Sera mai il NON à la carrière de Bois Blanc

trop de risques trop de danger trop de nuisances

Non au projet

H. Boukherrou and Co.

le 18 juillet 2018

Je suis contre le projet de la carrière de BOIS BLANC car les chiffres donnés par la SCPR sont faux ou sous évalués volontairement dans tous les documents fournis pour l'Enquête Public pour aider à faire passer ce projet néfaste : pour la santé des réunionnais, pour l'environnement, pour la faune et la flore,

en voici un exemple :

AV-185

La SCPR indique que la circulation sera coupée sur Route des Tamarins ( RDT) pendant 20mn lors des tirs de mines à moins de 100m de la RDT.

Voici un scénario réaliste de la mise en oeuvre de la coupure de la RDT :

T0mn	Le bote feu donne le top départ de l'opération de coupure, Les véhicules dédiés pénètrent sur la RDT simultanément par l'accès du Portail de piton saint leu et par l'accès rond point de l'étang les bains et débutent le ralentissement du flux de véhicules,
T15mn	Arrêt de la circulation sur la RDT et compte rendu par tph ou radio au bote feu de l'arrêt de la circulation, mise en place de la ou des deux balayeuses,
T20mn	Dernières vérifications et déclenchement des évacuations de la Zone A et B du site par les personnels non indispensables à la suite des opérations, branchement des systèmes de mises à feu sur le déclencheur électronique,
T30mn	Mise à feu du tir de mines,
T40mn	Inspection du front de taille, si pas de problèmes détectés poursuite des opérations si PB détectés autre scénario.....mais la RDT reste coupée à la circulation,
T45mn	début des opérations de nettoyages par les balayeuses : Si 1 balayuse 30 mn pour les deux sens de circulation, Si 2 balayeuses 15 mn pour les deux sens,
T65mn	Compte rendu de fin de nettoyage et évacuation des balayeuses de la RDT
T70mn ou T85mn	Réouverture de la RDT à la circulation par les véhicules dédiés

### Conclusion :

La Route Des Tamarins sera coupée à la circulation, si tout se passe bien ( pas de long feu, pas d'incidents ou d'accidents), entre 70mn et 85 mn bien loin des 20mn de coupure annoncée par la SCPR.

Nous le savons tous " Le diable est dans les détails " et la SCPR aussi le sait, c'est pourquoi cette société ne donne pas ou très peu de précisions.

- La duplicité de cette société visible dans la détermination des stocks de Nitrate d'ammonium ( juste sous la barrière des contraintes ICPE sévésou seuil bas),
- L'énoncé de chiffres non fondés, non démontrés par une étude sérieuse, non vérifiable, non garantie : nombre de rotation de camions par jour, nb de tir de mines, quantité d'explosifs utilisés, contenance des bacs de rétention, etc
- Pour l'ensemble des scénarios bricolés que la SCPR a bâti et décrit dans ses documents :

La SCPR provoquent un scepticisme, une défiance, un doute, un dégoût et j'espère que ces sentiments seront ressentis également par les Commissaires Enqueteurs et que ceux-ci auront à coeur de donner un avis défavorable à ce projet.

le 18 juillet 2018

AV-185  
suite

Les industriels promouvant le projet de la carrière de Bois Blanc ( SCPR, Vinci) et les différents préfets de la Réunion se sont servis des résultats des deux premières enquêtes publiques pour affiner, pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet de carrière.

Mais les modifications mineures apportées sont réunies dans un document appelé addendum visible en mairie, ces modifications, ces adaptations ne sont que des palliatifs dont les mises en oeuvre ne seront jamais contrôlées par une autorité indépendante ( dixit le gouvernement à propos de Lactalis et le lait contaminé pour enfants : **l'autocontrôle des entreprises a marqué ses limites** ) .

Pour le projet de la carrière de Bois Blanc les limites du contrôle, de mise en oeuvre par l'industriel lui même sont également dépassées vu la dangerosité du site et de l'absence d'autorité indépendante dans :

- Mise en oeuvre du protocole d'évitement ds baleines,
- Contrôle du nombre de rotation des camions,
- Contrôle de l'entretien de ces camions,
- Contrôle du nombre de tir de mines par semaine,
- Contrôle du stockage des 340T max de Nitrate d'Ammonium sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium en gel sur le site,
- Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium liquide sur le site,
- Contrôle de la quantité d'explosifs sur le site,
- Contrôle du temps de coupure de la route des tamarins,
- Contrôle du nombre de foration par tir,
- Contrôle de la charge d'explosifs insérés dans les forations,
- Contrôle des distances de sécurité par rapport à la RDT, aux habitations,
- Contrôle du bon dimensionnement des bacs de décantation en fonction de conditions cycloniques extrêmes et du changement climatique déjà perceptible, contrôle du bon fonctionnement de ces bacs ( curage et élimination des déchets : où et comment ),
- Contrôle des 3000Tonnes d'explosifs utilisées en 4,5ans( chiffre de la SCPR),
- etc etc .....

**Bizarrement** la SCPR ne communique pas sur les produits issus de la décomposition lors de l'explosion du nitrate d'ammonium et du fuel : acide nitrique, ammoniac, dioxine d'azote, protoxide d'azote etc etc . Les documents de la SCPR passent sous silence toutes ces informations.

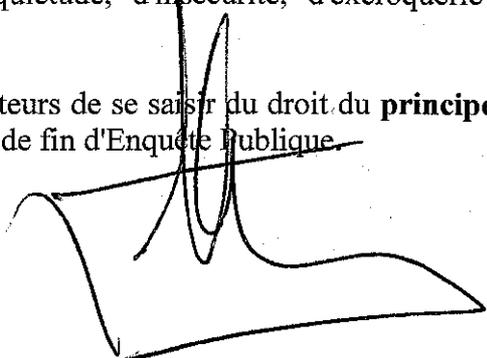
Sont-ils gênés? Combien de tonnes d'acide nitrique seront générées et rejetées dans les airs, jusqu'où les effets de ces polluants se feront ressentir, combien d'enfants, de personnes âgées, d'animaux seront incommodés et rendus malades.

**Bizarrement** la SCPR néglige les possibilités de malveillance et le danger terroriste sur le site malgré la présence de 100 radicalisés islamistes fichés S à la Réunion

**Bizarrement** le SCPR ne lie pas l'interaction, la consubstantialité de la gestion de la coupure de la RDT, des tirs de mines et du protocole d'évitement des baleines au moins pendant les 6 premier mois d'exploitation.

Ces chiffres, ces remarques, ces questions ne sont pas exhaustives loin s'en faut. Et en tout cas chez moi cela génère un fort sentiment d'inquiétude, d'insécurité, d'excroquerie intellectuelle, de collusion " privé public".

Je demande donc aux Commissaires Enquêteurs de se saisir du droit du **principe de précaution** et d'émettre un avis défavorable à leur rapport de fin d'Enquête Publique.



AV. 186

Contre la carrière de Bois Blanc Ravine du trou pour toutes les raisons de pollutions, bruits et nuisances pour la faune la flore et la population. Iriez-vous scolariser vos enfants à moins d'un kilomètre de la carrière? Iriez-vous vous promener au bord de mer à Bois Blanc. Pourquoi ne pas faire la carrière à côté de chez vous pour tester toutes ces nuisances qui n'ont pas l'air de vous déranger vous! NON et NON nous ne souhaitons toujours pas cette carrière.

Les Aviron le 18/7/18

• 17<sup>e</sup> permanence le 19 juillet 2018 de 08h00 à 12h00. Les Aviron

• 33 observations faites entre les 11/07 et 19/07/2018 sur les registres 8 et 9

AV. 187

La création de la carrière Bois Blanc aura des conséquences désastreuses et irréversibles sur notre qualité de vie et notre santé.

- Augmentation du trafic routier. Sonorisation annoncées

- Qui va payer la nouvelle bretelle sur la route des Tamarens.

- Risques sanitaires dus à la poussière

- Pollution des nappes phréatiques

- Pollution des sols et de l'océan

Je me prononce CONTRE la carrière de Bois Blanc Ravine du trou.

Les Aviron, le 19/07/18

P.G.

AV. 188

Contre la carrière de Bois-Blanc pour tous les risques de pollution, de santé, de nuisances sonores sur la population l'environnement. Cette carrière ne se fera au bénéfice de certaines personnes qui ne pensent qu'à s'enrichir au détriment ~~des nuisances~~ de la population qui réside à proximité.

Je dis NON à l'ouverture de cette carrière!

Les Aviron

le 19/07/2018

Représent aux Aviron le 19/07/2018 je m'oppose fermement à la "Carrière de Bois Blanc" pour les nuisances (bruit, flore) et toutes les conséquences liées à cette réalisation.

Les Aviron, le 19/07/18

Philip BOURQUEL

AV. 190

Je m'oppose fermement à l'ouverture de cette mega carrière qui va détruire irrémédiablement cette partie du littoral censé être protégée. Je refuse absolument de creuser un trou immense sur le littoral de la Réunion pour extraire des millions de m<sup>3</sup> de roches et les vider dans l'océan... Les deux cyclones de ce début ont entraînés des coulées de lave monumentales sur la commune de St Jean, il n'est pas difficile d'imaginer le désastre si cette carrière est ouverte!!!

J-Luc SEYER

P.G.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné \_\_\_\_\_ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 15  
Les Aviron

Observations faites sur le registre n° 9  
durant la permanence du 19/07/2018. Les Aviron

AV-191

Depuis le début de ce projet de loi, les informations transmises aux Réunionnais n'ont jamais été claires  
de fait leurs contradictions. Certes, il est nécessaire de réaliser une route maritime entre la Réunion et Saint-Denis,  
mais comme toute la population je souhaite le marque de transparence de la loi de la Région et des services de  
l'Etat. Malheureusement dans la qualité et la quantité de nos données. Au début, on nous annonçait 2 M de tonnes  
par 17 n, ensuite 11 M par semaine à 19 M et aux derniers nouvelles dans le dossier de la S.C.P.R. 9 M par  
semaine, on avait déjà 6 M avec les données et qu'il se révérait finalement que 2 M de tonnes à travers.  
Quant à la qualité, tous les Réunionnais ont compris que pour certains par exemple U.G.E. par voie, le  
groupement Bouygues / Vinci voulait nous faire croire que la carrière de Paillole de Taux serait  
LA SEULE à produire de gros volumes et que c'est le seul site de l'île où la nature a édifié  
une bande de basalte différente qu'ailleurs. Or dans son dossier la S.C.P.R. montre dans les cartographies  
effectuées, les échantillons montrant que le gisement n'est ni épais, ni massif, en revanche fracturé,  
altéré et vacillatoire.

Une première enquête publique, sur le même projet ~~de loi~~ ~~de loi~~ a été  
conclue à un avis négatif de la commission d'enquête.

Une seconde enquête publique sur cette carrière a un avis positif mais avec de fortes réserves  
en forme d'avis négatif.

Voilà ce qu'il faut bien que la S.C.P.R. nous présente un troisième dossier, où on a balayé et on  
seurs pas de "engagement après autorisation" toute les réserves formulées par la précédente  
commission d'enquête. Réserves sur les impacts visuels, environnementaux et sur le réseau routier.  
C'est un véritable déni et de moyen vis à vis de la loi et de notre île.

J'habite à Bois de Nèfle quartier de Pitor St-Jac, depuis mon enfance et je bien  
pense parler au nom de tous les habitants de Bois de Nèfle. Nous aurons, dans la dernière  
été expropriés, nous aurons souffert pendant 14 ans de travaux de la Pti des Aviron.  
Nos habitants et résidents de Bois de Nèfle nous avons déjà payé un lourd tribut  
au nom de l'intérêt général. Il est hors de question qu'à nouveau nous soyons sacrifiés,  
cette fois au profit d'une multinationale dont l'objectif est d'avoir le monopole sur le  
marché de l'énergie.

Comme vous le savez Mesdames et Messieurs la Commission d'enquête, une grande majorité  
de la population de Bois de Nèfle souffrent de l'illuminisme notre priorité n°1 de notre société.  
Elle se fait lire et comprendre en milliers de pages de dossier. A ce titre personne n'est jamais  
venu (Région, S.C.P.R.) à leur rencontre pour leur expliquer sur leurs inquiétudes.

Pour toutes ces raisons objectives, nous vous demandons l'honneur le Président de la Commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au projet de carrière de roches granitiques présenté par la SCPR.  
 Nicolas SANDOUGON  
 Porte parole du collectif des habitants du quartier de Bois de Vèfle.

AV. 192

Je suis habitante de la commune des Arivons et suis extrêmement inquiète quant aux conséquences de la construction de la Banque du Beau (Chais Blanc) du SCPR. En effet comme le précise l'autorité environnementale, les risques majeurs sur notre santé et nos conditions de vie sont de nombreuses à savoir: - Risque d'accidents de la circulation liés à une augmentation du trafic Routier de 25% - Cette route est très fréquentée par les familles et les touristes pour se rendre à la plage. - Risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des riches (écouls du ruisseau dans la zone des vents) - vents sont très présents sur cette commune. - Risque de pollution des nappes phréatiques, des sols - Risques sanitaires liés aux Hautes mines - Risques écologiques plebeux sur la flore et la faune maritimes.

De plus le secteur des bas des Arivons et de l'Échey solé les bords a été déjà massivement sinistré par le don karistique lié au risque Requin. Ce projet vendrait définitivement "enterrée" l'économie touristique de ce secteur. L'argument financier ou économique de ce projet n'est pas viable quant à la contrainte humaine et écologique que cela induirait. Pour tous ces arguments je me prononce contre le projet en espérant, cette fois être entendue.  
 Corinne BRISSON

P.6 AV. 193

3 Vendredi 20 Juin 2018: Pas de registre d'enquête de disponible (1 seul plan!)

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018 à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV. 194

J'habite Les Arivons et je suis absolument contre ce projet de NEGA CARRIÈRE, qui serait un vrai désastre pour notre environnement direct. Quel dommage d'Abimer un endroit de l'île encore si préservé. C'est ce qui m'apparaît comme étant majeur à retenir avant toutes les complications qui engendreront cette carrière. Nuisances sonores, pollution, facteur accidentogène sur la liaison liée au transport de ses roches, Hrs de mine qui fragiliseront les terrains... Et qu'en est-il des habitants de Bois Blanc si proche de tout cela, qui vivent ici depuis toujours? En Les Arivons pour des intérêts économiques et politiques? La Réunion s'adonne de jours en jours, et ça fait mal au cœur de voir ça! Je ne suis pas contre la NRL, mais je demande à Monsieur le Président de la Commission d'enquête d'émettre un avis défavorable à ce projet.

AV. 195

Je suis habitant des Arivons et je suis absolument contre ce projet. Plus de 1000 les conséquences et les risques majeurs pour la santé humaine et notre île. 12/09/2018

AV. 196

Manque de registre !!! Pas de registre = Pas de dépôt au préfet! 9h Manque de registre P.6

AV. 197

Habitante des Aïrons de naissance, je me prononce une 3<sup>ème</sup> fois CONTRE cette carrière de Bois Blanc. En effet, les risques environnementaux et sanitaires sont toujours présents et soulèvent beaucoup de craintes avérées.

La santé de la population doit rester une priorité pour nous tous. La fille est asthmatique ! Toutes les poussières qui vont se retrouver dans l'air à cause des tirs de mines risquent et vont lui déclencher des crises ! Notre population vieillissante va se retrouver confrontée à des problèmes respiratoires de plus en plus importants.

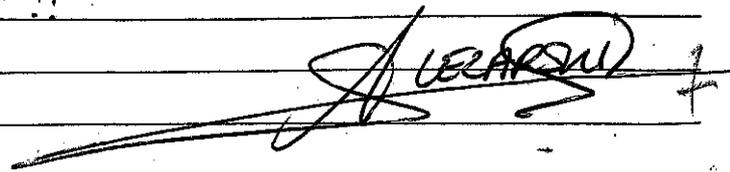
Autre point négatif de cette carrière - l'environnement. En effet, la faune et la flore vont être impactés fortement. Il faut savoir qu'en hiver nous avons des baleines qui viennent mettre bas ici sur la côte Ouest. De chez moi aux Aïrons j'en vois plusieurs tous les jours entre l'Étang Salé et le lieu dit Bois Blanc. Cette carrière va les faire fuir et risque de mettre à mal leur cycle de reproduction.

Autre chose, l'état de nos routes va se dégrader avec le nombre incroyable de passage de ces camions au quotidien. Ce qui impliquera forcément une augmentation de nos impôts et une augmentation du nombre d'accidents (ce qui se voit déjà actuellement !!!).

Connaissez vous la quantité de cyclistes et de marcheurs qui prennent cette route pour leur plaisir de pratiquer un sport ? eux aussi et leur santé en sera impactée !!

Je ne comprends toujours pas l'intérêt d'une 3<sup>ème</sup> enquête au vu des résultats des 2 autres !

Je réitère mon opinion : NON A LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC. NE TUEZ PAS NOTRE ÎLE !! ET SA POPULATION AVEC !!

 J. LEARAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

10

Commune d

LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tr. de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parhé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
(voir arrêté juin)

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

  
A. POTHIN  
  
N. MAILLOT  
N. MAILLOT

170 permanence - Les Aviron

Première journée : AV-198

le 19/07/2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

Ø sur ce registre, 4 sur le registre n°9

1- Observations de Mme

Dominique Chabreuil Les Aviron Belle ~~re~~ 1

Ma famille ayant des problèmes d'allergie et/ou d'asthme, je m'inquiète de l'impact des poussières ou éléments nocifs qui restent en suspension dans l'air (ou dispersés par le vent) sur notre santé. Je vis à la Réunion depuis 4 ans, j'aime cette île magnifique et souhaiterais qu'elle soit préservée pour que mes petits enfants en profitent aussi - je redoute l'impact du bruit, des vibrations, de la pollution (air et mer) sur l'environnement et la population. Les explosions ne risquent-elles pas de déstabiliser les sols? de fragiliser les maisons, la route des tamariis? d'agir sur le psychisme des enfants et des personnes sensibles?

Au point de vue écologique et économique (chute du tourisme) n'est-ce pas une catastrophe?

AV-199

Gracine Bilerin et Yoan Bilerin Les Aviron / ~~etarg~~ 2

Nous sommes nés à la Réunion et en dehors de nos études en Métropole, nous y avons toujours vécu. Nous sommes très affectés et très inquiets par le projet:

- la pollution des camions (vo et vent)
- les micro-particules dues aux explosions et travaux, qui se propagent avec le vent (maladies respiratoires sur le long terme? poumons des enfants fragilisés?)
- les problèmes, dangers et accidents dus aux nombreux transports
- le résultat final après prélèvements des enrichissements sachant que nous sommes les sociétés qui respectent leurs engagements (Vesu bébant, déchets, ordure...)
- la protection de l'environnement étant

essentielle pour notre génération et celles à venir, nous devons préserver ces zones naturelles -

AV-200

A1 observation de M. Prengere Thierry (Les Aviron) 3

- Ce projet est une vraie catastrophe à venir pour La Réunion.

⊕ D'un point de vue économique:

- aucune carrière n'a attiré un touriste dans le monde.
- aucune entreprise ne se crée à proximité d'une carrière.
- Aucun développement économique ne se fait grâce à une carrière.
- les entreprises locales et la communication routière entre nord et sud, subissent négativement cette carrière, privant les sociétés de leur capacité de se développer. → un chômage supplémentaire est à prévoir pour les 5 ans à venir.

⊕ Environnement

- un désastre pour l'environnement, la faune, la flore.
- les poussières peuvent se reprendre sur plus de 10 km à la ronde.
- la pollution sonore est sous-estimée
- la pollution du milieu aquatique aura un impact sur plusieurs décennies.
- les rotations de camions hautement polluants vont finir de rendre toute la région à zone dangereuses.
- la pollution visuelle est une catastrophe pour l'image de la Réunion.

⊕ Santé

- Il est certain que pour la population locale les retombées de la carrière vont être très pénalisantes

Ludovic LECROS, Airons

Pour la 3<sup>e</sup> fois je donne mon avis sur ce projet de carrière  
(1 fois en 2016, 1 fois en 2017).

Cette année encore je viens dire non à cette carrière. Pour  
plusieurs raisons.

1. Le projet de carrière ne colle pas au schéma de  
carrières de 2010, contrairement à ce qu'affirme la  
première étude faite avec le projet. Dira quelqu'un ce  
schéma a-t-il été modifié en 2014? avant d'être  
déclaré caduque par la décision du tribunal de Bordeaux  
fin 2017. De plus, dans le schéma de carrières de 2010,  
ce site était classé "qualité insuffisante".

2. Aucune étude sérieuse n'a été menée concernant la  
présence de silice dans les roches, la dispersion de  
poussières, leur dangerosité compte tenu des vents  
de sud-ouest qui soufflent sur la zone de la  
carrière. Combien d'écoles, collèges à proximité?  
Combien de jeunes concourants?

Mes enfants fréquentant des établissements situés dans le  
périmètre de la carrière, je m'inquiète pour leur  
santé.

3. Environnement: - l'impact sur les espèces protégées est minimisée  
délibérément.

- la carrière est juste en face de la réserve  
marine. Qu'en sera-t-il des produits stockés et des résidus en tout  
genre lors des intempéries? Il suffit de voir les dégâts  
causés par les pluies de 2018, notamment à Saint-Jean,  
sur le rivage! Toute cette pollution se déversera dans  
l'océan... dans la réserve marine.

Et que dire de la problématique requins?? Des eaux  
encore plus troubles attireront encore plus de requins!  
Ça c'est une certitude!

4. Le site choisi pour cette carrière est un paysage sau-  
ve magnifique de la côte ouest! Il est de plus accessible  
directement par la route de plage.

Il est situé juste à côté de la zone protégée de la  
"pointe au sel". Est-ouest est magnifique, tout  
simplement magnifique!! Comment peut-on envisager de  
le détruire de cette manière?

Aucune réhabilitation du site après les travaux ne pourrait  
lui rendre sa splendeur originelle! Cela serait une  
catastrophe!

Nous devons penser à nos enfants, à demain!  
L'avenir de la Réunion se joue aussi dans ces  
moments-là!

5. Les tris de mine réguliers: leurs impacts n'ont  
pas été évalués dans le périmètre réelité.  
qu'en sera-t-il du stress des adultes mais surtout  
des enfants? Sans compter les embouteillages dus à la  
fermeture de la route de Tamarin!  
Et quel est le stockage de explosifs? Quelle sécurité?

6. Rotation des camions: 900 passages supplémentaires  
par jour, pendant 12 heures (de 6h à 18h), c'est à  
dire 70 camions par heure, donc c'est plus d'1  
camion par minute qui emprunteront la bretelle  
d'accès sur la route de Tamarin, accès qui se trouve  
dans une zone montante. Les risques d'accidents n'ont  
pas été évalués.

Un camion de 38 tonnes a une longueur comprise entre  
16m et 18m50. Au bas mot, ces 70 camions par  
heure représenteront  $70 \times 16m = 1120m$ , sans compter  
les espaces de sécurité, c'est en réalité 2 km de camion  
par heure, sur un réseau chargé et accidentogène.  
C'est FOV, complètement fou d'ouvrir un trafic pareil!  
Distances sonores, pollution, accidents...

AV-202 suite 2

Et je ne parle même pas de la déviation de la route.

7. Quantité de roches prélevée, quantité d'explosifs, tirs de mines, superficie totale de la carrière : cette carrière est la plus grande de France, voire d'Europe. Comment envisager cela sur un si petit bout de terre qui est la Réunion ?

C'est pour toutes ces raisons que je suis totalement CONTRE ce projet de carrière ! Je vous demande, meilleurs les commissaires de chacune à un avis défavorable à ce projet.

~~Lucas Lévesque~~

(5)

20° permanence le 23 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 - Les Avirons

15 observations faites sur les registres 9, 10 et 11 entre les 19/07 et 23/07/2018

Mention : 1 courrier de M. le Sénateur Michel Demenot remis et annexé au présent. AV-C-1

le 23/07/2018 : Marie ANDOUCHE AV-206

Je viens ce jour pour, de nouveau, m'opposer au projet de la carrière de Bois Blanc. Malgré 2 enquêtes publiques déjà gagnées, il en faut encore une 3ème !!! Soit... ce projet est inadmissible et les arguments sont

P.G.

toujours là et nombreux !!! AV-206 suite

Tout d'abord, l'impact environnemental et écologique de paysage des avirons sera défiguré. Ce projet de NEGA CARRIERE entrainera la destruction de la nature, des plantes, notamment des espèces protégées, faisant par la même fois les animaux. Quel dommage pour <sup>la nature</sup> notre belle commune !!!

Ceci aura également un impact sur le tourisme. Qui aura envie d'aller se promener le long de la plage ou sur la route du bord de mer à côté d'une méga-carrière ?

Par conséquent, il y aura forcément des répercussions sur la vie économique des communes concernées et des ~~acteurs~~ professionnels du secteur touristique.

Il me semble également important de parler de nos maisons qui, sans conteste, seront dévaluées.

Cependant, le point le plus important me semble être l'impact sanitaire et les répercussions sur la santé des enfants et de la population alentour.

Le projet de NEGA CARRIERE prévoit le stockage de 350 Tonnes de Nitrate d'Ammonium soit 3 fois plus qu'à l'usine AZF qui avait pourtant fait 31 morts et 2500 blessés !!! (cause et dont les causes de l'explosion n'ont jamais été élucidées).

En plus du stockage des produits chimiques et des explosifs, il faudra endurer de nombreux tirs de mines. Tout ceci génère poussières, gazs, vapeurs (qui peuvent aussi dégénérer en incendie et explosion) et induisent des pathologies pulmonaires et autres ~~patho~~ maladies sur la population. Il faut également parler des nuisances sonores ~~qui~~ liées aux tirs de mines et au trafic routier incessant; aux risques d'accident liés à la rotation des camions.

Pour toutes ces raisons, je le répète, je suis CONTRE la NEGA CARRIERE de Bois Blanc.

Marie ANDOUCHE

~~Signature~~

1 courrier remis de la part de Mmes Cadet, Marais et Herbelin annexé au présent AV-C-25

P.G.

AV-207

NON à la carrière de Bois Blanc

Nous aimerions encore pouvoir passer par les bas,  
du côté de Saint-Jeu, pour apprécier le calme,  
admirer le "Soffleur", respirer l'air vif et se  
baigner dans les bassins.

Alors NON aux rotations des camions (aux bruits,  
à la poussière)

- NON aux tirs de mine (encore du bruit, de  
la poussière et notre santé qui se dégrade).

M<sup>me</sup> PAYET Marie Sylvie

M<sup>r</sup> PAYET Jean Denis

M<sup>me</sup> PAYET Agnes Elsie

AV-208 2

NON à la carrière de Bois Blanc

Oui pour que ce site reste en l'état.

M<sup>me</sup> ZETTOR M. Andrée

M<sup>r</sup> ZETTOR Luc

AV-209

NON AUIS COMPTE 3

Je dis **NON** à la carrière de Bois Blanc

- NON aux passages incessants des camions  
mais aux bruits, à la poussière

- NON aux tirs de mine  
mais à la dégradation de notre belle nature

Oui pour notre tranquillité et un air sain

M<sup>me</sup> SAUVIGNY M. Edmire

Le ~~23 juillet~~ à 15 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ~~M. Vincent BONGARD~~ déclare dès le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

voir registre n° 15  
Les Auvrons

AV-210  
Mme KLOURO ELORE EST COUPE LA CARRIERE  
DE BAS BLANC

~~Klouro~~

le 23.07.18 AV-211  
Mr BONGARD Vincent résident aux  
Auvrons

Je suis contre cette carrière qui est un non-sens écologique et qui va générer des nuisances bien supérieures à celles annoncées. Ma fille a 8 mois et je ne souhaite pas qu'elle vive dans un environnement bruyant et poussiéreux !

~~Bongard~~

le 23/07/18 AV-212  
Mlle Brunet Sara

Je suis totalement contre cette carrière Bas Blanc qui est une aberration écologique. Ce projet n'a pas de sens et est néfaste pour les habitants alentours ainsi que pour la faune et la flore.

~~Brunet~~

92 observations faites sur les registres 10 à 13 le 23/07/2018. Les Auvrons

Au regards des milliers de pages des dossiers de la SDR, j'ai aujourd'hui pour vous donner un avis défavorable sur les 3 points de l'enquête publique

- NON à une ouverture d'une carrière de roches massives sur Bois Blanc
- NON à la modification du PLU
- NON à la demande d'autorisation de dragage de dragage de dragage

Médecin gynécologue (obstétricien), je m'inquiète énormément de l'impact sanitaire

En effet, au vue du projet et malgré un avis favorable de l'ARS, je ne suis pas d'accord sur le fait que l'impact poussière soit neutre. Je ne pense pas que la poussière va rester sur un périmètre fermé.

Avec les vents, alizés, les poussières fines comme moins fines vont se déposer bien plus loin qu'ils le disent. Et cela tous les jours pendant 11 ans. Les personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes ayant un système immunitaire diminué voient leur vie, leur santé se dégrader avec des atteintes variées touchant plusieurs systèmes ORL, ophtalmiques, dermatologiques, pulmonaires, ce sera un impact fort sur la santé.

Il y aura aussi des gens fatigués, énervés, par le bruit, la poussière, les embouteillages.

Il y aura un impact sur le paysage, magnifique lieu qui est Bois Blanc, proche des souffleurs. Le dimanche en famille, il m'arrive de me ballader en vélo ou à pieds le long de cette route. Qu'en sera-t-il si la carrière s'ouvre? Nous n'aimons

Le présent registre ainsi que les <sup>9</sup> pièces qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018 à M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV-228 suite

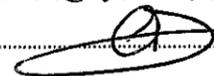
plus le plaisir de profiter de cette nature qui donnait un côté sauvage à cette côte.

d'impact sur la faune et la flore est dévastateur. Comment pouvons-nous nous permettre de détruire autant d'espèces pour des cailloux? Les Tris de mer et autres petits d'espèces feront fuir les animaux terrestres et marins. L'autant les espèces telles que les Chauve souris, papouques, balines, dauphins, sont des espèces protégées. Protégées, mais avec des patentes on ferme les yeux?

d'impact économique va être touché de plein fouet avec avant tout l'axe routier qui sera asphyxié par les > 450 530 rotations de camions, des retards pour les personnes vont se faire. Et les fermetures (16/an) de la route des Tamaris vont aussi impacter l'économie.

Je suis contre le projet de carrière sur le site de Bois Blanc car c'est un danger sanitaire. C'est une destruction d'un paysage unique dans le sud Ouest de l'île, de l'environnement qui va être impacté.

Merci de prendre mon avis en compte  
Cordialement



P.G.

P.G.

AV. 229

24/7/18 BRIGITTE MARAIS ST PIERRE

Je suis contre le projet de carrière sur le site de la Ravine du Trou.

Grand mère de 2 petits enfants et mère d'enfants vivant sur les Aviron, je m'inquiète énormément à la lecture des études et dossiers du pétitionnaire qui allègent les impacts sanitaires, environnementales, économiques.

Mes petits enfants scolarisés à moins d'1 km de la carrière vont tous les jours souffrir en silence par la respiration de poussières, entendre le bruit des tirs de mine qui vont générer un stress quotidien, et des difficultés dans l'apprentissage.

Je m'inquiète des vibrations des tirs de mine qui vont entraîner à force, des fissures et destabilisations des murs et fondation des maisons dont celles de mes enfants (crédit en cours pour 25 ans !)

Travaillant dans le médical et étant sur les routes tous les jours, je m'inquiète des temps allongés en voiture surtout à St Paul. Mes 800 piés ne peuvent être déplacés donc c'est une perte de temps et un risque de perdre mon emploi.

Je m'inquiète de la défiguration du paysage sur cette belle zone qui est Bois Blanc. Ce n'est pas quelques bûches qui vont racher les trous béants. Et après ? en regardant les chiffres de roches je me vois que du granulats en masse et peu de roches massives. Est ce une carrière pour alimenter le NRE en roches massives ou en granulats ?

Non à la carrière à Bois Blanc, Non à la modification du PU St Leu, Non à la demande d'autorisation de déplacement.

BRIGITTE MARAIS



MICHEL DENNEMONT

SÉNATEUR DE

LA RÉUNION

Commission de  
l'aménagement du  
territoire et du  
développement  
durableDélégation sénatoriale  
aux outre-merCONSEILLER RÉGIONAL  
DE LA RÉUNIONMAIRE HONORAIRE  
VILLE DES AVIRONS

AV - C - 1

A l'attention de monsieur  
le commissaire enquêteur

Paris, le 18 juillet 2018

**Objet :** Contribution à l'enquête sur l'opportunité d'ouvrir une carrière à Bois-Blanc

Monsieur le Commissaire,

Je vous livre les éléments qui fondent mon opposition au projet de carrière de Bois-Blanc.

Le projet par la Région d'ouvrir une carrière ne me satisfait pas tant ce choix pose de sérieux problèmes sanitaires, écologiques et environnementaux :

- de graves problèmes à venir d'érosion et d'inondation ;
- la mise en danger d'une nappe phréatique majeure ;
- un impact négatif sur notre réserve marine ;
- 900 camions par jour sur une distance de moins de 100 km aller-retour satureront le réseau routier et mettront en danger la réserve marine et ses fragiles récifs coralliens situés en face de la carrière ;
- le gâchis de terres agricoles de grande qualité sur une île au foncier rare ;
- des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations et de 9 établissements scolaires ;
- la mise en danger sanitaire de la population ;
- l'analyse des impacts du projet sur l'image touristique du site et de toute la côte ouest de La Réunion est insuffisante.

J'ajoute que, bien que située à Saint-Leu, la carrière affectera beaucoup plus la commune des Aviron.

Le fait que la population ait manifesté deux fois, en réunissant chaque fois plus de 5 000 personnes, me renforce dans mon opposition.

De plus, je trouve très grave qu'on tente de faire passer ce projet sur des bases juridiques plus qu'incertaines. Ainsi : .../...

- schéma départemental des carrières (SDC) ;
- avec le SDC de 2010, la carrière de Bois-Blanc n'avait jamais été envisagée comme ressources de la nouvelle route du littoral ;
- les éléments de la Société de Concassage et Préfabrication de La Réunion elle-même issus de 2010 faisaient savoir que le gisement de la carrière de la Ravine du Trou n'était pas satisfaisant ;
- le projet est incompatible avec le SDC de 2010 ;
- deux enquêtes publiques ont rendu un avis défavorable, et une troisième commence ce lundi 25 juin, en pléines vacances scolaires comme s'il s'agissait de faire passer en douce l'affaire ;
- un arrêt du Conseil d'État de décembre 2017 a rendu irrégulière la procédure préfectorale en vue de valider cette carrière ;
- l'Autorité pour l'environnement, que les élus auraient dû suivre en cas de fort risque de contentieux, a rendu un nouvel avis, très cinglant une fois de plus, en avril 2018 ;
- la Cour d'appel de Bordeaux a annulé la mise à jour du schéma départemental des carrières qui inscrit ce lieu comme possible carrière, rendant caduque sa qualification, par le préfet, de projet d'intérêt général.

Je tiens à vous informer qu'en ma qualité de parlementaire j'ai alerté le Gouvernement et le Président de la République sur ce dossier.

J'espère que vous tiendrez compte de ces éléments.

Cordialement,



MICHEL DENNEMONT

de modification  
demande d'autorisation de déplacement

BRIGITTE MARANT

P.G.

Les Avirons, le 22 juillet 2018

A l'attention de : Monsieur Philippe Garcia - Président de la Commission d'Enquête

**Objet : Projet de carrière d'extraction de roches massives à la Ravine du Trou**

Cher Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'aide apportée par vous-même et vos collaborateurs lors de cette Commission d'Enquête depuis son ouverture le 25 juin 2018.

Nous voudrions, à ce stade de la procédure, porter votre attention sur les faits suivants :

- Considérant la lourdeur et la complexité de cette Enquête Unique comportant 86 dossiers de rapports, d'études et d'annexes, représentant des milliers de pages souvent incompréhensibles aux non-initiés,

- Considérant que les 3 mairies ont été prévenues à la dernière minute de l'Enquête Unique, et n'ont pas été en mesure - pour au moins 2 d'entre elles - de mettre à disposition du public des espaces d'études appropriés, en terme de place ou à cause de travaux attenants,

- Considérant que les dates choisies, durant les vacances scolaires de l'hiver austral, ne permettent pas à l'ensemble de la population de participer pleinement pour cause de déplacements hors-département,

- Considérant que, par deux fois au moins, à notre connaissance, il a manqué de registres disponibles pour écrire son avis,

- Considérant enfin que malgré toute votre bonne volonté, vos compétences et votre professionnalisme, il aurait été nécessaire que vous ayez pu disposer de davantage de temps pour mener à bien votre mission, tant dans l'analyse que dans la vérification des données,

Nous vous demandons par la présente de faire valoir votre droit à prolonger l'Enquête Unique au-delà du 25 juillet 2018, et ce sur son délai maximum, afin que son étude et sa participation soit en adéquation avec la complexité des documents mis à disposition par le pétitionnaire.

Avec encore une fois toute notre gratitude,

Très cordialement



Antonia Cadet  
Présidente d'ADEPNAT



Élodie Marais et Cécile Herbelin  
Porte-Paroles TOUCH PA NOUT ROCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

11

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

Registre  
complet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

(voir arrêté joint)

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR~~

A. POTHIN

~~Philippe GARCIA~~  
Philippe MAILLOT



Aurons 23/07/18

AV. 205

Je suis résolument contre ce projet de carrière destructeur d'un point de vue écologique et extrêmement dangereux sur le plan de la santé.

On en est à présent à la 3<sup>ème</sup> enquête publique - va-t-on cette fois-ci entendre l'avis de la population?

Lors des 2 précédentes enquêtes nous nous sommes massivement opposés à cette carrière. L'AE a émis de nombreuses réserves, les commissaires enquêteurs eux-mêmes ont émis des avis défavorables - la Cour de Justice de Bordeaux va également dans ce sens! Mais malgré tout nous sommes encore là, une fois de plus, nous écouteront-ils en...

Quel crédit donne-t-on vraiment à la voix du peuple? Ceux-là même qui subissent les désagréments quotidiens? Ceux pour qui la vie va changer réellement impactée par les levants, les poussières, les dangers d'explosions -

Non habitation se trouve dans un périmètre de moins de 2 km par rapport à la carrière, l'école de mes enfants est encore plus proche - j'ai peur, peur des dangers

ceci va nous exposer sans que nous ne puissions rien y faire. C'est évidemment ma première crainte mais il y en a tant d'autres - que demandera ce site lorsque leurs engins auront fini de creuser - il ne sera plus jamais celui qu'il est aujourd'hui - Notre île est belle, protégeons-la! Ne laissons pas l'argent et la cupidité l'abîmer sous nos yeux sans réagir!

Que dire des problèmes de circulation engendrés par les rotations de tous ces camions? Et la pollution de l'océan en aval? Les risques pour la nappe d'eau située en aplomb?

C'est une aberration, une horreur, une mutilation que nous n'accepterons pas! Je suis contre et je serai dans l'opposition et les actions jusqu'au bout! Ce n'est pas toujours le plus RICHE qui gagne! Non tiembo non dang pas!

S. POIRIER 3



NB: observations AV-193 et AV-196: Hors les permanences des CE, 2 registres étaient disponibles à la mairie pour mettre les observations

• 20<sup>o</sup> permanence le 23 juillet 2018 de 13h00 à 16h00, les Aurons

• 15 observations faites sur les registres 9, 10 et 11 entre les 09/07 et 23/07/2018

~~23~~

23 cahiers remis par M. Anciaux Jusht - Les Aurons, et annexés au présent

AV-C-2 à AV-C-24

AV-213! (4100) les Aurons le 23/07/2018, Anciaux Jusht et sa fille Clémentine (6ans)

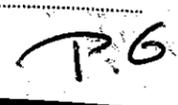
J'habite aux Aurons, quartier bas de mère le nouveau et je suis contre l'ouverture de cette carrière et ceci pour plusieurs raisons.

→ ma fille est scolarisée dans le secteur avec de nombreux autres enfants. L'école du Puisseux qui s'agrandit chaque année, est située à moins de deux kilomètres de la carrière.

Celle-ci pose de nombreux dangers: poussières toxiques qui seront balayées par les vents de Nord (très souvent sauf brèves) qui soufflent très régulièrement. Les explosions qui menacent les enfants.

Cette carrière est un danger pour les enfants mais aussi les riverains qui devront supporter les nuisances nombreuses, d'ordre celles déjà mentionnées, comme celle des camions, des bus, roches 6 jours par semaine, 15 heures par jour.

→ Avec ma fille nous sommes des amoureux de cette côte (de l'étang salé à St-Jean),



AV-213 suite

formidable pour se baigner, se ballader  
faire du vélo, observer poissons, balanes  
et dauphins. Cette pollution de côtes  
est une bénédiction pour l'île.  
La cause va défigurer la côte, même  
encore plus l'eau à cause des poissons.  
La faune, le corail sont en danger.  
Ce "développement" économique n'est en  
aucun cas durable.

Cette cause est un danger pour  
la côte ouest déjà surabondante.

- Enfin, en tant que citoyen, je m'embourge  
sur le sens à donner à une zone englobée  
en zone sur un sujet qui n'a été modifié  
qu'à la marge.

Il est évident que la région, le préfet, les  
carriers et transporteurs jouent la tessitude  
de la population pour imposer un projet  
massivement rejeté par les riverains.

Ce mépris de l'expression citoyenne est  
un danger pour une démocratie trop souvent  
construite, fragilisée. J'enseigne ~~par~~ la  
morale et l'esprit citoyen. J'ai parfois des  
doutes sur le bon sens de certains acteurs  
(le préfet).

Que le préfet et la région cessent ce harcèlement  
et se contentent des solutions ~~proposées~~  
qui existent. Non à la cause!

Clementine et  
Justin Arnaud / du quartier du hameau  
des Arènes.

Pierre Sandre, allée l'étude 97625 Aix Arènes  
AV-214

Je suis fermement opposé au projet de création d'une  
carrrière de roches massives à Bas Blanc et de même  
par l'autorisation de défrichement et à la modification  
du PLU de 8 ha, car l'espace du projet n'est pas  
autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010  
qui est de nouveau en vigueur.

Le projet va aménager une zone agricole, pourvue sur la  
côte ouest, qui est irriguée et qui exploite (faute à la  
décision de l'actuel propriétaire).

Le schéma départemental des carrières dit que le gisement de la  
mine du trou n'est pas satisfaisant.

Le projet ne prend pas en compte des conséquences sanitaires  
pouvant être bruits incessants et autres vibrations sur la  
population riveraine et surtout sur nos enfants qui  
se trouvent à l'école = sieste perturbée, inhalation  
de poussières = encombrement et dépôt de poussières  
au niveau pulmonaire et voir conséquences  
pathologiques pulmonaires (asthme, bronchopneumonie...)  
Les bruits vont perturber les jeunes enfants qui  
entraînent : fatigue, irritabilité, manque de concentration  
et réaction en pleurs, échos s'échappent.

Les trus de mines quotidiens sont non seulement aménagés  
de mi des riverains mais également celle des milliers de  
réunionnais qui sont régulièrement bloqués sur la route des Tamarins  
plus d'une fois par mois.

Les conséquences des rotations de 900 tonnes camion (150  
entrées et 150 sorties quotidiennes) entre Bas Blanc et la Velle  
n'ont pas été étudiées. Le cadastre inférieure niveau par la zone  
port de Roches est abondant : 1 camion toutes les 2 min.

la faune, la flore et la faune marine (le projet est un  
fauc de la rivière marine) sont détruites par des  
dizaines d'hectares  
des ballades quotidiennes en famille sur cette "parcille"  
du littoral sont banis car impraticable (bruit, poussière  
camions).

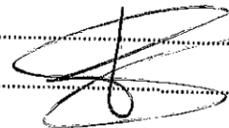
Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de  
le patrimoine, sera détruit.

Le projet entraînera la perte de dizaines d'emplois : les  
parents d'enfants, assistantes maternelles, les métiers  
du tourisme.

Nos maisons vont être dévaluées ainsi que notre ville  
car personne ne voudra habiter (les nouveaux habitants)  
dans un endroit moisi pour leur santé : physique et  
psychique.

Donc pour toutes CES RAISONS, je vous demande,  
Messieurs le Président de la Commission d'enquête, de  
suivre la population et de remettre un avis  
défavorable à ce projet.

En vous remerciant.



AV- 914 suite

AV. 215

Je suis **CONTRE** l'exploitation d'une méga-carrière à Bois Blanc pour des raisons évidentes d'impacts négatifs sur les habitants de la région et notre environnement:

- dangerosité sanitaire due aux poussières et pollution des sols voire d'une nappe phréatique stratégique (quasi inévitable)
- pollution sonore due aux tirs de mines, brises roches, rotation des camions etc...
- le trafic routier dû aux norias de camions qui causeront des embouteillages monstres, surtout à l'entrée des agglomérations (St Paul, le Port car impossibilité de franchir le pont métallique au-dessus de la rivière des galets, l'ouverture du nouveau pont n'étant prévue que pour fin 2020.)
- l'usure prématurée de la chaussée (donc coût supplémentaire pour le contribuable)
- coup certain porté à l'éco-tourisme, la faune ...

Toutes ces raisons ont déjà été développées par de nombreux citoyens, médecins, diverses associations, l'ARS et le commissaire rapporteur de l'enquête lors de la première consultation publique et qui a émis un avis négatif quant à l'ouverture de cette carrière.

Non content de cela, on impose à la population une seconde enquête publique. Et malgré de sérieuses réserves, l'avis formulé par un second commissaire enquêteur, dont l'impartialité douteuse a été levée, n'a pas été négatif. Puis malgré le jugement de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui a annulé la décision du tribunal administratif de La Réunion d'autoriser la carrière de Bois-Blanc, on redemande une troisième fois l'avis du public pour l'ouverture de cette carrière, et comme par hasard, vite fait bien fait, et lors d'une longue période de vacances scolaires. Pour qu'il y ait moins d'avis sans doute, qui seront de toutes façons, en grande majorité négatif, le peuple s'étant déjà prononcé dans ce sens.

CECI EST UN VERITABLE DENI DE LA DEMOCRATIE!

Dans le fond, ce projet reste le même quand bien même il est déplacé de quelques centaines de mètres et que son étude d'impact, vu son volume, est faite pour "noyer le poisson" et décourager le citoyen lambda pour qu'il puisse donner un avis éclairé.

Autre point qui pose une sérieuse question: selon un rapport du BRGM, consultable ici:

[http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/schema\\_departemental\\_des\\_carrieres-optimise.pdf](http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/schema_departemental_des_carrieres-optimise.pdf), il est précisé pages 6, 75 et 76, la pauvreté de la qualité des roches massives au niveau de la ravine du trou rendant un tel projet d'exploitation (exploitation de roches massives pour la réalisation de grands projets) inenvisageable.

Ce projet d'exploiter Bois Blanc ne vise donc qu'à profiter à une multinationale et enrichir une poignée d'individus en local au détriment de la collectivité.

Qui commande à la Réunion: la loi, le droit et le bon sens ou les transporteurs et les multinationales?

Et en plus, le Président de Région qui a menacé le Maire des Avrons de supprimer ses subventions, si ce dernier avait autorisé l'ouverture des écoles communales pour accueillir une réunion citoyenne devant débattre des enjeux de l'ouverture de cette méga-carrière. On pourrait se croire dans une république bananière...

Un habitant des Avrons



Lundi 23 juillet 2018

AV-216

Je suis contre la carrière!!!

En effet, il serait dommage de détruire la faune et la flore de l'île de la Réunion.

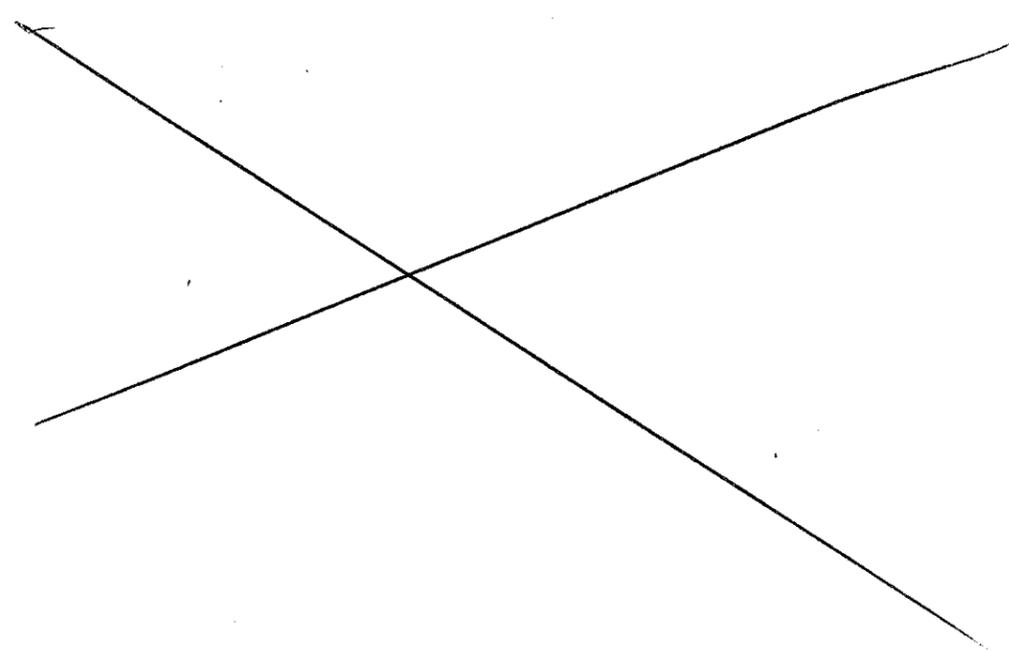
Cette richesse qui est si importante pour nous et les touristes.

Aussi, je pense que les touristes et nous habitants sportifs de l'île n'aimeraient pas voir notre route mobilisée par un va et vient de poids lourds qui engendrera en plus des embouteillages et du bruit.

Ne parlons pas de la dégradation des habitations et de la pollution atmosphérique.

En bref, une grosse bêtise pour l'intérêt de quelques personnes!

Amières



AV-217

le lundi 23 juillet 2018

Je dépose un avis contre le projet de carrière à Bois blanc. Ce projet serait, s'il venait à se faire, néfaste pour notre environnement naturel et par conséquent pour nous ~~est~~ citoyens. Il causerait de nombreuses ~~et~~ nuisances environnementales et également économiques d'un point de vue touristique, et délocaliserait des habitations. Les habitants ont d'ailleurs déjà manifesté leur désaccord à propos de ce projet, par conséquent il est important de considérer l'avis de la population, et ne plus ~~se~~ le remettre en ~~sa~~ question.

Mme Grandin M. Amières

22 observations faites sur les registres 10-13 le 23/07/2018 - Les Aïkous

AV-230

Je suis contre ce projet de carrière de Bois blanc. Ce projet ne correspond pas au premier principe de prévention qui est d'éliminer les risques à la source. Risques pour la santé comme pour l'environnement. Retenir les eaux pluviales devenues polluées ~~me~~ ne répond pas à la loi sur l'eau et favorise les glissements de terrain. Evacuer les eaux pluviales (polluées) vers la mer à proximité (surtout la mer) Je n'observe pas de bassin de rétention. Toutes règles ne sont appliquées que si elles sont sanctionnées. Quelles sanctions sont prévues en cas de pollution? par qui? comment dépolluer les fontaines marines? Y a-t-il eu des prélèvements préalables établis sur au moins 12 mois?

Je suis coordinateur sécurité et n'ai jamais constaté l'application des mesures liées aux chartes de respect sur l'environnement durant plus d'une année. Encore moins durant 5 à 7 ans!

P.G.

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du

..... au .....  
de ..... heures à ..... heures  
et de ..... heures à ..... heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1° Lettre en date du ..... de M. ....  
2° Lettre en date du ..... de M. ....  
3° Lettre en date du ..... de M. ....

Voir registre n° 15  
Les Aviron

le 24 Juillet 2018

AV-231

\* Je suis CONTRE une modification du PLU sur la zone du projet :  
- si l'on respecte la loi Barnier conformément à l'article L 111-5 du code de l'urbanisme, le règlement du PLU en vigueur INTERDIT les constructions dans une bande des 100 mètres de part et d'autre de l'axe de la route des Tamarins, en dehors des espaces urbanisés :

→ La modification du PLU entraînera des nuisances irréversibles pour les trois communes.

Impact → inondations → boue - débordement de bassins de rétention → la MER  
→ Enjeux socio-économiques et touristiques (circulation intense, 465 rotations minimum/j.), coupures de la circulation embouteillées - L'Accidentologie ne pourra qu'être en hausse  
\* dévaluation des habitations alentours.

Impact sur le paysage

→ hauteur de 6 mètres de faitage non respecté  
→ ouvre une brèche pour des spéculations futures - coup porté à l'attractivité touristique de nos paysages protégés et de notre littoral -

Impact sur la faune et la flore

\* Le Défrichement, c'est faire mourir la faune et la flore - (voir échec de la transplantation des Chauve souris à l'aéroport de Cillot)

\* Ondes acoustiques → fuite des cétacés et mammifères marins.

Impact sur la sécurité de la population et la santé de celle-ci.

Tirs de mine

Les sismomètres contenant des métaux lourds en cas de vents diurnes retombent sur Piton Saint-Léon - le Plate - la Chaloupe et les Aviron  
Cela n'a pas été pris en compte.

Plan de modifications du zonage, du règlement du PLU sur la zone Bois Blanc - Qu'en est-il de la carrière de Pierre qui devrait approvisionner la MER ?

La population réunionnaise a dit NON à ce projet monstrueux et continuera de dire NON.

Pensons aux 30 000 habitants impactés par ce projet démentiel,

Pensons aux 4 écoles et à toute la population qui circule sur la route des Tamarins et qui respient déjà les poussières des camions non bréchés qui y circulent, qu'en sera-t-il avec cette carrière???

- \* JE SUIS CONTRE l'ouverture d'une carrière sur le Mt de la Ravine des Trou-Bois Blanc.
- \* JE SUIS CONTRE une modification du PLU sur la zone du projet
- \* JE SUIS CONTRE l'autorisation de dérogation de défrichement de la zone

Cath. Cochadey  
*Cochadey*

AV. 231 suite

le présent registre ainsi que les 23 pièces qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV. 232

le 24/07/18

Je suis contre l'ouverture d'une carrière sur le site de Bois Blanc. C'est un quartier et un espace naturel que je connais très bien. C'est l'un de mes lieux préférés de l'île car la famille paternelle de ma femme y vit depuis plusieurs générations. Elle y a récolté depuis de la pêche et de l'agriculture. C'est un écosystème magnifique. Les salines y jouent un rôle très important lors des saisons de migration. J'ai moi-même récolté à proximité d'une ancienne carrière dans le sud-ouest de La France et je me souviens de ce que racontait mes aïeux "avant la carrière, il y avait toutes sortes d'oiseaux, il y avait plus d'arbres, il y avait moins de poussières...". Ce type d'exploitation détruit l'environnement et même si elle peut être utile, lorsque l'on fait appel à des tonnes de minerais et des produits chimiques, les entreprises sont invitées à consulter les documents de l'exploitant, à se renseigner sur le site, à faire appel à ce type de produits en plus et à y implanter une carrière de plus de

# AV. 232 suite

30 hectares. L'estime pure plic' en regard de la proximité d'espaces naturels exceptionnels et des habitations des riverains. Enfin il me paraît peu probable que il y ait des rochers massifs à cet endroit. En les habitans du coin aurait été les premiers à en tirer profit par la construction de leurs habitations depuis des décennies. Le terrain est réputé pour être et je pense que c'est la raison première de l'achèvement de la zone, pour ne pas dire l'absence afin d'éviter le plus grand site d'exploitation de granulats de l'Océan Indien. Je parle de l'énergie car c'est toute la corporation des transporteurs, de même que les terrassiers et artisans du SFP qui a été instrumentalisée pour presser sur leurs familles et leurs amis. De même que c'est représentatif, également excellent exemple à la région et la ceib, des plus hautes instances des branches du Conseil régional et d'autres structures d'un troncement négativement influencées, ce qui peut avoir porté atteinte même à la démocratie.

- Je suis contre l'expansion de cette œuvre à ciel ouvert.
- Je suis contre la dérogation à l'interdiction de l'épandage demandé par le SFP
- Je refuse le vote en compatibilité du PUS de St Jean par ce projet.

Faustine ANTISTE



~~Kilo~~ <sup>livres</sup> ~~livres~~  
 n° 24 BAT 0 12 rempart cheval  
 dinom  
 des risques écologiques sont immenses: des poussières

Kim

e

9 CHEMIN BELLA ISIDORE

97425 LA HAÏRON.

Objet: enquête sur l'ouverture de la carrière de rate  
massive de la ravine du trou bois blanc.

Je suis contre l'ouverture de cette carrière.

- Les enfants et riverains risquent d'inhaler les poussières  
toxiques de la carrière, selon de nombreux médecins le  
risque sanitaire sont importants.
- Ma maison risque de se fissurer à cause de déflagra-  
tions, trop d'habitations sont en périphérie direct de bois  
blanc.
- Le projet met en danger le paysage.
- Les risques écologiques sont immense: poussière,  
explosions vont contribuer à dégrader encore plus le  
milieu marin.

JC  
AARON ROSE NAY

cela nous a été imposé, aussi les dossiers sont sans transparences.

AV-C-4

Les poussières toxiques et la faune ainsi que la flore sont en danger.

Le bruit, les explosions déminent notre qualité de vie. Pour nos enfants et notre bien être nous ne voulons pas de cette carrière. Nous vous prions de respecter l'avis de la population.

Tracy Virginia

Appt 3111, 13 rue Rempart à Chevrel  
~~près~~

Apph. 4211, 12 Raïcheval  
97425 les Auvirons

AV. C-5

- De nombreuses écoles comme l'école du ruisseau se trouvent à proximité du site de blanc
- Ce projet met en danger le paysage
- les risques écologiques sont immenses
- les maisons risquent de se fissurer à cause des déflagrations, trop d'habitations sont en périphérie direct de bois blanc
- le stockage de 900 tonnes d'explosifs à moins d'1 km de chez moi et 1,2 km de l'école du ruisseau des Auvirons

12

objet enquête publique de la carrière bois blanc du  
trame AV - C - 6

A l'attestation du président de Commission d'enquête  
j'habite à 300 mètres à vol d'oiseau de la Carrière  
je refuse de subir le bruit des brise roches de  
de 5 h du matin à 8 h du soir six fois par  
jour par semaine

J'ai peur pour la santé de ma famille et Course  
du bruit des explosions la poussière toxique  
je me rends compte que ma maison soit fissurée  
le paysage ravagée, les terrains instables et  
l'océan dégradé la carrière les explosifs les  
camions sont un danger pour nous tous votre  
responsabilité vis à vis de la population est  
engagée. Merci de nous défendre

Peng

9 CHEMIN BELDA ISIDORE  
97425 LES AUBRONS.

AV. C. 7

Objet: Contre la Carrière de Bois Blanc.

- Les enfants et riverains risquent d'inhaler la poussière toxique de la carrière, selon de nombreux médecins les risques sanitaires sont importants.

Le projet met en danger le paysage.

Les risques écologiques sont immenses.

ma maison risque de se fissurer à cause de déblais, trop d'habitations sont en périphérie direct de bois blanc.

~~Ades~~

Rempart à cheval

Objet enquête pblque de la Carrière de

Bois blanc ravine du trou

A l'attestation du président de Commission d'enquête

J'habite à 300 mètres à vol d'oiseau de la carrière je refuse de subir le bruit des de brise roches de 5<sup>h</sup> du matin à 8<sup>h</sup> de soir six jours par semaine, j'ai peur pour la santé de ma famille à cause du bruit des explosions, la poussière toxique

je ne veux pas que ma maison soit fissurée le paysage dégradé les terrains instables et l'océan dégradé

La carrière les explosions les camions sont en danger pour nous tous Votre responsabilité vis à vis de la population est engagée. Merci de nous défendre

ARON JOAN PIERRE

10 rue Bellecombe  
97427 Etang-Salé

AV. C. 9

Les Ancois, le 10/7/18

Objet: enquête publique sur l'ouverture de la  
carière de roche massive de la Ravine  
du trou / Bois blanc.

Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,

Je suis contre l'ouverture de cette  
carière. Ce projet met en danger le paysage:  
la seule portion de côte de l'ouest préservée de  
l'urbanisation va être défigurée. Les enfants et  
riverains vont inhaler les poussières toxiques, car  
selon de nombreux médecins les risques sanitaires  
sont importants. Arrêtons de détruire la Réunion.



Je ne suis pas tellement concernée par la carrière  
au niveau de mon habitation. AV - C. 10

Mais je comprends la démarche des personnes situées à proximité.

La pollution peut apporter beaucoup de problèmes pour notre  
environnement et pour notre santé et celles de nos ENFANTS.

Le paysage ne sera plus le même et les risques écologiques  
sont immenses.

Cher

AV-C.11

Je suis malade, j'ai de gros soucis de santé.

Tout ce qui pourrait toucher à l'environnement  
me poserait problème.

Et la toxicité de l'air peut aggraver ma situation.

Aiment la pêche je sais très bien que les vibrations

font fuir les poissons.



1A chemin marlo  
Appt 3133 LOTROBOR 2

AV-C. 12

Objet : enquête publique de la carrière bois blanc  
ravine du trou

A l'attention du Président de commission  
d'enquête.

J'habite à 300m de la carrière, je fus de subir  
le bruit des brises roches de 5h à 8h du soir  
six fois par semaines.

J'ai peur pour la santé de mes enfants qui  
sont très fragiles par les explosions la poussière  
toxique.

Je ne veux pas que ma maison soit fissurée,  
les terrains instable et l'océan dégradé c'est  
un danger pour tous.

Votre responsabilité vis à vis de la population  
est engagée. Merci de nous défendre

~~Derulliers~~

Academia Selda Isidore

97425 Avirons

AV-C-13

(12)

objet: Contre la carrière

A l'attention du président de commission  
J'habite à 300 mètres à vol d'oiseau de  
la carrière, je suis contre parcequ'il  
aura du bruit, des éboulements et  
pour ma santé soit compromis.

~~Dome~~

FRANÇOIS Morel  
14 C Rue Bourguine App 4  
97480 St Joseph

le 10/07/2018

Objet: Contre la carrière

A l'attention du président de  
commission  
quand m<sup>e</sup> vient chez sa sœur mon  
enfants est malade.

~~Morel~~

~~MOREL~~

ce projet met en danger le paysage. la seule portion de côte de l'ouest préservée de l'urbanisation a été défigurée par une carrière géante.

Les risques écologiques sont immenses: les poussières, explosions vont contribuer à dégrader encore plus le milieu marin (faune) et flore

~~expérimental~~

AV. C. 15

8 rue de la source  
Morcel, Appt 3001  
97425

AV-C-16

(15)

Objet : Contre la carrière

A l'attention du président de commission

J'habite à 300 mètres à vol d'oiseau de la  
carrière, moi et ma fille avons des allergies  
Je refuse de subir le bruit et la poussière  
pour la santé de ma fille.

Je ne veux pas que notre santé soit  
compromis

Morcel

AV. C. 17

(16)

Objet de la carrière Bois-Blancs

Craine Trou

A l'attention du président de Commission  
d'enquête

Ces projets ne font rien de plus au paysage :

la seule portion de côté de l'ouest

préservée de l'urbanisation va être

défigurée par une carrière géante



AV-C-18

fait aux AUIRONS  
le 10/07/2018

A Monsieur le commissaire  
enquêteur,

Monsieur,

J'habite à 300m de la carrière, et je suis CONTRE  
l'ouverture de cette carrière.

Je suis âgée avec des problèmes respiratoires et je  
suis avec des traitements lourds par des spécialistes.  
La poussière et le bruit vont me rendre folle.  
Les immeubles vont se fissurer.

Mon fils qui habite avec moi est contre la carrière.

Abandonnez cette carrière.

S.V.P.

Signature

Gisèle Dorey

chemin belata

Aviroans

AV-C-19

(12)

lors mon opération nous entendons bien la oule donc  
nous allons aussi entendre aussi le bruit des basses roche  
à partir de 5 h du matin jusqu'à 20 h. - six jours par  
semaine et les tris de mines de quoi devenir fou  
comment vais je travailler correctement ensuite  
ensuite à la corièole de sac blanc  
A l'attention du président de la Commission

~~gataine~~

Je suis contre la coupe de bois blanc AV-C.20

cela nous a été imposé aussi les dissensions sont sans trépanances

La poussière Toxicques et la faire aussi que la flore sont en danger

Le bruit les explosions diminuent notre qualité de vie

ce que nos enfants est bien être que nous ne voulons pas de cette

carrière Nous nous prions de regarder l'avis de la populations

et <sup>est</sup> le parisien

chemin Herbe

AV. C. 21

20

je suis un persson âgée de 98 ans  
je suis très malade .

Enfin le président je contre la courrière  
des bar blanc je suis à 300 mètre ma maison  
risque de se fissurer à cause des déflagrations, trop  
d'habitations sont en périphérie direct de Bois Blanc  
qui va payer le réparations ? qui va payer la charge  
la baisse des valeurs de mes biens immobiliers .

~~Remarque~~

m<sup>ieur</sup> le président je suis contre la carrière de  
 bas blanc qu'on je viens souvent voir moi  
 et mes enfants ils sont très malade avec la  
 poussière <sup>mes parents</sup> les enfants et airerous risquent d'inhaler  
 toxiques de la carrière selon de nombreux médecins  
 les risques sanitaires sont importants

~~signature~~

NORISCO

2070 rue general  
de Gaulle  
97425 LES AVERONS

AV. C. 23

(92)

Nous nous sentons concernées, nous habitons aux AVERONS.

Notre santé et celle des enfants est en danger, ayant des  
permanents âgés et des enfants astmatiques les risques seront  
grands pour eux.

D'autant plus que les bruits ne sont pas apparemment pour  
le moment mais se feront ressentir dans quelques années  
sur systèmes nerveux.

Et le charme de la Réunion ne sera plus le même.

~~AV. C. 23~~

N<sup>110</sup> NORISCO

AV. C. 24

je crains de pûton s'aint Lee  
m<sup>eur</sup> le paissent je suis contre la cuisine de bois

blanc car j'occupe mon papa de 28 ans mois  
oussit j'ose sans maladie comme lui car je oussit  
deger comme lui

nous nous sentons des larmions nous habitations ou  
Avions notre santé et celle de maie mon papa mes  
enfants et mes petites enfants operats ils nous aients  
voire, surtout que de bruits ne sont pas appaarente pour  
le mont mais se fient resenti dans quelques homes  
sur un regstème merveue

et la chonome de la Remunon ne sera plus la même

20/02/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

12

Commune d

LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Regeste  
Cernbet

# ENQUETE RELATIVE

A

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parqué, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06/2018 au 05/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint au présent*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

**Philippe GARCIA**  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

*V. Galot*  
*N. MAROT*

*A. POTHIN*

*[Signature]*

20° permanence  
Première journée :

le 23/07/18 de 13 heures 00 à 16 heures 00

1- Observations de M.

AV-218

MAUREY Jean Michel

Après être venu s'insérer le premier jour de l'enquête et avoir mes premières constatations, j'ai volontairement laissé passer du temps afin de m'insérer au mieux d'entendre les différents avis des autres concernés et des habitants. Je me suis également rendu sur le site. Je refuse aujourd'hui par confiance mes apparus à cette opération mal faite, qui va être destructrice pour nos communes et notre environnement. L'enquête présente un document extrêmement complexe, réalisé par l'exploitant de la carrière, qui minimise les nuisances et favorise la position géographique de la carrière par rapport au domicile. Cette carrière ressemble à un montage destiné à favoriser davantage des intérêts financiers que la santé publique.   
Définitivement contre

*[Signature]*

AV-219

Bonjour, je voulais juste dire que les personnes qui sont contre la carrière, défend la Région de ce développe (emploi) et surtout qu'il n'en pas eu un membre de leur famille décédé sur la route du littoral. Ces personnes qui sont contre si on leur défendais le passage sur la nouvelle route ce serai encore eux qui vont faire parler d'eux. POUR LA CARRIERE.

VIRAPIN Annie *[Signature]*

MR VIRAPIN

AV-220

Je suis pour la carrière blanc Ravine du TROU car cette ancienne route (LITTORAL) fait trop d'embouteillage trop de victime. *[Signature]* Pour la CARRIERE

MR LAVRAEL Marcel.

AV-221

Je suis totalement opposé à la carrière de Bois Blanc. Je vis dans ce quartier depuis 70 ans, je trouve regrettable de vouloir faire dans ce lieu un trou béant. Je pense que la SCPR se sert du chantier de la NDL pour exploiter des endroits qu'il n'a pas lieu de détruire. Je suis contre la carrière de Bois blanc.   
*[Signature]*

Mme Pouzo Carole

AV-222

Je mets des <sup>réserve</sup> quand à l'application des lois, décisions pour protéger la faune, la flore. Tout peut être réalisé si et seulement si cela est fait dans le respect : de l'Homme, de l'environnement... Quel des rejets à la mer ? Quel des déchets générés par les navaleurs, camionneurs que l'on retrouve déjà sur nos routes ? Quel de l'érosion des sols que l'on retrouve à la mer ? Qui dort se nourrit les chèvres, vaches, oies et autres petits mammifères et oiseaux ? Quelle protection pour la nappe phréatique qui alimente les poissons ? Quel de la pollution de la mer et des balines.

*[Signature]*

AV-223

Bonjour, je suis totalement opposée à la carrière de Bois Blanc. Je suis née et vis sur les tirons depuis que je suis née et connais le secteur de Bois Blanc. Je pense qu'il est

⇒

indispensable de préserver ce quartier situé sur le littoral  
des Aurons et garder son calme. Une carrière serait  
misérable pour son bruit pour les gens du quartier, pour  
la faune et la flore.

Melle Marie-Françoise BATEAU

~~Marie-Françoise BATEAU~~

AV-224

M. WIDRANN Sophie - Impasse Emmanuel - Les Aurons

Je viens vous dire pour la 3<sup>ème</sup> fois mon opposition à l'ouverture  
de la carrière de Bois Blanc. Mais avant tout, je m'interroge  
sur cette enquête concernant une carrière qui a été annulée par  
la justice - La justice ne s'applique-t-elle pas pour cette carrière ?  
Est-elle au-dessus des lois ?

Quoi qu'il en soit, voici les raisons qui font que j'oppose  
cette carrière :

- Elle présente avant tout un risque environnemental considérable  
ainsi qu'un risque sanitaire sous-estimé : Comment peut-on  
envisager d'installer un site péroréchant avec un stock de  
Nitrate d'ammonium 3 fois supérieur à celui de l'eau A2F quand  
on connaît ce qui s'est passé en 2011 et que les risques ne  
peuvent pas être totalement écartés ? Comment accepter de  
détruire un site qui abrite 73 espèces végétales dont 23 indigènes,  
avec certaines classées remarquables, en danger ou quasi-menacées  
selon les cas - Ce site contient notamment du bois d'orte, hôte  
de 2 papillons en voie d'extinction, ainsi que 12 autres espèces  
en voie d'extinction.

L'étude fournie se base par ailleurs sur des vents moyens de  
3 km/h pour estimer les retombées des poussières. Quelles sont les  
retombées avec les vents actuels (70 à 90 km/h) ? Combien de  
personnes respireraient les poussières et les vapeurs acides issues  
des tirs de mine ?

- Elle augmentera de façon significative le trafic et le danger  
sur la route avec la rotation de 500 camions par jour entre  
Etang Salé et la NRL.

D'ailleurs, ferme-t-elle quand cette route sera achevée ou

AV-224 suite

constituerait-elle une carrière de granulats pour le bénéfice de  
la SCPR ?

- Les tirs de mine, même réduits à la baisse à 1 par jour au  
lieu de 2, représentent une nuisance sonore et un stress quotidien  
qui nuisent à la santé de beaucoup, d'autant que le bruit  
seu paté doit par le vent et les ravines.  
Ils engendreront aussi inévitablement des fissures dans les  
maisons environnantes et donc des préjudices financiers. La SCPR  
les indemniserait-elle ? 3000 Tunes d'explosifs seraient insuffisants selon eux !

- Cette carrière et ses nuisances auront un impact sur la  
fréquentation touristique du site actuellement bien prise (souffler,  
rêles, observation des baleines en hiver), et par conséquent sur  
l'emploi.

En résumé, les risques sanitaires, le détriment de l'environnement,  
les risques liés au trafic et les nuisances quotidiennes rendent  
ce projet inacceptable.

Projet qui malgré tout tente de passer outre 2 enquêtes publiques  
défavorables, une annulation en justice et un article du code de  
l'environnement (article 411.1) interdisant de dérangier les espèces  
protégées ! L'intérêt particulier d'une société et d'un poignée  
de hauts patrons priment-ils avant l'intérêt général de la  
population ? Que fera-t-il détruire ensuite pour satisfaire  
les appétits financiers de quelques-uns ?

92 observations faites sur les registres  
10 à 13 le 23/07/2018 Les Aurons

~~Marie-Françoise BATEAU~~

AV. 233

D'habiter le Aurores, je m'oppose une fois de plus à ce projet de carrière qui ne respecte pas l'environnement, je m'oppose à la modification du PLU de St Léu, ou ne peut pas construire n'importe où et dévaster la dernière région sauvage de l'île, des espèces protégées, plantes et animaux se trouvent dans cette zone.

Cette carrière exposera la population à des risques sanitaires majeurs, autres poussières beaucoup de gens souffrent de l'asthme.

Depuis le retrait des audeurs on assiste à des coulées de boues et des glissements de terrains, quand il y aura une carrière il y aura encore plus de boues qui viendront polluer la mer, la réserve marine.

Le tourisme fuiera la Réunion alors que ce département est classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

NON NON et NON à cette carrière il reste des roches dans la Rouine à JACQUES à la Possession et le tout viaduc pour la NRC serait la meilleure solution.



Habitant les Aurores je suis formellement CONTRE LA REGA CARRIERE DE BOIS BLANC (+ Grande de FRANCE!)  
AV. 234

Sur mon Ile Volcanique toujours en activité!  
N'est-ce pas DANGEREUX??

NON aux NEGAS BOUCHONS JOURNALIERS DANS LE SUD DE LA REUNION (Fermeture de la route 2 fois par jour pendant 20 minutes dans les 2 sens)

Ecoles et Village à 300 m de la Rega carriers?

NON A L'INTOXICATION de la population alentours aux nitrateux laits dispersés dans l'air par les explosions de Roches.

NON à l'INTOXICATION de l'océan BÂTIMENTS et infrastructures fragilisés par les Explosions quotidiennes.

NON aux 350 Tonnes d'Explosifs Stockés.

⚠ 120 Tonnes pour la catastrophe d'AZF TOULOUSE avec

31 morts, 2500 blessés et on ne connaît toujours pas la cause

OUI au TOUT VIADUC!!  
OU

AUX TETRAPODES!

NON A L'ENRICHISSEMENT DE CERTAINES

PERSONNES aux DETRIEMENTS D'UNE ICE

(car c'est toute la Mascareignes qui vont être

Impactés.)

Bernadette MARTIN - DOUYAT  
Chemin IXORA LES AVIRONS AV-235

**Je suis contre ce projet de carrière de Bois Blanc**  
car je réside dans le quartier du Ruisseau aux Avirons à environ 700 mètres du lieu prévu pour l'implantation de cette carrière.  
Ce projet de carrière se trouve dans une ZONE AD, il ne peut donc pas être autorisé.

**-Trop d'incohérences dans ce dossier**

- Lieu très proche des habitations de la mienne en particulier et des 8 établissements scolaires dont 2 maternelles et des crèches.
- **Risques importants pour notre santé et notre environnement**
  - dégradation de la qualité de l'air, présence de poussières de silice et de métaux lourds.
  - Vibrations, ondes de choc, stress accru lors des tirs de mines. Beaucoup d'enfants et de personnes âgées dans ce secteur
  - Rupture du profil d'équilibre donc risques de glissements de terrain et d'inondations dus aux écoulements des eaux pluviales qui seront modifiés.
- Depuis que de nombreux andains ont été enlevés, des glissements de terrains ont déjà eu lieu.
  - Destruction de la faune et de la flore lors du défrichage. Il y a de nombreuses espèces endémiques dans ce périmètre.
- **Impact sur le tourisme et l'emploi**
  - site classé qui sera défiguré
  - Plage de l'Etang Salé, une des plus belles plages du monde sera polluée par les poussières et le bruit.
  - Toutes les boues résultant de l'extraction des roches pollueront la Ravine puis la mer et donc la Réserve Marine
    - Risques de Pollution des sols et de la nappe phréatique (poussières et explosifs).
    - Danger d'explosion, car les zones de stockage du nitrate et de des hydrocarbures sont insuffisamment sécurisées.
  - Risque de vols d'explosifs et d'attentats. La zone devrait être classée en zone SEVEZO
  - Ruine du milieu économique de cette zone touristique, une des dernières à être encore sauvage.
    - Hôtels, Restaurants désertés, Assistantes Maternelles sans bébés (qui donnera son enfant à garder dans une zone aussi polluée et bruyante.)
- **Déstabilisations des sols**
  - Risques de Fissures dans nos habitations, donc dévaluation de nos propriétés.
  - Présence de nombreux tunnels de lave dans ce secteur, les ondes de chocs se propageront sur des grandes distances
  - Le site d'escalade de la Ravine des Avirons qui est très fréquenté par mes petites filles entre autre, verra ses blocs déstabilisés et donc risque d'accidents.
- **Impact sur la circulation et la Route des Tamarins**
  - Ce projet est trop près de la route des Tamarins, la loi BARNIER doit être respectée.
  - De nombreux camions vont circuler, ce qui entraînera plus d'embouteillages, donc plus de pollution, plus d'accidents graves et donc de drames humains.
  - Dégradation de la route par la circulation intensive de ces poids lourds trop nombreux, usure de la chaussée, fragilisation des ouvrages d'art.

**Je suis retraitée, j'ai achetée ma maison, je souhaite conserver ma qualité de vie, je ne veux pas subir ce stress et ces désagréments.**

**Je suis contre la Révision du PLU de Saint-Leu**  
**contre l'autorisation de défrichage de cette zone**  
**et donc contre l'autorisation d'exploitation d'une**  
**carrière à Bois Blanc.**

Patrice VAULBERN  
4 chemin  
IXORA LES  
AVIRONS

Je réside dans le quartier du Ruisseau aux Avirons, je suis défavorable à ce projet de carrière situé trop près des habitations et de la mienne en particulier. AV-236

- \* Mon environnement sera détruit
  - destruction des espèces endémiques
  - risque d'inondation et d'éboulements par rupture du profil d'équilibre.
  - pollution de la nappe phréatique, de la Terre de la mer (nitrate, hydrocarbure, poussières)
- \* Je veux préserver ma santé et celle des riverains (8 établissements scolaires, crèches, Assistantes Maternelles... etc.)

- \* Je refuse
  - Toutes les poussières de silice et de métaux lourds
  - Toutes les nuisances sonores (tirs répétitifs, bruit de chantier 24h/24)
  - le stress permanent pour les personnes et les animaux (tirs, vibrations, ondes sonores)
  - la circulation augmentée de plus en plus difficile, trop de poids lourds, embouteillages, risque d'accidents graves, plus de pollution.
  - le risque d'explosion due au stockage de explosifs pas très bien sécurisé.
  - les conséquences des tirs sur nos maisons (fissures) sur le site d'escalade proche
  - les conséquences néfastes sur le Tourisme et l'emploi.

**NON A LA CARRIÈRE BOIS BLANC**  
Non à la Révision du PLU de St Leu  
Contre l'autorisation de défrichage de la zone  
DONC NON à l'autorisation de l'exploitation d'une carrière  
à Bois Blanc

Sophie ROBERT, nouvellement installée aux Aviron mais de famille originaire de cette charmante ville (de mère née LANGLADE),

AV-237

je m'oppose fermement contre l'ouverture de cette carrière!

Je connais et fréquente la ville depuis que je suis née, je tiens à conserver sa tranquillité, sa qualité exceptionnelle de vie. Je ne suis pas du tout persuadée de l'intérêt de cette carrière pour la construction de la NRL, les recherches montrant une très faible richesse en minéraux exploitables.

Bref, je suis CONTRE! CONTRE! CONTRE!  
Optons pour la NRL en tout vain!

AV-238

Suzanne HENRY, j'habite la ville des AVIRONS depuis 15 ans. Nous avons choisi de nous y installer car ici la vie est calme et de qualité et la nature environnante est riche et endémique. Pour la 3<sup>ème</sup> fois, je m'oppose formellement au projet de la carrière de Bois Blanc. Sa construction engendrerait des problèmes avérés sur la santé des habitants sans compter l'impact que celle-ci aurait sur l'environnement: destruction de la faune et la flore, pollution sonore, pollution de l'air, de l'eau... Aussi pour toutes ces raisons évoquées, je réitère le souhait de voir abandonner ce projet de carrière.

AV-239

Les Aviron le 24 Juillet 2018

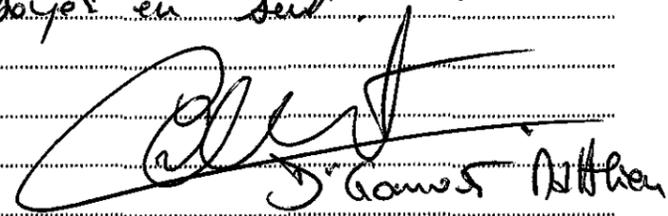
Dr BONNOT Mathieu - Médecin Généraliste habitant aux Aviron

Je reviens pour la 3<sup>ème</sup> fois écrire ma ferme OPPOSITION à ce "nouveau projet".

A la 1<sup>ère</sup> enquête, je suis venu m'opposer en urgence à ce projet après avoir pris connaissance de toutes

AV-239 suite

les conséquences néfastes, sanitaires, environnementales, écologiques, qu'aurait ce projet de carrière à Bois Blanc. A la 2<sup>ème</sup> enquête, je me suis mobilisé en tant que médecin à décrire toutes les conséquences sur la santé qui seraient en jeu. J'ai co-écrit une pétition adressée à M<sup>re</sup> le Préfet recueillant 258 signatures de Médecins Reconnus, Libéraux et Hospitaliers, que vous pouvez toujours consulter sur [change.org](http://change.org). Nous en sommes à la 3<sup>ème</sup> enquête... débutez le 25 juin juste avant le vacances scolaires... et toujours sur un projet allant contre toutes les logiques de défense de l'environnement et de citoyens actuelles. Quel mépris pour les gens et pour la nature! Mon opposition n'est que plus renforcée sachant que ce projet ne vise qu'à satisfaire le lobbie de tous porteurs. Nous tiendrons dès la durée pour que ce projet ne voit jamais le jour, soyez en sûr.

  
Jacques Allier

24/7/2018 C. ANCHLING

AV-240

Je suis contre le projet de carrière de roches massives sur le site de Bois Blanc.

Je suis contre la modification du PLU de St Léu. Je suis contre la demande d'autorisation de dérogation de défrichement sur la zone de Bois Blanc. Si cette carrière se fait il y aura des impacts catastrophiques sur la santé, l'environnement, paysages, la faune et flore terrestre et marine, économique, la liste est longue. Pourquoi tant de mépris sur nos avis depuis 3 ans? Les réponses données par la SCRR à la MRAE ne nous rassurent pas et certaines de leurs réponses n'en sont pas. NON à la carrière 

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du

au

de ..... heures à ..... heures

et de ..... heures à ..... heures

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N°

à .....).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

voir registre n° 15

Les Avirons

Les Avirons, le 24 juillet 2018

AV-241

Résidant aux Avirons en tant que propriétaire de ma maison et travaillant dans le secteur du tourisme de pleine nature depuis 21 ans, je déclare être CONTRE le projet de carrière de Bois Blanc.

L'implantation de cette carrière représente un grave danger pour la population de la commune des Avirons en premier lieu mais concerne aussi toutes les agglomérations environnantes et soumises aux vents dominants. A ce titre il faut considérer toutes les formes de risques qu'ils soient :

- Liés au stockage et à l'utilisation des 450 tonnes de matières explosives / explosives / inflammables

- Liés à la circulation de certaines de poids lourds sur la RN1 qui engendrera inévitablement des dégradations de la Route, des blocages, voire des accidents

- Sanitaires : pollution de l'air et de l'eau  
- Ecologiques : destruction de la faune et de la flore, et perturbation du milieu marin de la France entière

- Economiques : dégradation de la valeur foncière et de l'emploi dans toute la zone concernée

↳ Merci de prendre cet avis en considération afin de préserver la sécurité et le bien être des quelques 12000 habitants de Avirons - 36000 de Saint-Leu et 14000 d'Etang-Salé, ainsi que tous les usagers de la Route de Tamarins et des plus de 500000 visiteurs qui passent chaque année sur la côte west-Réunionnaise pour admirer sa beauté sauvage - P.O.

P.G.

P.G.

COCKEY ET PATRICK, résidant aux Acérés déclare  
 être CONTRE le projet de carrière à Bois Blanc.  
 Comment peut-on envisager une carrière dans une  
 zone aussi fragile écologiquement ! L'impact environne-  
 mental, au niveau de la faune, de la flore mais  
 aussi sur le milieu marin, ne peut être que destructeur.  
 L'île de la Réunion n'est-elle pas inscrite au patrimoine  
 mondial de l'Humanité ? AV-242

Et si des considérations économiques ont eu leur poids  
 dans la décision de ne pas construire toute la nouvelle  
 route du littoral en pilotis, ce que l'on peut comprendre  
 d'une certaine façon, il faut mettre en parallèle les  
 lourdes conséquences économiques pour les trois communes  
 concernées par le projet. L'annuler au général mais  
 surtout le bloquer ne peut être soufflé de la  
 présence d'une telle carrière dans le paysage !

La NRL répond certes à un besoin de l'intérêt général,  
 et il faut la soutenir, mais l'économie réunionnaise  
 ne doit pas négliger l'un de ses plus belles cartes,  
 le tourisme ! Ouvrir des carrières plus petites, aurait  
 sans doute un impact moins négatif !

Enfin, ce projet va entraîner des perturbations  
 importantes par l'entassement des riverains mais aussi  
 des instabilités de routes, pollution des zones  
 qui avoisinent en fait l'autoroute, et faut être réaliste  
 que nous aurons du mal à estimer, certes, mais qui  
 sera son réel ! Par exemple, les perturbations sonores  
 et autres pour les écoles, lycées, collèges.

L'image d'une Réunion faisant le choix de sacrifier  
 les intérêts supérieurs de sa population sur l'autel  
 d'une vision comptable et sans vision d'avenir ne  
 peut que freiner son entrée dans les valeurs des  
 XXI<sup>e</sup> siècle tout en tournant le dos à ce que  
 fait une de ses principales richesses, la beauté de  
 son paysage.

Aux Acérés, le 25/07/2018

*Charles*

Le présent registre ainsi que les ..... pièces  
 qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

à M. le Préfet de la Réunion *[Signature]*

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV-243  
 NON à la carrière de Bois Blanc, car il faut préserver  
 la faune et la flore de notre île STOP à la pollution et  
 aux mauvais désagréments que peuvent subir ces actions.

Evelyne N.

AV-244  
 Je suis contre la carrière, car pendant plusieurs mois, les travaux  
 entraînent non seulement du bruit, de la poussière et  
 aussi l'instabilité du littoral.

AV-245 Angèle D.  
 Je m'appelle Mathilde, je vais à l'école du Buisson. Je suis  
 contre la carrière de Bois Blanc car je ne veux pas  
 tomber malade moi, ma famille et tout le monde à cause  
 de la poussière, des dies de mine. Je veux aussi qu'on  
 respecte l'environnement, la nature, la faune et la flore.  
 NON À LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC. Mathilde T.

AV-246  
 Je suis contre la carrière de Bois Blanc car j ne veux  
 pas que mes enfants tombent malades ainsi que tout le  
 monde. Cette carrière va être une catastrophe apocalyptique  
 si elle se fait car on va détruire la faune et la flore,  
 la santé physique (poussières toxiques, tir de mine, ...) et  
 psychologique des gens (bruits). Non, Non à cette carrière  
 qui aura des nuisances et conséquences graves sur nous  
 et notre environnement. D'ailleurs, il y a eu déjà 2  
 enquêtes publiques qui confirment qu'on est contre. Pourquoi  
 à chaque fois ouvrir une enquête publique, pendant les  
 vacances scolaires. C'est pas possible de faire avant les vacances.

## AV-246 suite

Je pense que les avis de la population concernant cette enquête est primordiale. NON NON contre cette mega carrière désastreuse. Cela va être l'apocalypse avant l'heure.

~~Stéphane~~

## AV-247

NON à la CARRIÈRE de Bois-Blanc ! Cette 3<sup>ème</sup> enquête publique, démontre à l'évidence, du fait que les 2 précédentes n'ont pas été positives pour les AUTORITÉS de l'ÉTAT, Carrières, S.T.S. Exploitation, <sup>une incompétence générale</sup> on nous en ressort une 3<sup>ème</sup> " Ceci est ILLEGAL ! ANTI-DÉMOCRATIQUE, digne d'une République Bananière. Honte à vous M<sup>r</sup> le Préfet, Honte à L'Etat Français. Puisque nous sommes dans un "Etat de DROIT", que les multiples catastrophes et maux annoncés par les défenseurs "CONTRE la CARRIÈRE de Bois-Blanc" puissent-ils Messieurs les Responsables, répondre de votre incompétence, de vos positions en conflits d'intérêts, à corruption, atteinte à la Santé Publique des populations, etc...

Philippe CHRISTOPHE / 24 Juillet 2018.

## AV-248

Non à la carrière de Bois Blanc ! cause de pollution, de bruit incessant dans l'oreille, destruction faune et flore.

25.07.18 G.T.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

13

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

---

Registre  
Complet

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06/2018 au 05/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

*voir arrêté joint au présent*

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

~~Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR~~

*N. MAILLET*  
*A. POTHIN*

*P.G.*

20° permanence

Première journée:

23/07/18 de 13 heures 00 à 16 heures 00

AV: 225

1- Observations de M.

de BOISVILLIERS J. Laurent

7 allée Céleste 97425 Les Avirons (A 800m du projet)

Je suis opposé au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par la même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de SAINT LEU car l'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.

Les enquêtes précédentes ont déjà données un "NON" massif de la population des trois communes concernées directement par le projet (Les Avirons, l'Etang-Sali et Saint-leu).

Le projet va anéantir une zone agricole, pour rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à l'actuel propriétaire décisionnaire).

J'estime que les conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine n'ont pas ou peu été prise en compte.

Les fins de mines quotidiens vont entraîner une fermeture temporaire de la route des Tamaris, bloquant le trafic routier (déjà très dense sur notre île) occasionnant bou chous, les fins de mines vont également anéantir la tranquillité quotidienne des riverains, des ~~autres~~ écoles voisines très proches, doubles du bruit incessant des bris de roches. Le stockage des explosifs si proche de la population est très dangereux, rappelez-vous de l'explosion de l'usine AZF en 2001 en métropole ayant entraîné plus de 30 morts, d'innombrables blessés. La faune, la flore et la faune marine seront détruites sur des dizaines d'hectares (projet situé en face de la réserve marine). Cette zone est

située en face de la côte dites "des souffleurs", côte sauvage, préservée et très appréciée par la population et surtout par les touristes. Cela va anéantir le tourisme sur cette zone.

Des dizaines d'emplois sont menacés: les métiers du tourisme, les gardes d'enfants, assistantes maternelles. La rotation importante de tous les camions entre Bois Blanc et et la NRL n'a pas été étudiée suffisamment car les conséquences vont être désastreuses: risques importants d'accidents lors de l'insertion de ces camions chargés sur la route des tamaris (vitesse des autres véhicules 100km/h). Débris de roches sur la chaussée (risque énorme pour les motars, par-brik des voitures). Trafic routier saturé déjà. Il y a tellement d'autres raisons mais surtout la sécurité, la tranquillité de mes enfant et moi qui vivons proche de ce projet.

C'est pour cela que je vous demande, Monsieur le président de la commission d'enquête, de suivre la population et d'émettre un avis défavorable à ce projet.

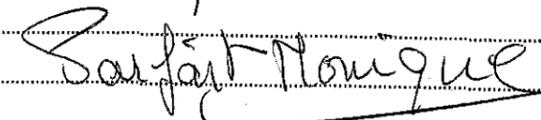
AV-225 suite



Parfait Honique

AV-226

Je suis pour la carrière du Bois Blanc  
Ravine du Trou et pour finir cette route  
et pour créer des emplois



AV-227

Mme RIVIERE Annie et M RIVIERE Bernard

33 chemin de Aignes SAINTS LES AVIRONS

Nous émettons un avis défavorable à l'exploitation  
de la carrière Bois Blanc de Saint LÉU  
Pour la loi se que de 2018

*[Signature]*

*[Signature]*

22 observations faites sur les registres  
10 à 13 le 23/07/2018 Les Aivrons

*[Signature]*

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC

Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

AV-249

La SCPR en voulant ouvrir une carrière de roches massives s'est servie des 2 premières enquêtes pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet. Les modifications mineures sont réunies dans des documents (Addendum, Réponse de la SCPR à L'AE etc...). Que penser de ces « engagements » censés apporter une réponse aux réserves de la deuxième enquête... La SCPR prend l'engagement d'effectuer un tir de mine en présence du public... Une fois l'autorisation actée !!!

Toutes les études privées sont subjectives et faussées ... Les bureaux d'études sont payés par la SCPR. Il n'y a pas de bureau d'étude indépendant qui pourrait donner un avis fiable et non orienté.

La masse des documents s'adresse à des personnes qui maîtrisent bien la langue écrite et écarte bon nombre de réunionnais... Une enquête en pleine période de vacances est sans doute pas anodine non plus.

LE CADRE JURIDIQUE:

Le SAR, le SMVM, le SCOT classent le site en vigilance touristique et en espace agricole. Le PLU classe les 2 parcelles en zone AD (amont) et en coupure d'urbanisation (aval). Le règlement de cette zone ne permet pas l'exploitation et l'implantation d'une carrière à moins de modifier le PLU. Le préfet a instauré le projet de carrière en PIG car la NRL est déclarée d'utilité publique. Lors de l'enquête publique pour la NRL, la carrière de Bois Blanc n'existait pas.

Les mairies (on attend l'Etang-Salé) se sont positionnées CONTRE encore une fois à une majorité presque totale contre cette troisième enquête.

L'Arrêté du Conseil d'Etat du 6/12/17 a supprimé au préfet l'autorité décisionnaire pour la partie environnementale.

P.G.

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

L'Autorité Environnementale du 11 avril 18 estime que le traitement des impacts de la NRL ne permet pas de prendre en compte de la totalité des impacts du projet induit par la nécessité d'extraction des matériaux.

AV-249 suite 1

Le 29 mai 18, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux annule le schéma des carrières de 2014.

Que fait le préfet? Il relance une 3ième enquête... Pour Ivan Martin, directeur adjoint de la DEAL, le préfet a obligation d'associer l'exploitation de la carrière au chantier NRL. Le commissaire -enquêteur pourra toujours dire que l'intérêt général n'est plus et rendre un avis défavorable. (JIR du 23 juillet 2018). Ce projet est-il nécessaire?

Le projet digue continue d'avancer avec des andains, l'épierrage...

Les besoins en matériaux ne sont pas transparents (difficile de s'y retrouver dans les chiffrages) car ce sont les sociétés privées qui détiennent l'information... On estime à 650.000 tonnes le gisement en roches massives (bien à la baisse) et face à cette décôte le BRGM émet une note favorable... Cela représente 8% du total et c'est une estimation... Est-ce significatif? Le BRGM dans ses études antérieures montrait une mauvaise qualité de roche...

Si la carrière ouvrait en 2019-2020 à quoi servirait-elle puisque le chantier doit-être terminé en 2021?

Le prétexte de Bois Blanc c'est la quantité en roches massives mais au final ( mise en exploitation 2019-2020) cela fait que l'on veut ouvrir cette méga carrière pour les granulats à venir. Et la SCPR aura obtenu le monopole.

NON A LA MODIFICATION DU PLU:

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelle LES AVIRONS

2 parcelles d'une carrière sur-dimensionnée: surface cadastrale 48ha dont 36ha en exploitation. Partie haute en secteur agricole, partie basse en bordure de mer mais l'article R.123-11 peut autoriser une modification en »raison de la richesse du sol et du

2 AV-249 suite 2  
sous-sol »... En quoi ces roches massives dont la quantité et la qualité sont aléatoires présentent-elles une richesse?

On veut modifier la hauteur des 6 m au faitage qui est actuellement dans le PLU et la rendre sans limite? C'est ouvrir une brèche pour les spéculations futures...

Pourquoi déroger à la loi Barnier qui interdit de créer des infrastructures à moins de 100m d'un axe routier et proposer de les mettre à 40 m?

Le PLU de St-Leu prévoit des règles très précises sur l'assainissement des eaux pluviales. Ce travail considérable ne doit pas être modifié.

On a décidé un site et ensuite on veut modifier les règles protectrices de l'urbanisme. Ce n'est admissible.

IMPACT HUMAIN:

On fait mention de 3 habitations à démolir alors qu'il existe 5 constructions situées dans le périmètre du projet.

Une population de 30.000 personnes environ vit dans un rayon de 5 km impactant écoles, collège, lycée... Des installations sportives, écoles, collèges, bâtiments administratifs, mairie, commerces sont situés à 1200, 1500 m...

Le projet de RHI de la mairie de St-Leu est oublié par le projet...

La dévaluation du prix des habitations sur la zone n'a pas été étudiée.

On peut conclure à une sous-estimation du milieu humain.

CIRCULATION, TRAFIC:

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

930 passages de camions entre 5h et 19h (lundi à vendredi), 5h à 12 h le samedi. C'est un camion toutes les minutes...

L'accès à la route des tamarins dans le projet 2015 était une mauvaise solution et accidentogène... C'est devenu une bonne solution!

3

AV- 24 9 suite 3

A l'échangeur de l'Etang-Sale c'est 46680 Véh/j; Au Portail 52680 Véh/j et 7000 Véh/j sur la RN1. Si l'on ajoute les 16 micros coupures sur la route des tamarins durant au moins 20 minutes cela entraînera des gros bouchons... Il faut faire une étude fiable. L'impact sera forcément fort.

#### LES TIRS DE MINES:

On va stocker sur le site 440 tonnes de Nitrate d' ammonium.

Le 21 septembre 2001 le stock de 120 tonnes de NA de l'usine AZF de Toulouse explosait faisant 31 morts et 2500 blessés.

il y a vraisemblablement un risque que l'on ne doit pas négliger en période estivale.

Ce site sera -t-il à l'abri d'actes de malveillances? Sera -t-il suffisamment sécurisé? Ce n'est pas ce qui est prévu actuellement.

#### L'AGRICULTURE :

La parcelle en amont est vouée à l'agriculture. L'ensemble du site appartient au périmètre irrigué du Bras de Cilaos pour étendre le périmètre agricole des terres de l'ouest. Le potentiel canne est classé en indice 13 soit 12 tonnes à l'ha. Ce sont de bonnes terres. La SCPR va utiliser 413.000 m<sup>3</sup> d'eau pour les besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 ha de champ de canne à sucre pendant 4 ans et demie...

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

L'exploitation de la carrière produira des poussières. La Charte de l'environnement des industries des carrières (UNICEM) fait des projections jusqu'à 27 km pour les petites poussières pour un vent de 30km/heure. L'impact des poussières réduira le rendement photosynthétique de la flore environnante par le colmatage des stomates et ralentira la croissance. Les arrosages prévus n'arrêteront pas le processus.

La remise en état?

4

AV-249 suite 4

Un usage futur à vocation agricole ( amont) de 9,5ha mais on en a détruit 1,3 lors du défrichage , sera remis à la SAFER pour 1 euro. Quant à la partie basse , un espace touristique est prévu avec plantation d'endémiques et d'exotiques.

« Le principe de réaménagement du site comporte en partie haute la mise en place d'une terre de 40cm à 60 cm d'épaisseur avec apport de fine lavage » Revue non technique SCPR Fév 2018. Ce qui présuppose une présence importante de polluants... Voilà ce qui est prévu pour « revégétaliser » les terres.

La SCPR va donc remplacer moins de 36% de matières extraites ... Hors pour Agitrop CIRAD ... Une réhabilitation réussie doit être de 100%.

Ce sera alors une réhabilitation au rabais !

Quel financement? Il n'y pas de justificatif bancaire dans le dossier... Alors les 4,5 millions pour la remise en état...

LA FLORE, LA FAUNE:

, Pour l'AE du 11 avril 2018, les principaux enjeux environnementaux du projet sont la protection de la flore et de la faune sauvage.

Il est prévu le défrichage de 25 ha. Cela conduira à la destruction des arbustes, arbres et plantes herbacées... Parmi elles, 73 espèces végétales dont 23 espèces indigènes. Sur

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

le site ,on trouve Adientum rhizophorum (espèce remarquable) et surtout Doryopteris pilosa, considérée comme quasi menacée par l'UICN.L'AE préconise de faire valider des méthodologie de déplacement... Dans la réponse de la SCPR à l'AE,il peut y avoir « modification du protocole en cas d'échec de la reprise ».On est bien conscient que le protocole est aléatoire et n'est-ce pas à terme programmer leur disparition?A proximité on trouve 3 espèces protégées:Bois de lait, Bois de senteur blanc et le benjoin.17 autres espèces remarquables sont aussi répertoriées.4 stations naturelles d'obetia fici-folia( Bois d'ortie)qui est une espèce protégée en danger.Le Bois d'ortie est l'hôte

5

AV - 249 suite 5

unique de la chenille du papillon Salamis Augustina et l'un des hôtes de la chenille du papillon Antanartia Borbonica en danger d'extinction et observé sur le site.Les 2 espèces sont protégées.

Demi-échangeur:

La construction du demi-échangeur va mettre en péril les 5 Terminalia benzoë et aussi les Adientum rhizophorum présents sur le site.L'enjeu écologique du Terminal benzoë est jugée FAIBLE alors que c'est une ESPECE PROTEGEE!!!!La SCPR propose de les transplanter... Les déplacements et les dépôts de poussières sur toutes les stations indigènes perturberont la photosynthèse et la respiration des plantes pendant plus de 4 ans et demie...

Les mouvements de terre (extractions, camions...)notamment lors des déplacements des terres végétales, favoriseront la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) comme Leucaena leucocephala.Dans la réponse de la SCPR à l'AE,elle indique que l'avantage de la carrière de Bois Blanc c'est qu'il n'y a pas d'espèces protégées touchées !!!L'AE observe que les impacts potentiels sur les espèces

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

protégées présentent sur le site relèvent d'une demande de dérogation à l'interdiction édictée à l'article L.411-1 du code de l'environnement. La SCPR minimise l'impact environnemental et oublie le qualificatif « d'espèces protégées ». C'est pourquoi je m'oppose à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher.

RESERVE MARINE:

AV-249 suite 6

La carrière se situe à proximité de la Réserve Naturelle Marine. Les nuisances créées par elle (bruits et poussières, possibilités de débordements des bassins de rétentions...) vont impacter la faune sous-marine: poissons, tortues, cétacés et coraux. La société Pareto a négligé les coraux durs et mous situés à moins de 20 m de fond. Pourtant la couverture corallienne atteint les 20%. La SCPR « prévoit des rejets en

6

mer de la carrière en cas de grosses intempéries »... Les tirs de mines à très basse basse fréquence portent au-delà de 10km. 2 espèces de tortues marines (tortue verte et imbriquée) fréquentent la zone...

LES CETACES:

Les bruits continus de la carrière (extractions de roches etc) vont perturber les communications entre cétacés et créeront des troubles comportementaux. La présence de cavités souterraines et sous-marines seront des amplificateurs de résonance qui contribueront à les perturber lors des tirs de mines. La surveillance aérienne visuelle a ses limites. De mai à septembre, le secteur est fortement exposé aux alizés causant des déferlements d'écumes sur l'océan et rendant extrêmement difficile la détection des cétacés en surface (dauphins, baleines à bosse). La détection acoustique n'est pas plus fiable car les baleines peuvent être silencieuses aussi.

Les CHAUVE-SOURIS:

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

Les solutions proposées par la SCPR sont scandaleuses. Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées par l' Arrêté ministériel du 23/4/2007, article L.411-1 du code de l'environnement . "Il est interdit de les détruire, les mutiler, les capturer ou de les enlever, de les perturber intentionnellement, ou de les neutraliser, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader leur milieu ».

AV- 249 site 7

Les gîtes artificiels et leur transplantation ne garantissent pas leur survie. Ayons en mémoire le résultat catastrophique d'une expérience équivalente dans le cadre de la rénovation de l'aéroport Roland Garros... N'oublions pas non plus que les chauve-souris (la nuit) ,( les salanganes le jour) ingèrent plusieurs centaines de moustiques... Dans un période de forte épidémie de dengue leur présence est nécessaire.

INONDATIONS:

7

La topologie de la zone montre qu'en cas de fortes pluies , les dégâts risquent d'être majeurs... Comment faire pour éviter les débordements des bassins de rétention? Comment faire pour ne pas déverser les boues résultant de l'extraction dans les ravines jusqu'à la mer et le parc marin?

Fakir a bloqué la RN1 pendant plusieurs semaines...

LA NAPPE PHREATIQUE:

Une nappe phréatique importante classée « stratégique » est présente en sous-sol.- Comment garantir qu'elle ne sera pas polluée par infiltration?

IMPACTS SANITAIRES:

Le bruit ... Avec un tir de mine par jour entre 10 et 16 h sera un risque anxiogène pour les habitants ,les animaux, les écoles, les assistantes maternelles, les personnes

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

âgées...( entre 700 m et 1,5 km de la carrière).L'exploitation de la carrière va générer des poussières et quelque soit le dispositif on ne les empêchera pas de se propager...

Il n'y pas de silice cristalline mais il y a de la silice amorphe qui causera des irritations des yeux et des voies respiratoires...N'oublions pas qu'il y a 20% de plus d'asthmatiques à La Réunion qu'en métropole.

AV. 249 suite 8

La création du demi-échangeur va entraîner des émissions de GES importantes...Les alizés d'hiver (plus de 60 km/h et non 28,8 pour la SCPR impactera les maisons des 3 communes.

IMPACT ECO ET TOURISTIQUE:

On assistera à:-La disparition des structures touristiques proches.

La désaffectation des écoles les plus proches et les assistantes maternelles migreront aussi.-Les locataires chercheront des endroits plus calmes.-L'appauvrissement des sols agricoles et des rendements sera un préjudice pour les agriculteurs.\_La RN1 qui était devenue la « Route des plages »est un espace de loisir largement pratiquée

8

(vélos,pique-niques,piétons...)Qui l'empruntera désormais?Que deviendra la fréquentation de la plage de l'Etang-Salé-Les Bains?

Conclusion:

Je suis : CONTRE la révision du PLU,CONTRE l' autorisation de défrichage et donc d'autoriser l'exploitation d'une carrière à Bois Blanc.La SCPR parle de Ravine du Trou pour donner l'illusion que c'est un trou perdu...

La course à la roche et le fort tonnage pour la route digue va affaiblir les réserves en matériaux pour de nombreuses années, défigurer les paysages et contribuer à détruire la biodiversité.Le « tout viaduc » est une solution plus respectueuse de l'environnement

CONTRIBUTION CONTRE LE PROJET DE CARRIERE A BOIS BLANC  
Jean-Paul Le Guelte LES AVIRONS

.NB: Pourquoi les études oublient La Ravine à Jacques qui est située au milieu du chantier et qui représente un fort potentiel en roches massives?

AV-249 suite 9

9 et FIN

P.G.

## AV-250

10 feuillets déposés le 24/7/2018 dont un ajout sur la partie foncière.  
Il n'y a pas d'analyse foncière. Les terrains sont enclavés et les accès vers la  
RN1 A ne sont pas décrits en terme foncier. Qui sont les propriétaires?  
Pour le désenclavement d'une parcelle, il est projeté la réalisation  
d'une route se raccordant au lotissement existant. L'accord des  
copropriétaires n'a pas été obtenu.

Jean Paul LE GUELTE - LES AVIRONS

## AV-251

LEVENEUR Gaëlle, 86 Chemin de ligne 97425 LES AVIRONS 24/07/18.  
Je suis contre la carrière de bois blanc, elle expose la population  
réunionnaise à un impact écologique de grande ampleur: les pluies  
de saison risquent fortement de ne plus être retenues correctement par les  
sols exploités par la carrière. Les fonds marins à proximité: élarg. sable /  
St Léu seront impactés et nous pouvons déjà le constater dans le  
lagon de St Léu que le déversement d'eau boueuse a détruit une bonne  
partie du récif corail. Le bruit sera aussi un élément négatif  
avec le tir de mines, ainsi que le trafic routier.

LEVENEUR Gaëlle

## AV-252

Banjou, Je suis contre le projet de la  
carrière de Bois Blanc. Nous devons protéger  
nos enfants, notre île si magnifique,  
l'estime humaine, et un minimum écologique pour protéger  
la nature.  
Procédons également la belle image de notre île  
naturelle.

Arnaud ARNAUD ROTER Les Avirons

24 Juil 2018

## AV-253

Bonjour je suis contre ce projet de carrière car  
ayant une résidence et entreprise proche de Bois Blanc  
je ne me vois pas subir la poussière tous les jours

## AV-253 suite

Dans mon quartier, je ne souhaite pas voir détruite  
toute l'écosystème environnement pour du béton de bruit.  
Je suis républicain également. Protégeons la nature un peu!  
y vive en respectant la femme et les frères de sable noir...

Blancard Aurélien

## AV-254

VIMARD Alice, je ne souhaite pas voir la carrière de  
Bois Blanc détruire notre environnement. L'exploitation de  
cette carrière est un risque pour la population en terme  
de bruit, de poussière etc. C'est un risque pour notre santé!  
NON à la carrière de Bois Blanc

## AV-255

NIKOLE Raphaël, Je suis contre la carrière de bois blanc

VIMARD dancelot, Je suis ~~contre~~ AV-256  
CONTRE la carrière  
de bois blanc

## En préambule :

L'implantation d'une carrière en milieu urbain ou semi urbain, où qu'elle soit, est une aberration humaine totale, mais elle démontre parfaitement que les intérêts des grosses sociétés et les ambitions politiques passent bien avant le bien être, le respect et la santé de la population

Je suis donc contre cette carrière de Bois Blanc et bien entendu contre la révision du PLU et contre l'autorisation de défrichage qui n'ont que pour but d'ouvrir cette carrière

## Pourquoi être contre cette carrière:

AV - 257

### Impact humain

- tirs de mines ,
- brises roches 7h 18h
- rotation de camions de 40 t, 465 allers, 465 retours 7h 18h
- poussières (tirs, brises roches, camions)
- stockage de produits explosifs, nitrate d'ammonium 300 tonnes, deux fois AZF, 31 morts ;
- Embouteillages

Je rappellerai qu'une population de 30000 personnes environ, vit dans un rayon de 6 à 7km, et que 6 écoles, 4 installations sportives (gymnase, plateaux, stade) , plus des bâtiments administratifs seront entre 1200 à 1500m de cette carrière

Donc :

- °° Bonjour la sieste des maternelles et l'attention des autres élèves
- °° Bonjour les conditions de travail dans les bureaux ,commerces, les écoles .....
- °° Bonjour les embouteillages tant en amont qu'en aval de l'échangeur d'Etang salé lors des fermetures pour tirs
- °° Bonjour les embouteillages de Saint Paul avec 465 rotations/jour
- °° Les micros poussières doivent voler sur 470m selon la SCPR, 27 km par vent de 30kmH selon la Chartres des carrières, oups ..... Sachant que les cotes sud , sud ouest et ouest sont régulièrement balayées par des alizées de 50 à 80 km/h, Monsieur le préfet risque d'en retrouver dans son café du matin .....et toute la population du sud ouest et de l'ouest aussi
- °° Aucune étude sur la propagation des vibrations après tir dans le sous sol ( volcanique) et sa répercutions sur les habitations à plus ou moins longue distance

### Impact économique

Sans jouer les Cassandre, il est quand même fort probable que :

- °° Les locataires migrent vers des endroits plus calme, avec impossibilité de relouer et les retombées financières qui en découle pour les loueurs
- °° La disparition des structures touristiques proches
- °° Une baisse drastique de la fréquentation des structures touristiques dans un large rayon ( hébergements, restauration, hôtellerie)
- °° Désaffectation des écoles les plus proches, donc moins d'emplois pour les « tatie » et le personnel d'entretien
- °° Appauvrissement des sols agricoles et des rendements par les poussières ( photosynthèse), donc manque à gagner pour tous les agriculteurs impactés
- °° Aucune étude sur les répercutions possibles du passage de 900 camions jour sur la route des tamarins et ses ouvrages d'art

## Impact touristique

- °° Quid des piques niques sur les plages
- °° Quid des randos vélo et pédestre le long de la RN1 (aménagée pour)
- °° Quid de la fréquentation touristique d'Etang salé les bords et des environs
- °° Quid d'un possible aménagement « intelligent » du littoral impacté

## Impact écologique

- °° Présence de végétaux protégés, 23 indigènes
- °° Affaiblissement des végétaux par diminution de la photo synthèse et appauvrissement des sols
- °° Pollution des sous sols par infiltration d'huile, graisses et poussières polluées, inévitable sur une carrière
- °° Perturbation sonore (tir, brises roches) des zones de mises bat et de reproduction ( et d'observation) des cétacés; d'où leur éloignement prévisible
- °° Présence sur zone du petit molosse et du taphien de Maurice, deux chauves souris protégées, La transplantation prévue par la SCPR est vouée à l'échec, voir Gillot, c'est un leurre. De plus, ces espèces sont de grandes consommatrices de moustiques donc une arme importante contre dengue et autre chikungunya
- °° Avifaune : Huit espèce protégées sur zone, dont la salangane forte consommatrice de moustiques
- °° Écoulement de d'eau boueuses en mer car si la SCPR nous jure que toutes les précautions sont prises, comment les éviter face à un météore style « Fakir » sur 12h ? On n'arrête pas l'eau, voire Saint Leu et Etang Salé les hauts sur 3h, Encore un leurre car : **Autorité de l'environnement. Avril 2017 : « les eaux de ruissellement ont pour exutoire l'océan au milieu de la réserve naturelle » alors que ce site est classé « risque d'inondation aléa fort »** ; les coraux et les poissons littoraux apprécierons
- °° Présence d'une nappe phréatique importante classée « stratégique » ( donc théoriquement protégée) juste sous le site qui va être fouillé, donc obligatoirement pollution par infiltration principalement par les nitrites, dégradation du nitrate d'ammonium utilisé pour les tirs

AV. 257 suite 1

## Ressenti :

### Une grande impression de se faire « balader »

°° Amateurisme ou incompétence ; commence t on une maison sans être sur d'avoir suffisamment de parpaings ? Nombres de décisions prises dans l'urgence par manque de réflexions et d'anticipation ; Gouverner, c'est prévoir ; oups, ils y en a un qui n'a pas été servi au moment de la distribution

°° Cette carrière passe on ne sait pourquoi d'inapte à la production de roche massive ( dès 1970) à nouvel Eden de la roche massive , alors que pour les carrières de l'est ( dioré), c'est l'inverse, mais elles appartiennent à une autre multinationale que Vinci

°° Bidouillage, une production on ne peu plus fluctuante de roche massive et de granulat en fonction de la tournure des événements et de nouvelles études d'exploitation des carrières pour rentrer dans les critères de faisabilité, brosser dans le sens du poil et que l'addition tombe juste

°° Interdiction de défrichage ? présence de végétaux protégés ?, présence d'avifaune déprotégée ? pas de problèmes : dérogations. On veut construire à moins de 100m d'une route ( interdit, loi

Barnier) ? Pas de problème : dérogation. Espace agricole et touristique ? Pas de problème, le sous sol renferme une richesse inestimable : des roches massives ( à démontrer) donc projet d'intérêt général. A quoi servent des lois ? À être contournées ?

°° Aller, on fait dans le démocratique : on fait une enquête publique :

AV-257 suite 2

+ 1ère : négative, aie mauvaise réponse ; bon on en refait une deuxième, un peu plus « musclée » celle la dans les bureaux de mairie

+2ème, Ah, positive, mais...avec de nombreuses réserves dont 5 majeurs. La dessus le conseil d'état déboute le préfet en tant qu'autorité environnementale (boum)et la cour d'appel de Bordeaux annule le schéma des carrières de 2014 ( reboum, contexte îlien pas suffisamment pris en compte). donc, exit les 4 carrières supplémentaires si ardemment souhaitées par nos ordonnateurs locaux. Conseil d'état, cour d'appel de Bordeaux, ça ne nous impressionne pas . On se décide (très , trop) rapidement une troisième enquête ( au mois de juillet celle là, cherchez pourquoi????? une forte pression des camionneurs sur les commissaires, St Leu 20/07 ) on va l'avoir notre carrière, on va l'avoir

+Chiche, une quatrième enquête ?????? Ça s'appelle une guerre d'usure

°°Pour ceux qui veulent approfondir, un énorme dossier aussi abscons que rébarbatif est mit à disposition. Il y a de quoi rebuter le plus paperassier qui soit. Combien de personnes venues en mairie sont reparties en voyant l'épaisseur du dossier ? J'ai un certain degré d'instruction et je suis incapable de lire tout le dossier tellement c'est obscure ; qu'en est il de la personne qui a quitté l'école à 11 ou 12 ans ou qui est analphabète ce qui n'est pas rare dans certains secteurs concernés.

Ne surtout pas nous dire que ce n'est pas volontaire. Si les parties prenantes avaient voulu réellement informer la population , elles auraient «pondu» un résumé compréhensible par tous.

**Autorité environnementale avril 2018:** «le choix fait par les pétitionnaires de ne pas modifier la version originale , sans y intégrer contenues dans l'addendum ( beau) *ne facilite pas la compréhension et l'appropriation du dossier par le public* »

°° *La SCPR a bien entendu apporté des «réponses» aux «questions» de la 2ème enquête mais cela ressemble fort aux arguments fantastiques du marchand qui veut caser sa marchandise à tout prix, procès d'intention, j'en convient; mais la connaissance du dossier, de son historique et des choix des décisionnaires ne prètent pas en une croyance aveugle dans l'honnêteté de leurs déclarations cela aurait été proposé dès le départ( ils ont d'excellents ingénieurs), je pense que je les aurais cru plu volontier . Et que penser de leurs voltes virevoltes, infos et contreinfos depuis le début le début ?*

La solution à tous ces problèmes est pourtant simple et connue : NRL tout en viaduc, plus besoin de carrières ( a moins que la SCPR en veuille non pas pour les roches massives, mais pour les granulats et dans ces cas la, la fermeture au bout de 5 ans est très hypothétique) et plus besoin d'épierrage responsable en grande partie des « çatas jamais vues » d'Etang salé, de St leu, route de Cilaos, entre autre. Qu'en sera t il pour la saison 18/19 ??????

Mais, ne soyons pas trop naïfs, et c'est un secret de polichinelle, trop d'ambition politique, doublée d'incompétence et d'amateurisme, trop d'intérêts personnels, trop de (très)gros sous, trop de lobbying. D'ailleurs en voyant le nombre grandissant de beaux camions tout neufs sur nos routes la décision finale n est elle pas d'ors et déjà connue ?; le président de région n'a t il pas annoncé l'ouverture de la carrière en novembre ?

Pot de terre contre pot de fer ? Politique et multinationale contre population ? Abject

Le 24/07/18

AV-258

J'habite aux Airons depuis plus de 20 ans, et après toutes ces années passées dans cette commune très agréable, je tiens à dire NON au projet de la carrière de Bois Blanc pour de nombreuses raisons et entre autres:

- des Risques de stockage de centaines de tonnes d'explosifs.
- des nuisances sonores liées à ses explosifs.
- des poussières toxiques amenées par cette carrière sur les habitations avoisinantes et les écoles à proximité.
- des problèmes de circulation sur l'axe très fréquenté de la Route des Samarins.
- Destruction de la faune et de la flore etc - etc -

Non à cette carrière

*Cott*

AV-259

de 24/juillet 2018

Je ne souhaite pas voir cette carrière de Bois Blanc détruire ma commune. Cette carrière amènera que des problèmes pour la santé de tous.

Protégeons notre nature et notre environnement. Merci

*J. Ost*

AV-260

Je suis contre la carrière sur Bois blanc.

Je n'ai pas envie que les enfants et les adultes soient malades à cause de la poussière j'ai très peur du bruit des tirs de mine je n'ai pas envie qu'on détruise les maisons des animaux et aussi les poissons et la baleine.

NON à la carrière de Bois Blanc.

Nina Bane.

Le ..... à ..... heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné ..... déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du .....

..... au .....  
de ..... heures ..... à ..... heures .....

et de ..... heures ..... à ..... heures .....

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par ..... personnes (pages N° .....  
à ..... ).

En outre, j'ai reçu ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du ..... de M. ....

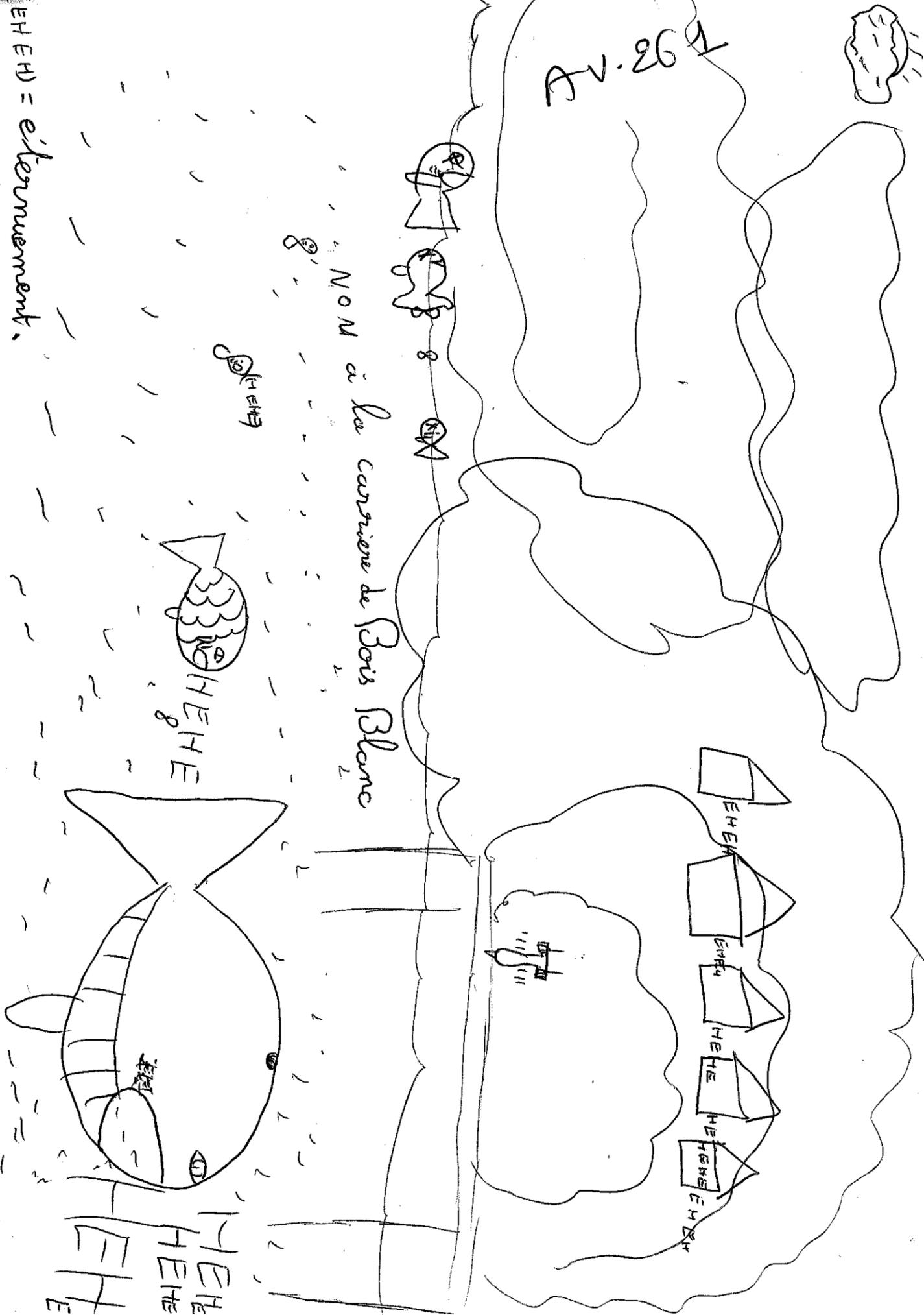
2° Lettre en date du ..... de M. ....

3° Lettre en date du ..... de M. ....

voir registre n° 15  
Les Avirons

P.6

EH EH = éternement.



Le 24 juillet 2018

AV-262

Joulique ALMAR 9 chemin Barouly - 97425

J'habite la commune des Anvoas.

Je dis non à la carrière de Bois Blanc pour des raisons évidentes de santé publiques, de préservation de notre environnement, de respect sur notre qualité de vie - notre santé.

Nous ne voulons pas de ce trafic de camions avec pour conséquence : nuisance sonore et ce sur une durée non négligeable !!!

La santé de nos enfants et de la population me semble plus importante - trop importante pour accepter cette aberration.

NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC

*[Signature]*

AV-263

Le 25 juillet 2018

Se me déplace par le troisième fois en ordre par dire non à ce projet de carrière de Bois blanc. En effet la santé des habitants est en jeu, les nuisances émises sont néfastes pour la santé, leur rôle est proche du site. La santé sera également impactée par le bruit, avec l'augmentation du nombre de camions, de fin de mines. Ce projet est dévastateur pour ce territoire et pour la Réunion, tout le monde le sait.

*[Signature]*

26

+ 1 feuille collée pour AV-249

Le présent registre ainsi que les 12 (AV-249 et 257) pièces qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

M. le Préfet de la Réunion *[Signature]*

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

AV-264

Le 25 juillet 2018 Mme HOUKINE Elodie  
Je suis contre la carrière de Bois Blanc, j'ai toujours vécu à l'Etang Salé, j'ai toujours vu cette route entre St Léu et Etang Salé comme un petit coin de paradis. Cette carrière est un désastre écologique et paysager. Pourquoi dénaturer cet endroit, pourquoi faire une carrière un trou béant à cet endroit?? Arrêtons le désastre!! Sauvez Bois Blanc! Sauvez la Réunion de l'emprise de quelques familles qui s'enrichissent en appauvrissant notre si belle île!!

NON A LA CARRIERE !!

*[Signature]*

AV-265

Le 25 juillet 2018. TPrengere les Anvoas.

Enfer La carrière à Bois Blanc sera un enfer pour une partie importante des habitants de la Réunion. La carrière ne doit pas être ouverte car les conséquences et les impacts ont été sous-estimés.

Ecologie: les études hydrologiques sont faussées. La saison cyclonique de 2018, démontre déjà l'exactitude des données. La pollution marine va obligatoirement

P.G

## AN-265 suite

affecter la réserve marine et la faune sur tout le littoral ouest de l'île.

Les détonations quotidiennes vont faire disparaître la faune terrestre et aquatique de cette partie de l'île.

Santé: l'usage d'explosions quotidiennes n'existe nul part en Europe. L'impact sur la santé tant psychique que physique de ces détonations pendant 5 ans va correspondre à ce que des populations vivent durant quelques heures lors d'un bombardement.

Le passage de 500 rotations de poids lourds quotidiens provoquera, selon les statistiques, jusqu'à 3 décès par an. En 5 ans, 15 personnes seront tuées, soit autant que les morts dus à l'écroulement de la falaise de la RL. Impact non répertorié!

L'impact sur la répartition géographique est grossièrement sous-estimé des poussières de rochers. Les conséquences sanitaires sont occultées.

La santé de milliers d'habitants va se dégrader pour la décennie qui suivra l'ouverture de la carrière.

Les conséquences sur les services sociaux, sur le budget de la Région, de l'Etat pour faire face à ces dépenses n'ont fait l'objet d'aucune étude. L'impact économique sur la région de la présence de la carrière n'a fait l'objet d'aucune étude.

La carrière, qui serait la plus grosse d'Europe, aura un impact terriblement fort sur l'île et sa population, que l'on peut déjà prévoir, que les responsables des entreprises et de leurs filiales, les responsables des administrations, acteurs directement ou indirectement (SEPR, Sociétés de transport, Etat, le Président de la Région), connaîtront des poursuites judiciaires, tant par des recours de particuliers, que des actions de groupes et ce pour au moins les 20 prochaines années. Commencera pour eux l'Enfer judiciaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

14

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune d

LES AVIRONS

**REGISTRE D'ENQUETE**

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Registre  
Complet*

# ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 05/06/2018 au 05/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

voir arrêté joint au présent

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



A. POTHIER

V. MAILLET  
M. MAILLET

*[Signature]*

P.G.

## Première journée :

le ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

## 1- Observations de M.

AV-266

M<sup>re</sup> LEPINAT Marcel  
résidant et travaillant sur la commune des Arvirons.  
Travailleur indépendant enregistré au titre de profession libérale.

Fait aux Arvirons,  
Le Mardi, 24 Juillet 2018.

Et à l'intention de M<sup>re</sup> GARCIA Philippe.

Au travers de cette troisième enquête publique je tiens à renouveler mon opposition face au projet de carrière pour l'extraction de roches massives sur le site dit de "BOIS BLANC".

La société qui se porte meneuse du projet a un passé aux antécédents peu louables. Je m'en vais vous citer de suite un bel exemple :

Il fut un temps où cette même société avait installé un site de concassage sur la commune de saint-Louis. Le but était de transformer la matière première (andalous) pour préparer le tout-venant, les granulats, le sable et le ciment destiné à usage de secteur construction en bâtiment. Ce site était aménagé à forte proximité d'un axe principal de circulation. Y circulait les bus scolaires, taxi, bus du transport en commun, usagers habitant la zone, etc.

Et voici donc le constat à faire une fois la mise en service :

— émission d'un nuage de poussières (toutes particules confondues) dès le matin qui se déportait de manière aléatoire vers l'axe de circulation.

— obligation de fermer les fenêtres lors du passage à proximité, y compris sous le conseil du chauffeur de bus.

— ralentissement lorsque la visibilité devenait moins propice et que ce nuage s'épaississait.

AV-266 suite

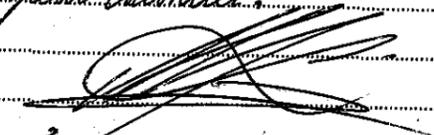
— sortie des poids-lourds, camion des transporteurs livreur, qui fut aménagée de manière franchement peu judicieuse ; occasionnant là encore des complications dans la circulation et le trafic routier.

— augmentation du nombre de cas d'asthme et autres affections pulmonaires chez les adolescents. (système ORL fragilisé).  
des allergologues de la côte-ouest se sont d'ailleurs joints à la première enquête publique en toute connaissance de cause.

après plainte de la commune de saint-Louis, ce site de concassage a fini par être déplacé dans le lit de la rivière saint-Etienne une première fois, puis en remontant le lit vers les falaises de l'entre-deux pour limiter l'épandage des poussières sous l'effet du vent. (lieu enclavé).

Le premier site reste encore tel une entreprise fantôme abandonnée, aux abords l'actuel "FERME & JARDIN". Ils n'ont même pas eu la délicatesse de le démonter ou de le ré-utiliser.

Comment voulez-vous que la population fasse confiance en leurs promesses et engagements quand on connaît très bien leur manière de procéder. Veuillez comprendre ici notre réserve et réticence face à un projet d'une telle ampleur et si colossal. Lorsque l'on voit ce résultat pour un plus petit chantier.

  
M<sup>re</sup> LEPINAT Marcel.

CADET DATHIEU  
7 CHEMIN DE LA POINTE  
97425 LES AVIRONS

AV. 267

A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Je suis contre ce projet, pour plusieurs raisons :
- un impact sanitaire, sous évalué, des habitants à proximité de la carrière.
  - des dommages environnementaux irréversibles sur la faune et la flore de Bois Blanc.
  - la dégradation de notre qualité de vie jusqu'alors préservée.
  - les possibles impacts matériels sur nos habitations.
  - les nuisances sonores et visuelles d'une mega-carrière.
- Des conséquences à venir du site une fois l'extraction terminée.

Au vu de toutes ces raisons et de la forte mobilisation des personnes concernées, ce projet ne devrait pas se concrétiser.

M. CADET



BOURMAULT daéinhà  
5 rue gaspard  
Ros Magnolias  
97436 S'ILEU

AV. 268

A l'attention du commissaire,

- Je suis contre ce projet, pour plusieurs raisons :
- destruction du paysage de la Réunion
  - nuisance sonore et écologique pour les habitants
  - il existe de nombreuses roches par les enduits agricoles
  - sur de nombreux terrains agricoles que l'on peut utiliser.
  - Il faut finir cet axe central (route du littoral) il est possible de faire cette route en viaduc.
  - Hre de mine non contrôlée
  - nuisance entraînant des maladies pour les habitants ~~autour de~~ avec les fumées et la dégradation de l'air
  - au Tévelave, SO DCB nuisances sonores, dans un rayon de 3km.
  - transport terrestre de matières dangereuses pour S'ILEU
  - Dégradation de la qualité de l'air

Au vu de toutes ces raisons, ce projet de carrière n'a pas lieu d'être. (CONTRE LE PROJET)

daéinhà Bourmault  


ALMA Annie- Claire  
24 ch. de la Pointe  
97425 Les AVIRONS  
(Lieu dit Bois-Blanc)

AV-269  
A l'attention du  
commissaire.

Je suis contre ce projet, pour plusieurs raisons

- Avec mes enfants cela fait la 1<sup>ère</sup> génération

AV-269 site

4  
que'on vit à Bois Blanc vous pensez donc que  
c'est un impact affectif dans ma vie  
Un impact sanitaire, des impact sur  
l'environnement, les nuisances sonores  
et visuels Des conséquences sur le  
touriste

AV-270

Je n'ai pas pu contribuer à la première enquête publique. J'ai pris connaissance du dossier présenté en mairie des Avirons pour cette troisième enquête publique. Je m'étonne que la SCPR n'ait pas effectué les levées de réserves formulées par la précédente commission d'enquête, notamment sur de nouveaux sondages afin de s'assurer de la qualité du gisement de roches à prélever. Mais aussi à compléter son étude préalable jugée pas concluante de l'impact sur le réseau routier de la route des Tamarins.

Par ailleurs, hormis ce qui est envisagé pour la remise en état, il n'y a aucun engagement du pétitionnaire et des services de l'Etat sur la durée de l'exploitation et surtout que cette durée ne fasse pas l'objet d'une annexe pour prolonger son exploitation. Je souhaite Monsieur le Président de la commission d'enquête que sur ce sujet, vous exigez de la SCPR et des services de l'Etat un engagement incontestable sur la durée ferme et définitive à savoir 4 ans et demi que le site soit remis en état conformément aux procédures de protection de l'environnement. L'estime que les éléments actuels du dossier sur la durée et le devenir du site n'apportent pas suffisamment de garanties.

D'autant, que régulièrement le président de Région et les professionnels transporteurs n'arrêtent de déclarer publiquement qu'il faut une carrière de Bois Blanc à vie...

Uniquement pour ces raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'ouverture de carrière de roches massives sur Ravine du Trou.

Joseph CADET des Avirons

5

P.G.

AV-271

J'ai pris connaissance du dossier présenté par la SCPR. Mais les éléments complémentaires au projet initial ne m'ont pas convaincue de la pertinence et de l'utilité d'une carrière de roches massives sur Bois Blanc. Les réserves exigées par la commission d'enquête précédente n'ont pas été levées sinon que des engagements pris par le pétitionnaire. Ce n'est pas suffisant quand on sait que la SCPR n'a jamais respecté les mises en demeure de la Deal sur ses sites d'exploitation.

Il n'y a jamais eu de concertation auprès de la population directement concernée de la part de la SCPR. Il est clair qu'il y a une volonté manifeste de faire passer en force cette carrière. Puisque c'est le cas, je vous demande Monsieur le Président de la commission d'enquête d'exiger du pétitionnaire et des services de l'Etat toutes les garanties et l'engagement ferme qu'au terme de son exploitation, soit 4 ans et demi, que le site de Bois Blanc soit remis en état, la partie littoral cédé à l'euro symbolique au Conservatoire du littoral et la partie haute à de l'activité agricole. Et qu'en aucun cas, cette carrière une fois exploitée ne fasse l'objet d'une dérogation ou une prolongation d'exploitation et ce quel que soit les raisons évoquées.

La Route digue en mer a été un erreur monumentale qui marquera la mémoire des Réunionnais, elle sera la cause de la pénurie de matériaux de construction sur notre île.

Mais pour l'heure, je vous demande Monsieur le Président de la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable à ce projet de carrière sur Ravine du Trou car pour tous les Réunionnais aujourd'hui c'est une troisième enquête publique pour dire NON.

Josie CLAPIER (commune de l'Etang-Salé)

6

Jack FORT.  
30 Rue des Mules  
97425 TEVELAVE.

AV-272

Je suis opposé à la carrière de bois blanc car :  
- Perte de la vue dérivée.  
- Nuisance par rapport à l'environnement  
- Nuisance entraînant des usages de maladie chronique sur la population asthme etc...  
- Risque routier avec les camions et les rotations incessantes  
- Perdra une partie non négligeable de terre arable pour l'utilisation de l'agriculture.  
Enfin, permettez moi ayant grandi et vu mon père traverser ces terrains je tiens cela

7

P.G.

anormal de détruire une œuvre de pensée  
qui est Bois Blanc.  
Il nous faut préserver notre Ile et non pas  
la détruire.

AV-272 suite

Jack Fort, qui a grandi à Grande Terre.

~~jeu~~

AV-273

Habitante des Anillons Rue du Stade (à proximité immédiate  
de la ligne du train)

Je ne comprends pas ce projet de carrière à Bois  
Blanc pour plusieurs raisons:

- mettre la santé des citoyens en danger dû au  
bruit (incomfit et stress permanent) et de la poussière  
(je suis asthmatique allergique)
- mettre en danger la vie de la population réunionnaise  
dû au roulement incessant des camions, des  
camions sur la 4 voies (camions arrivent à 70km/h  
sur un axe à 110km/h)
- détruire un environnement protégé avec  
des espèces endémiques, un paysage recherché  
par les touristes (2<sup>ème</sup> station balnéaire de  
l'île) que va devenir la plage quand il  
y aura que la berge dû au tassement de  
la carrière quand il va devenir?
- Dévalorisation immobilière (j'ai acheté  
un studio à Etang Salé pour faire location  
immobilière saisonnière) et désertification de  
la population sur le secteur donc répercution  
sur l'économie.

En bref aucun intérêt cette carrière quand on  
compte tous les points négatifs qu'il en résulte  
(d'autres solutions sont possibles comme le tout  
viaduc donc pourquoi faire cette carrière)

~~Amélie~~

habitants à l'ère de l'ide Paul Hermann, ayant  
des enfants dans cet école, je m'inquiète  
véritablement pour leurs santes et pour la même  
raison que toutes les personnes j'ai vu car la  
détruit l'histoire par les Tirs de Mine et du  
particulier parquer toute la journée ainsi que la  
passerelle parquer par lui ne plus qui a été des  
suppression sur notre santé.

Je trouve déplorable que l'on détruise un paysage  
emblématique et protégé et apprécié des touristes  
pour la plage de sable noir qui va devenir une plage  
de base à dunes arides, sans parler de toutes les  
espèces protégées (animales, végétales) qui vont  
disparaître.

AV-274

La circulation de camions permanente sur un axe  
général très fréquenté va engendrer des ralentissements  
sans parler des accidents que cela peut provoquer.  
Pour conclure, si aucun le projet venait à se réaliser  
malgré les différents avis défavorables des deux ligues  
publiques précédentes ainsi que le résultat du service de  
l'environnement et le conseil d'état sur le procédé  
juridique, on va faire passer en force le projet incohérent  
aussi bien environnemental, économique et nuisant  
par la santé publique, je serai dans l'obligation de  
quitter le secteur afin de ne pas subir ces changements.

~~J~~

J

Enquête publique pour l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.

Pour les commissaires enquêteurs,

AV-275

Je considère que le projet visé par la troisième enquête publique concernant l'ouverture de la carrière de Bois Blanc entre la ravine du trou et la ravine des Avirons n'est pas compatible avec le SCOT puisque ce site n'est pas inscrit au SDC (schéma des carrières) modification demandé par la préfecture en 2014 annulée par la Cour d'appel de Bordeaux. Cette enquête est prématurée, et ne suit pas la réglementation en vigueur.

Ceci-dit, le projet est préoccupant à plus d'un titre :

L'étude hydrologique parle d'un risque d'inondation en situation exceptionnelle ainsi que de possibles rejets en mer dans une zone ZNIEFF de type II littoral inclus dans la réserve marine. Un espace littoral confié au Conservatoire du littoral qui ne vois rien à redire! On signale un aléa fort inondation sur la parcelle du bas. Le PPRN : la gestion du risque sera-t-elle maîtrisée en cas de précipitations cycloniques exceptionnelles comme celles de l'année 2018? Les terres perturbées suite aux retraits d'andain en amont pourraient être la cause de coulées de boue et aussi d'une érosion catastrophique avec une descente des terres arables dans les lagons et ici dans l'océan.

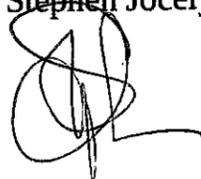
La nappe phréatique considérée comme un enjeu fort car c'est une réserve potentielle pour l'avenir est exposée elle aussi, à un danger d'infiltration car le fond de la fosse de la future carrière (zone A) est très proche du niveau de la nappe et les dégâts pourraient irréversibles. Pour le SDAGE : « Ressource stratégiques pour l'alimentation en eau potable. » en contradiction avec l'avis du bureau ANTEA : « ressource non exploitable pour l'eau potable et pour l'agriculture. » (Résumé non technique)

Le rapport du BRGM nous dit que la carrière ne serait inexploitable car il y aurait de 50 % à 60 % de rebut.

Enfin, on constate la présence de vestiges anthropiques dans l'intérieur du périmètre de la maîtrise foncière alors qu'un diagnostic a été prescrit au titre de l'archéologie préventive sur l'ensemble du périmètre concerné par la carrière par arrêté préfectoral n°3898 du 08/07/2014 n'a pas été suivi d'effet. Nous demandons à voir le bilan de ces prospections car il n'apparaît pas dans le chapitre consacré aux monuments historiques.

Et pour bien d'autres raisons, je suis en opposition à ce projet.

Fait aux Avirons le 24/07/2018  
Mme Stephen Jocelyne



Barbeyrol Pierre  
9 chemin Ixora  
97425 les Avirons

AV-276

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour mise en danger de la vie des usagers de la route des Tamarins par 900 rotations de camions de 35 tonnes par jour et dégradation de cette route et risque d'accidents multiples.  
Engorgements multiples au niveau du tunnel de Saint Paul et embouteillages.  
Danger de pollution de la nappe phréatique.  
Nombreux désagréments dus aux tirs de mine : fermeture de la route des Tamarins et coupure de la route littorale par les camions revenant à vide.  
Pollution de l'air à cause de fines particules de poussières toxiques et mise en danger des habitants et des enfants de l'école proche  
Destabilisation des couches du sol due aux vibrations des tirs et des engins de chantier, fracturation des tunnels sous laviques débouchant sur le littoral et entraînant la disparition de 2 espèces de chauves souris.

Gallene Chantal  
9chemin Ixora  
97425 Les Avirons

AV-277

Les impacts qu'aurait cette carrière me paraissent totalement négligés, en particulier sur la protection de la faune et de la flore :

- \_ les chauves souris protégées par l'article 411.1 du code de l'Environnement
- \_ les petrels et puffins dont les petits seront aveuglés par l'éclairage des installations
- \_ les cétacés passant près de la côte de Bois Blanc gênés par les ondes et vibrations dues aux tirs d'explosifs très proches
- \_ les espèces végétales remarquables comme le bois d'ortie seul hôte pour le papillon Salamis augustina près de l'extinction.

Les poussières permettront le transport de graines d'espèces végétales envahissantes s'installant définitivement qui sonneront la fin de la flore endémique actuelle.  
De plus ces poussières contiennent des matières minérales nocives pour la population riveraine et en particulier les enfants des écoles situées à 800 m de la carrière.  
Les tirs d'explosifs ou tirs de mine électroniques vont provoquer des ondes de choc très néfastes pour tous les êtres vivants et en premier lieu l'Homme.  
Les phénomènes de résonance des tirs amplifiés par les ravines ont ils été étudiés ?  
La circulation sur la route des Tamarins sera fortement perturbée et fort dangereuse avec le nombre quotidien de camions de gros tonnage s'intégrant à petite vitesse sur une route à 4voies dont le trafic risque d'être vite saturé.  
La nappe phréatique sera t elle suffisamment protégée ?, des zones de captage se trouvant à proximité.

Je suis contre la modification du PLU de St-Leu et contre l'autorisation de défricher.

Tous ces éléments m'amènent à émettre un avis défavorable à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.

P.G.

Le 25/07/18 à 11 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné MR FACONET Thierry déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs du \_\_\_\_\_

au \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages N° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3° Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Voir registre n° 15  
Les Avirons

ENQUÊTE PUBLIQUE – Carrière « Ravine du trou – Bois Blanc » St LEU – LES AVIRONS

AV-278

SIEGLER Christian et Elisabeth – 12, impasse du Ruisseau – 97425 LES AVIRONS – [chrisbet.siegler@gmail.com](mailto:chrisbet.siegler@gmail.com)

Nous sommes tout à fait défavorables à l'ouverture de la carrière Ravine du Trou – Bois Blanc – St Leu – Les Avirons, et ce, pour différentes raisons :

D'abord, nous en sommes à la 3<sup>e</sup> enquête publique. A quand la 4<sup>e</sup> puis la 5<sup>e</sup> ? L'essentiel est que le projet passe... même en force...

Oui, nous sommes bien en présence d'une forme de « refus d'accepter l'expression démocratique » quoi qu'on en dise... avec les risques, les conséquences que cela peut engendrer.

Bien sûr, nous avons pris note des modifications des nouveaux dossiers, notamment ceux consacrés à la sécurité... sans être convaincus.

Que de déclarations de bonnes intentions !

Peut-on faire confiance aux entreprises, aux experts, aux politiques ?

Nous sommes ici en présence d'intérêts particuliers, économiques, politiques qui prévalent sur l'humain. Les exemples, hélas, ne manquent pas à la Réunion : Leucose bovine scandaleusement ignorée ou plutôt cachée à la population, l'alcool, ce fléau sanitaire et social dénoncé maintes fois par la FRAR ( Fédération régionale d'Addictologie) et peu ou pas pris en compte par les autorités, violation des lois de protection du littoral, et ce de longue date, corruption, ententes illicites, conflits d'intérêts dénoncés par la presse, les associations de consommateurs...

Il faut avoir une bonne dose de naïveté pour croire qu'une telle carrière, requérant des investissements considérables, n'aurait qu'une existence limitée dans le temps (4 à 5 ans) et que sa nécessité (non prouvée) peut se justifier par la seule construction de la NRL.

Il est évident qu'une telle carrière et ses aménagements offrirait une plaie béante au paysage et à l'environnement de la «route des plages»... déjà peu nombreuses à la Réunion. Elle pourrait constituer une attraction touristique, au même titre que le «Souffleur» un peu plus loin... !

Il est évident qu'une telle carrière entraînerait des nuisances (bruit, pollution) impactant la santé des habitants et enfants des écoles alentour.

Il est tout aussi évident qu'une telle carrière aurait des conséquences sur le patrimoine, le foncier local dans un rayon important. Des études ou évaluations ont-elles été réalisées ? Compensations, indemnités envisagées ?

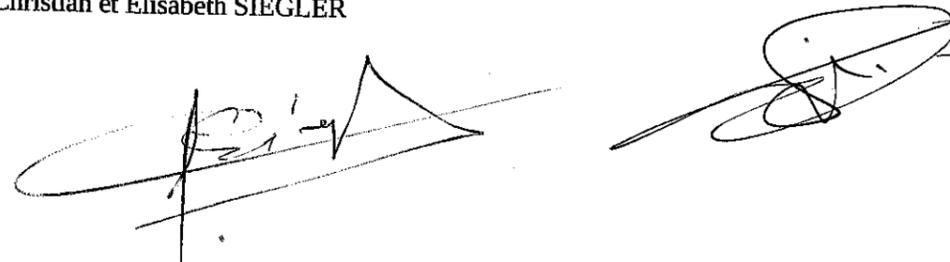
Nous habitons depuis plus de 29 ans sur les bords de la Ravine des Avirons, impasse du Ruisseau, entre le lycée, le collège et la nouvelle Ecole du Ruisseau... à moins de 900 m de l'éventuelle implantation de la carrière.

Mon épouse est allergique aux pollens et poussières. Lors de sa première crise d'asthme aux Avirons, elle n'a dû la vie sauve qu'à l'intervention en pleine nuit du SAMU de St Pierre.

Notre maison, en 29 ans, n'a pas une ride, pas une fissure. Qu'en sera-t-il après des tirs de mines à moins de 900 mètres ? Devons-nous, dès à présent, procéder à un constat des lieux par huissier ? Devons-nous envisager, pour notre santé et notre sécurité un déménagement ?

Fait aux Avirons, le 25 juillet 2018.

Christian et Elisabeth SIEGLER



P.6.

Nicolas BARNICHE  
07 chemin Brouchy  
97425 Le Lézard

AV. 279

Monsieur,

je me déplace en Mairie ce jour pour renouveler mon  
opposition au projet de carrière, et ce pour la  
deuxième fois,  
Cordialement,

AV. 280

Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour des raisons  
écologiques et environnementales!

Le 25/07/18

AV. 281

Je suis contre la carrière de Bois Blanc  
- impacts sanitaires, environnementales, écologiques  
Violet Claude  
22 bis Rue du Stade

AV. 282

Je suis contre la carrière Bois Blanc

AV. 283

Je suis opposé à la carrière de Bois Blanc

RUSCA Sophie

AV. 284

Je suis contre la carrière de Bois Blanc

le présent registre ainsi que les pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 04/09/2018

M. le Préfet de la Réunion

(Voir mention de clôture en page 12).

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

15

Commune d

LES AVIRONS

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichage et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Avirons et de l'Etang-Salé sont également concernées.**

---

---

---

---

---

---

---

---

ENQUETE RELATIVE

A

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, une installation de tri de matériaux, une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, de demande de dérogation à l'interdiction de défrichement et mise en compatibilité du PLU, par la société SCPR, sur le territoire de la commune de Saint-Leu, les communes des Aviron et de l'Etang-Salé sont également concernées.

En exécution de l'arrêté du 7 juin 2018 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Philippe GARCIA ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et parphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 25/06/2018 au 25/07/2018 les observations du public.

les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....  
les ..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

voir arrêté joint

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

Philippe GARCIA  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

A. POTHIN

P.G.

Première journée :

le 25/07/18 de 11 heures 50 à 12 heures 00

## 1- Observations de M.

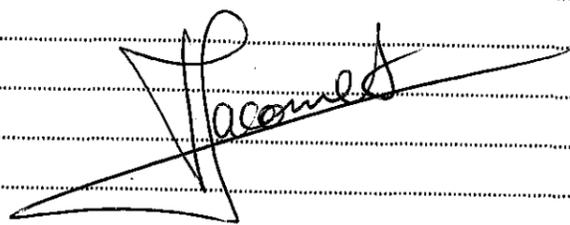
MR JACOMET Thierry  
22 chemin bateau  
97425 Les Aviron

AV-285

- je suis opposé à ce projet de carrière à Bois blanc pour plusieurs raisons.
- nuisances sonores provoquées par les explosions
  - les risques de fissures à mon domicile
  - les risques de maladies respiratoires
  - les risques routiers avec les camions et les rotations incessantes
  - dégradations sur l'environnement sur la faune et la flore.
  - les glissements de terrains
  - impact sur le tourisme proche de la calouie.

Au vu de toutes ces raisons, ce projet ne doit pas voir le jour.

MR JACOMET



25.07.2018

AYMÉ Frédéric LES AVIRONS AV-286

je suis opposé à ce projet.

NON A LA CARRIERE

Les raisons me semblent tellement évidentes.

je ne comprend pas qu'un tel projet au regard des risques qu'il représente

p6.

OBSERVATIONS de M. Lancher 25/07/2018 13h11  
40 chemin Merlo Les Aviron

En avant-propos préliminaire, je tiens à faire remarquer que les documents relatifs à l'enquête publique, destinés à éclairer toute personne quel que soit son niveau d'études, ne permettent pas de s'approprier l'ensemble des données du dossier. En effet, les volumes à étudier sont au nombre de 14 dont certains dépassent largement les 200 pages, par exemple l'addendum dépasse les 400 pages, le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale comporte environ 230 pages. Aucun effort de présentation n'a été fait pour rendre le dossier accessible à tout un chacun comme l'exige une démarche démocratique, Malgré l'aide apportée par les commissaires enquêteurs il est impossible d'émettre un avis circonstancié sur chaque point. Que dire de la masse de chiffres, graphiques et courbes propre à décourager quoiqu'indispensables. Peut-on donc encore parler de dispositif démocratique en ce qui concerne cette enquête publique.

AV-287

Faut-il rappeler que le climat de la Réunion est tropical avec des épisodes intenses de vent et de pluies. La tempête Fakir, bien que très brève, a occasionné des coulées de boue qui ont paralysé la RN1A au niveau du cimetière de Saint Leu pendant 2 mois, La zone à défricher pour la carrière est de 25 Ha49a, soit l'équivalent de 35 terrains de foot, des pluies diluviennes sur un immense espace à nu ne pourront que causer glissements de terrain et coulées de boue, d'une telle ampleur qu'aucun dispositif ne pourra les contenir, menaçant la population et destructeurs pour la RN1 et La RN1a. Sur le trafic routier, les incidences ont été calculées sur des chiffres de 2016, je n'ai vu aucun chiffre sur les projections que l'on peut faire à partir de l'année 2019. La Réunion importe chaque année 24000 véhicules neufs, donc avec un accroissement du trafic important, Je demande donc que ces chiffres soient précisés pour les prochaines années, les conséquences de l'injection de 460 rotations de camions par jour sont largement sous-estimées pour la période de l'exploitation de la carrière.

En ce qui concerne les nuisances sonores, je remarque qu'aucune étude n'a été réalisée dans la commune des Aviron, notamment dans le quartier Bois de Nèfles Cadet (où je réside) dont certaines habitations sont à moins de 1000m de la carrière. Il est notoirement et scientifiquement connu que la propagation des sons est différente en zone montagneuse qu'en plaine. Les habitants de ce quartier pourront vous dire que les bruits de la côte sont largement perceptibles à tel point que, à certains moments, le bruit du ressac donne l'impression que l'océan se trouve à 50m. Je propose donc qu'il soit procédé à des mesures à l'aide de logiciels professionnels avec une modélisation en 3D (type cadna A) sur une zone incluant au moins le centre ville où se trouvent les écoles, le quartier Bois de Nèfles Cadet et le Chemin Pavé». La SCPR propose d'installer A POSTERIORI la station de contrôle St4 dans mon quartier, pour effectuer des mesures de poussières et de bruit. Ces mesures seront mensuelles et sur 24 heures donc pas du tout révélatrices de la situation vécue par le voisinage au quotidien, et surtout inutiles puisque d'une part elles interviendront alors que les dégâts auront déjà été causés et surtout que n'apparaissent nulle part les mesures correctrices qui seront alors mises en œuvre au niveau de cette station. Je demande donc des précisions sur les dispositifs pouvant réduire les nuisances dont seront victimes les habitants. Dans le document sur l'intérêt économique de la carrière, la SCPR prétend qu'elle permettra la récupération de terres agricoles, ce qui est incompréhensible puisque des terrains en pente représentent une surface plus importante que des terrains plats.



La surface AC est évidemment supérieure à la surface AB

Le périmètre concerné pourrait être exploité puisque l'irrigation y est possible, Dans ce même document la SCPR fait état de la création de 350 emplois directs, Sur quelles études se base-t-elle? De quels emplois s'agit-il? Étant donné qu'il n'existe pas à la Réunion de carrières en roches massives dont l'exploitation suppose une certaine technicité, il est vraisemblable qu'il faudra faire appel à une main d'œuvre extérieure à la Réunion. Je demande donc des précisions sur le nombre, les fonctions et l'origine des personnes qui seront embauchées.

## CONCLUSION

Je m'oppose au défrichement vu les risques encourus,

Si celui-ci devait être autorisé je m'oppose à l'ouverture de la carrière qui provoquera une PLAIE BEANTE dénaturant le paysage (peut-on parler de remise en état d'une telle surface et sur une profondeur de parfois 40 mètres)

Les risques sanitaires et environnementaux liés à l'exploitation de cette carrière sont tels que je suis résolument contre son ouverture,

Bien que n'étant pas, Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs, dans le champ de vos compétences, je vous fais part de mon interrogation concernant la validité juridique de cette enquête puisque l'arrêté 112SP/saint Paul prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'ouverture de la carrière de la ravine du trou est daté du 7 juin 2018 soit postérieurement à la décision du tribunal administratif de Bordeaux datant du 29 mai 2018 annulant les modifications du SDC de 2014,

Mlle Larcher - habitante du quartier Bois de Nèfles Aviron.  
riveraine de la ravine des Aviron

le 25/07/2018

AV. 287 suite

Le 25/07/18 15H12

AV-288

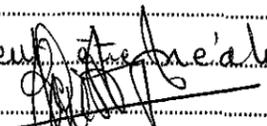
Je suis contre cette carrière, car je pense que c'est une catastrophe pour notre île, tant bien qu'écologique, pour sa faune ou flore, qu'historique car le site de Bois blanc est un endroit chargé d'histoire (comme beaucoup d'autres endroits) mais ce lieu et son alentours regorge de vestiges découverts et en passe d'être découverts, retraçant l'histoire de la Réunion, notre histoire. J'ai moi-même participé aux excavations argentées permit de mettre à jour plusieurs vestiges (Photos à l'appui + point GPS.) Au moins de mes encêtres, pour que notre histoire ne soit pas perdue je dis NON à cette carrière, N'oubliez pas c'est pas notre terre, mais l'apricien, just' emprunté à nos enfants.

M. G. 

le 25.07.2018 15h 15 AV-289

Pour la 3<sup>e</sup> fois, je refuse le projet de cette carrière de Bois Blanc. Impact sanitaire important, écologique. Faune et flore détruites.

Troubles de la circulation - Bruits - Stockage de produits dangereux.

NON la carrière de Bois Blanc ne peut être réalisée  
D.C. 

le 25 juillet 2018 15h30 Générative GAREAU  
AV-290

Résidente Avironnaise depuis 12 ans, je tiens à m'opposer au projet de carrière de Bois Blanc pour de nombreuses raisons dont celles-ci :

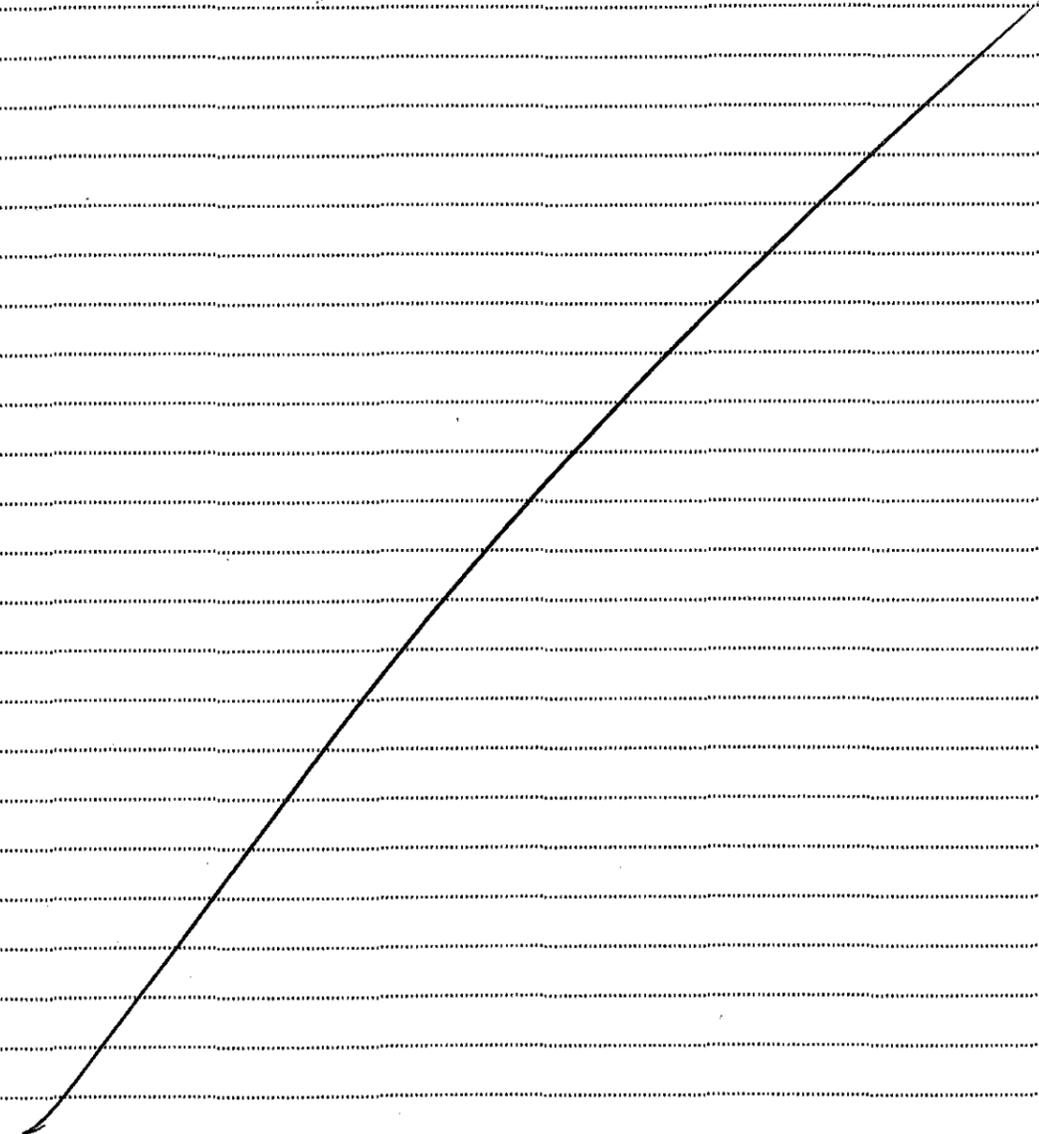
- DANGERS liés au stockage d'explosifs
- DANGERS liés à l'utilisation d'explosifs
- DANGERS liés aux conséquences d'utilisation d'explosifs sur la nature, les animaux, la population
- LES NUISANCES induites par les explosifs
- DANGERS induits sur la circulation des camions

AV-290 suite

sur la route de Tamarin.

IMPACTS sur l'environnement de ST JEU / ETANG SACÉ / LES AVIRON  
L'équilibre écologique est déjà fragile. Il est inutile de le ~~être~~ sensibiliser davantage.

Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, je suis opposé à la carrière de Bois Blanc.  
NON A LA CARRIERE.



Le 25 juillet 2018 à 16 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, soussigné Philippe GARCIA déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du

25/06/2018 au 25/07/2018

de heures à aux heures et jours  
et de heures à heures ouvrables de la  
(sauf les dimanches et jours fériés). mairie des Aviron

Les observations ont été consignées au registre par 290 personnes (pages N° 2 à la page 5 du registre n° 15

En outre, j'ai reçu 25 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du de M.

2° Lettre en date du de M.

3° Lettre en date du de M.

NB: les pièces "annexées" sont celles qui ne sont pas collées dans les registres ou agrafées totalement aux pages.

du registre n° 1  
des Aviron

(voir PV. des observations. A 28)

